



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

Canada

Le développement du système scolaire public
catholique de Hull, Québec, 1900-1930.

par:

Nicolas Savard

Thèse déposée à l'École des
Études Supérieures et de la Recherche
en vue de l'obtention de la
maîtrise ès arts en histoire.

Université d'Ottawa



Nicolas Savard, Ottawa, Canada, 1994



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

THE AUTHOR HAS GRANTED AN IRREVOCABLE NON-EXCLUSIVE LICENCE ALLOWING THE NATIONAL LIBRARY OF CANADA TO REPRODUCE, LOAN, DISTRIBUTE OR SELL COPIES OF HIS/HER THESIS BY ANY MEANS AND IN ANY FORM OR FORMAT, MAKING THIS THESIS AVAILABLE TO INTERESTED PERSONS.

L'AUTEUR A ACCORDE UNE LICENCE IRREVOCABLE ET NON EXCLUSIVE PERMETTANT A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU CANADA DE REPRODUIRE, PRETER, DISTRIBUER OU VENDRE DES COPIES DE SA THESE DE QUELQUE MANIERE ET SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT POUR METTRE DES EXEMPLAIRES DE CETTE THESE A LA DISPOSITION DES PERSONNE INTERESSEES.

THE AUTHOR RETAINS OWNERSHIP OF THE COPYRIGHT IN HIS/HER THESIS. NEITHER THE THESIS NOR SUBSTANTIAL EXTRACTS FROM IT MAY BE PRINTED OR OTHERWISE REPRODUCED WITHOUT HIS/HER PERMISSION.

L'AUTEUR CONSERVE LA PROPRIETE DU DROIT D'AUTEUR QUI PROTEGE SA THESE. NI LA THESE NI DES EXTRAITS SUBSTANTIELS DE CELLE-CI NE DOIVENT ETRE IMPRIMES OU AUTREMENT REPRODUITS SANS SON AUTORISATION.

ISBN 0-315-95976-2

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

RÉSUMÉ

Cette thèse étudie le développement et le fonctionnement d'un système scolaire local au Québec, en l'occurrence, celui de la ville de Hull, au cours des trente premières années du XXIème siècle.

A la lumière de la Loi de l'Instruction publique et des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, nous observerons le degré d'autonomie que possède une commission scolaire locale au sein du système scolaire public catholique de la province et ce, sur quatre points principaux soit: la construction et la réparation des bâtiments scolaires de Hull; l'administration financière de la commission scolaire; la gestion de son corps enseignant; l'application du programme d'études.

Le choix du système scolaire de Hull se justifie de plusieurs façons: premièrement, Hull, à cette époque, connaît des transformations économiques, industrielles et démographiques qui marqueront son développement ultérieur; deuxièmement, bien que déjà implantée, l'infrastructure scolaire de la ville connaît, à son tour, un développement fort important, alors qu'elle voit, entre autre, le nombre d'écoles et d'élèves inscrits aux classes doublés; troisièmement, il appert que l'étude de l'expérience scolaire au niveau local connaît certaines lacunes, exception faite du cas de Montréal, nous tenterons, bien modestement, de remédier à cette situation; quatrièmement, l'histoire de la ville de Hull et de son système scolaire reste largement à écrire. Nous essayerons alors d'y apporter notre contribution.

L'état des sources disponibles a imposé des limites à cette étude. Les rapports annuels des commissaires d'écoles de Hull, les rapports d'inspecteurs

de district, ainsi que la correspondance échangée entre le Département de l'Instruction publique et la Commission scolaire de Hull constituent les trois sources principales sur lequel s'appuie ce travail.

Le chapitre 1 examine le contexte socio-économique de Hull au début du XXème siècle. Le chapitre 2 traite du développement de l'infrastructure scolaire de la ville. La question des états financiers de la Commission scolaire de Hull est abordée dans le troisième chapitre. Le corps professoral est finalement étudié au chapitre 4.

REMERCIEMENTS

Je tiens avant tout à remercier ma directrice de thèse, le professeur Ruby Heap qui, par ses conseils judicieux et sa grande patience, a permis la réalisation de ce travail. Mes sincères remerciements vont également à Mme Diane Roy, des Archives de la Commission scolaire Outaouais-Hull; au Frère Léopold Latulipe, des Archives des Frères des Écoles Chrétiennes; et à Soeur Huguette Bordeleau, des Archives des Soeurs de la Charité. L'appui financier du Centre de Recherche en Civilisation Canadienne-française a rendu possible le séjour à Québec pour la consultation aux Archives Nationales. Je tiens également à remercier Genevieve ainsi que Patrick et Christian qui m'ont, bien malgré eux, patiemment écouté. Finalement, je veux remercier tout particulièrement ma mère, pour son appui, ses encouragements, et surtout pour sa présence.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	i
REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIERES	iv
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES	vi
LISTE DES SIGLES	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1. ÉVOLUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE HULL AU DÉBUT DU XXÈME SIECLE	15
A) Évolution de la société québécoise au début du XXème siècle	15
B) Hull au début du XXème siècle	18
1. Le développement économique de Hull: 1900-1930	18
2. Population et aménagement urbain	25
3. Le cadre religieux	28
4. Hull: une ville ouvrière	29
CHAPITRE 2. L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE CATHOLIQUE A HULL, 1900-1930: LE DÉVELOPPEMENT D'UNE INFRASTRUCTURE SCOLAIRE	32
A) Le système scolaire public catholique québécois .	34
1) Les autorités scolaires centrales	34
2) Les commissions scolaires	36
B) L'expansion du réseau d'écoles primaires publiques catholiques à Hull	39
1) Expansion horizontale	39
2) Vers la séparation des sexes	50
3) Expansion verticale	52
4) Fréquentation scolaire	58

CHAPITRE 3.	LES ÉTATS FINANCIERS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE HULL ..	70
	A) Les revenus	70
	1) La taxe scolaire	71
	2) La rétribution mensuelle	74
	3) La subvention gouvernementale	76
	4) Les emprunts.....	81
	B) Les dépenses	85
	1) Le salaire des enseignantes et enseignants .	85
	2) Constructions et réparations	87
	3) Le paiement de la dette	88
	4) L'entretien	90
	5) Les impondérables	91
CHAPITRE 4.	L'ENSEIGNEMENT	93
	A) Le corps enseignant	96
	1) Instituteurs et institutrices laïcs	96
	2) Les communautés religieuses enseignantes ...	104
	a) Les Frères des Écoles Chrétiennes	104
	b) Les Soeurs Grises de la Croix	109
	B) Le programme d'études	114
CONCLUSION		116
BIBLIOGRAPHIE		122

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTE

TABLEAUX

TABLEAU 1.1	Population active, âgée de 10 ans et plus, par secteur d'activité, Québec, 1911, 1921, 1931	17
TABLEAU 1.2	Activité économique de Hull, 1900-1915	19
TABLEAU 1.3	Population active, âgées de 10 ans et plus, engagées dans des occupations rémunérées, Hull, 1911, 1921, 1931 ...	21
TABLEAU 1.4	Population employée par secteurs d'emplois, Hull, 1911, 1921, 1931	22
TABLEAU 1.5	Population de Hull, par quartier, 1900, 1907, 1918, 1926, 1930	26
TABLEAU 1.6	Population de Hull, selon l'origine ethnique, 1911, 1921, 1931	27
TABLEAU 1.7	Population de Hull, selon l'appartenance religieuse, 1911, 1921, 1931	28
TABLEAU 2.1	Liste des membres de la Commission scolaire de Hull; leurs professions et la durée de leur mandat, 1900-1930 ...	37
TABLEAU 2.2	Nombre d'écoles primaires publiques catholiques par quartier de Hull, 1900-1930	42
TABLEAU 2.3	Écoles reconstruites en entier (re) ou ayant reçue une rallonge (ra), par quartier, 1904-1923	48
TABLEAU 2.4	Écoles primaires publiques catholiques de Hull, mixtes, de garçons ou de filles, et leur affiliation aux communautés religieuses, 1901, 1918, 1930	51
TABLEAU 2.5	Enfants résidant à Hull, enfants inscrits aux écoles primaires publiques catholiques de Hull, pourcentage des enfants résidant à Hull inscrits aux écoles, 1908-09 à 1929-30	59
TABLEAU 2.6	Assistance moyenne des enfants inscrits aux écoles primaires publiques catholiques de Hull et du Québec, 1921-1930	61

TABLEAU 2.7	Enfants inscrits aux écoles primaires publiques catholiques de Hull, d'après le groupe d'âge, 1908-09, 1915-16, 1922-23, 1929-30	62
TABLEAU 2.8	Nombre de filles et de garçons, résidants à Hull et inscrits aux écoles primaires publiques catholiques, 1908 à 1930	65
TABLEAU 2.9	Nombre de filles et de garçons dans les cours modèles (M) et académique (A) des Écoles Ste-Marie, Carrière, Notre-Dame et Cauvin, d'après les rapports des institutrices et instituteurs, 1900-01 à 1921-22	67
TABLEAU 3.1	Revenus de la Commission scolaire de Hull, 1908-1930	71
TABLEAU 3.2	Produit de la taxe scolaire de la Commission scolaire de Hull, 1908-1930	73
TABLEAU 3.3	Montant de la rétribution mensuelle dans le budget de la Commission scolaire de Hull, 1908-1930	75
TABLEAU 3.4	Subventions du gouvernement provincial et proportion de ces subventions dans les revenus de la Commission scolaire de Hull, 1908-1930	79
TABLEAU 3.5	Part des emprunts dans l'ensemble des revenus de la Commission scolaire de Hull, 1908-1930	82
TABLEAU 3.6	Total des salaires des instituteurs et institutrices laïcs de la Commission scolaire de Hull, 1908-1930	86
TABLEAU 3.7	Dépenses relatives à la construction de nouvelles écoles et de rallonges de la Commission scolaire de Hull, 1908-1930	87
TABLEAU 3.8	Paiement de la dette et des intérêts sur les emprunts de la Commission scolaire de Hull, 1908-1930	89
TABLEAU 3.9	Dépenses relatives à l'entretien des bâtiments scolaires de la Commission scolaire de Hull, 1908-1930	90
TABLEAU 3.10	Montants des impondérables dans les dépenses de la Commission scolaire de Hull, 1908-1930	91
TABLEAU 4.1	Nombre d'institutrices laïques employées à la Commission scolaire de Hull; salaire moyen à Hull; salaire moyen au Québec (écoles élémentaires, modèles et académiques catholiques), 1908-09 - 1929-30	98

TABLEAU 4.2	Durée du séjour des institutrices laïques à la Commission scolaire de Hull, 1904-1930	101
TABLEAU 4.3	Nombre de FEC enseignant à Hull, 1900-1930	104
TABLEAU 4.4	Salaire moyen des FEC à Hull, 1900-1930	109
TABLEAU 4.5	Nombre de Soeurs Grises de la Croix enseignant à Hull, (comprenant l'École normale St-Joseph) 1900-1930	112
TABLEAU 4.6	Salaire moyen des Soeurs Grises de la Croix à Hull, 1900-1930	112
TABLEAU 4.7	Nombre de Frères des Écoles Chrétiennes, de Soeurs Grises de la Croix et d'institutrices laïques enseignant dans les écoles primaires publiques catholiques de Hull, 1901-1930,	113

GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 3.1	Revenus des commission scolaires catholiques du Québec, 1900, 1905, 1910, 1915, 1920, 1925, 1930	78
GRAPHIQUE 3.1	Revenus de la Commission scolaire de Hull, 1908, 1914, 1919, 1924, 1929	84

CARTE

CARTE 2.1	Emplacement des écoles	43
-----------	------------------------------	----

LISTE DES SIGLES

- ACSH=** Archives de la Commission scolaire de Hull
- AFEC=** Archives des Frères des Écoles Chrétiennes, Montréal
- ANQ-Q=** Archives Nationales du Québec, Québec
- ASCO=** Archives des Soeurs de la Charité d'Ottawa
- BMH=** Bibliothèque Municipale de Hull
- PVCSH=** Procès-verbaux de la Commission scolaire de Hull
- RHAF=** Revue d'Histoire de l'Amérique Française
- RSIPQ=** Rapport du Surintendant de l'Instruction publique du Québec
- SCHEC=** Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique

INTRODUCTION

A) Évolution de l'historiographie de l'éducation depuis 1970

L'histoire de l'enseignement étudie l'évolution des modes de transmission formels centrés sur l'institution scolaire. Mais, comme l'a souligné Émile Durkheim, nous devons toujours garder à l'esprit que l'école demeure une institution issue de son milieu.

Lorsqu'on étudie historiquement la manière dont se sont formés et développés les systèmes d'éducation, on s'aperçoit qu'ils dépendent de la religion, de l'organisation politique, du degré de développement des sciences, de l'état de l'industrie, etc. Si on les détache de toutes ces causes historiques, ils deviennent incompréhensibles.¹

Malgré cette mise en garde formulée en 1922, les historiennes et historiens n'ont que récemment écarté l'étude de l'école en vase clos. Au Canada anglais, la publication en 1970 de Canadian Education: A History², marque une première tentative pour mettre l'institution scolaire en relation avec le contexte dans lequel elle évolue. Ce renouvellement de l'histoire de l'éducation est grandement influencé par la "nouvelle" histoire sociale, qui applique de nouveaux thèmes et concepts et de nouvelles méthodologies à l'analyse du fait social. Les historiennes et historiens de l'éducation repoussent alors l'étude exclusive des institutions scolaires; ils s'intéressent au contraire aux rapports entre l'éducation et la famille, ainsi qu'à l'impact du genre, de la religion, de la

1. Émile Durkheim, Éducation et sociologie, Paris, PUF, Collection "Quadrige" no 80, 5ème édition, 1985, p. 46.

2. J. Donald Wilson, Robert Stamp et Louis-Philippe Audet, Canadian Education: A History, Scarborough, Prentice-Hall, 1970, 528 p.

race, de l'ethnie et de l'appartenance de classe sur la scolarisation de la jeunesse.

Au cours des années 1970, cette nouvelle approche a donné lieu à des études consacrées à différents aspects de l'éducation en Ontario du XIX^{ème} siècle. Deux des plus marquantes sont The People of Hamilton: Family and Class in a Mid Nineteenth-Century City, de Michael Katz, et The School Promoters de Alison Prentice.⁴ A la suite de Katz, Prentice utilise de concept de contrôle social pour expliquer le développement du système d'écoles "communes" de la province; elle insiste aussi sur la forte bureaucratisation de son système scolaire public et sur l'influence décisive exercé par le Département de l'Education localisé à Toronto.

Cette approche est contestée dans les années 1980 par des historiennes et historiens qui insistent sur le caractère foncièrement rural de l'Ontario du XIX^{ème} siècle et sur l'intervention souvent décisive des autorités scolaires locales dans la mise en place des structures et des règlements relatifs à l'administration du système scolaire public.⁵

3. Michael B. Katz, The People of Hamilton: Family and Class in a Mid Nineteenth-century City, Cambridge, Harvard University Press, 1975, 324 p.

4. Alison Prentice, The School Promoters: Education and Social Class in Mid Nineteenth-Century Upper Canada, Toronto, McClelland and Stewart, 1977,

5. Chad Gaffield, "Schooling, the Economy, and Rural Society in Nineteenth-Century Ontario" in Joy Parr (ed.), Childhood and Family in Canadian History, Toronto, McClelland and Stewart, 1982, pp. 69-83; R.D. Gidney and D.A. Lawr, "Who Ran the Schools? Local vs. Central Control of Policy Making in Nineteenth-Century Ontario", in Ontario History, vol. LXXII, no. 3, sept. 1980, pp. 131-143; R.D. Gidney and D. A. Lawr, "Bureaucracy vs. Community? The Origins of Bureaucratic Procedure in the Upper Canadian School System", in Journal of Social History, vol. 13, no. 3, spring 1980, pp. 437-547; R. D. Gidney and W. P. J. Millar, "From Voluntarism to State Schooling: The Creation of the Public School System in Ontario", in Canadian Historical Review, vol. LXVI, no. 4, 1985, pp. 443-473.

Plus récemment, Bruce Curtis⁶ souligne la complexité des relations entre les administrateurs scolaires et la population ontarienne au milieu du XIX^{ème} siècle. Il remet en cause l'idée que la mise en place du système scolaire se soit faite de haut en bas, à l'exclusion de toute participation de la population. Robert Gidney et W.P.J. Millar⁷ démontrent, quant à eux, que les administrateurs scolaires ontariens ne formaient pas un groupe homogène et que, dans le cas de l'enseignement secondaire, les élites scolaires des petites villes et villages exerçaient une autorité non négligeable. Finalement, Susan Houston et Alison Prentice ont rappelé récemment que plusieurs groupes et institutions, dont la famille, les églises et les corporations privées, ont pris part à l'édification du système scolaire ontarien du XIX^{ème} siècle.⁸

Le champ de l'histoire de l'éducation au Québec ne connaît pas les luttes qui caractérisent l'historiographie du Canada anglais depuis vingt ans. En 1971, Louis-Philippe Audet marque toutefois un tournant en publiant son Histoire de l'enseignement au Québec, 1840-1971.⁹ Cette synthèse reprend l'approche globale introduite dans Canadian Education: A History, ouvrage auquel Audet a d'ailleurs contribué. Comme le révèle sa synthèse précédente, Le système scolaire de la province de Québec publiée en 5 volumes, l'histoire de l'éducation au Québec se

6. Bruce Curtis, Building the Educational State: Canada West, 1836-1871, London, Falmer Press and Althouse Press, 1988, 450 p.

7. Robert Gidney et W.P.J. Millar, Inventing Secondary Education: The Rise of the High School in Nineteenth-Century Ontario, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990, 411 p.

8. Susan Houston et Alison Prentice, Schooling and Scholars in Nineteenth-Century Ontario, Toronto, University of Toronto Press, 1988, 418 p.

9. Louis-Philippe Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, 1840-1971, 2 tomes, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971.

limitait auparavant presque exclusivement à l'étude des structures scolaires et de la législation jusqu'aux années 1970.¹⁰ On compte toutefois quelques exceptions, dont la monographie d'André Labarrère-Paulé sur les instituteurs laïcs.¹¹

Au cours des années 1980, l'histoire de l'éducation des filles¹² se développe rapidement au Québec. Nadia Fahmy-Eid et Micheline Dumont dirigent deux collectifs importants sur le sujet: Maîtresses de maison, maîtresses d'école et Les couventines. Mentionnons aussi les études de Marie-Paule Malouin sur le rôle

10. Louis-Philippe Audet, Le système scolaire de la province de Québec, 5 volumes, Québec, PUL, 1952. Des ouvrages tels Hubert Pierlot, La législation scolaire de la province de Québec, Bruxelles, Albert Dewitt, 1911, 155 p; Pierre Boucher de la Bruère, Le Conseil de l'Instruction publique et le Comité catholique, Montréal, Devoir, 1918, 270 p.; C.-J. Magnan, L'Instruction publique dans la province de Québec, Québec, s.é., 1934, 65 p.; Abbé Lionel Groulx, L'enseignement français au Canada, 2 tomes, Montréal, Granger Frères, 1934, sont représentatifs de cette approche traditionnelle. Voir également Louis-Philippe Audet et Armand Gauthier, Le système scolaire du Québec. Organisation et fonctionnement, 2ème édition, Montréal, Beauchemin, 1969, 286 p; Gérard Filteau, Organisation scolaire de la province de Québec, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, 1954, 297 p.

11. André Labarrère-Paulé, Les instituteurs laïques au Canada français 1836-1900, Québec, PUL, 1965, 471 p. Voir aussi Les laïques et la presse pédagogique au Canada français au XIXème siècle, Québec, PUL, 1963, 185 p.

12. Pour une excellente analyse de l'historiographie de cette question voir: "Les rapports femmes/famille/éducation au Québec: bilan de recherche", dans Nadia Fahmy-Eid et Micheline Dumont, Maîtresses de maison, maîtresses d'école, pp. 5-46.

des religieuses dans l'enseignement, de Nicole Thivierge sur l'enseignement ménager et de Jeannette Létourneau sur les écoles normales de filles.¹³

Les ouvrages consacrés à l'évolution du système éducatif catholique au XXème siècle sont peu nombreux. Ruby Heap¹⁴ est l'une des rares historiennes à s'intéresser au système scolaire public, et ce autant pour le XIXème que pour le XXème siècle. Thérèse Hamel a étudié le lien entre le travail des enfants et l'évolution de la législation sur l'obligation scolaire au XXème siècle.¹⁵ M'hammed Mellouki s'est intéressé quant à lui à la formation des maîtres entre 1930 et 1964.¹⁶ Jean-Pierre Charland a rédigé de son côté une synthèse sur l'évolution de l'enseignement technique et professionnel¹⁷. Malgré le rôle

13. Nadia Famhy-Eid et Micheline Dumont, Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec, Montréal, Boréal Express, 1983, 412 p.; Micheline Dumont et Nadia Famhy-Eid, Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960, Montréal, Boréal Express, 1986, 315 p. Marie-Paule Malouin, Ma soeur, à quelle école allez-vous?, Montréal, Fides, 1985, 171 p.; Nicole Thivierge, Histoire de l'enseignement ménager-familial au Québec 1882-1970, Québec, IQRC, 1982, 465 p.; Jeannette Létourneau, Les écoles normales de filles au Québec, Montréal, Fides, 1981, 239 p.

14. Ruby Heap, L'Église, l'État et l'enseignement primaire public catholique au Québec, 1897-1920, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1987, 1035 p.; "Les relations Église-État dans le domaine de l'enseignement primaire public au Québec: 1867-1899", dans SCHEC, 1983, pp. 183-199; "Urbanisation et éducation: La centralisation scolaire à Montréal au début du XXème siècle", dans Canadian Historical Association, Historical Papers/Communications Historiques, 1985, pp. 132-155; "La ligue de l'enseignement (1902-1904): héritage du passé et nouveaux défis", dans RHAF, vol. 36, no 3, décembre 1982, pp. 339-373; "Le mouvement de ruralisation scolaire au Québec au début du XXème siècle", dans SCHEC, vol. 58, 1992, pp. 9-27.

15. Thérèse Hamel, "Obligation scolaire et travail des enfants", dans RHAF, vol. 38, no 1, été 1984, pp. 39-58.

16. M'hammed Mellouki, Savoir enseignant et idéologie réformiste. La formation des maîtres (1930-1964), Québec, IQRC, 1989, 392 p.

17. Jean-Pierre Charland, L'enseignement spécialisé au Québec, Québec, IQRC, 1982, 327 p.

déterminant qu'ont joué les collèges classiques dans la formation des jeunes garçons québécois, aucune étude récente n'est venue s'ajouter à celle de Claude Galarneau.¹⁸

B) La commission scolaire locale: un sujet d'étude négligé

Règle générale, les historiennes et historiens qui s'intéressent au système scolaire public catholique sont d'accord pour affirmer que l'État québécois a abdiqué largement ses responsabilités en matière d'éducation au profit du clergé, qui a exercé son emprise au sein du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, et au profit des commissions scolaires, qui exercent, quant à elles, des pouvoirs considérables non seulement sur le plan administratif, mais aussi au niveau pédagogique.

Par ailleurs, les auteurs qui ont étudié la place occupée par la commission scolaire locale au sein du système scolaire primaire public québécois soulignent le fait que celle-ci en constitue le pilier. Les responsabilités qui lui sont dévolues en font foi. Tous ne s'entendent pas, toutefois, sur le degré d'autonomie conféré aux autorités locales dans l'administration du système scolaire.

Au début du siècle, un observateur belge, Hubert Pierlot, docteur en droit de l'Université de Louvain, dénonce la faiblesse des autorités centrales. Pour améliorer la gestion du système scolaire public, il recommandait une certaine unification dans les méthodes pédagogiques et l'application des programmes; une direction centrale plus compétente et plus efficace, et une sanction plus

18. Claude Galarneau, Les collèges classiques au Canada français 1620-1970, Montréal, Fides, 1978, 287 p.

efficace que le simple retrait des subsides. Bref, il fallait toucher à l'autonomie des pouvoirs locaux.¹⁹

Plus récemment, Guy Rocher a défini la commission scolaire comme "l'institution-clé" qui a permis d'offrir un enseignement élémentaire à tous les enfants de la province, même dans les régions les plus éloignées. Il estime toutefois que l'État québécois a fait preuve d'irresponsabilité en permettant une centralisation excessive du pouvoir pédagogique entre les mains de quelques fonctionnaires et du haut clergé et une décentralisation toute aussi excessive sur le plan administratif.²⁰

Dans son étude sur l'évolution de l'autonomie des commissions scolaires québécoises de 1846 à 1967, Guy Stringer en arrive à une conclusion nuancée.²¹ D'une part, il considère que les commissions scolaires ont perdu de l'autonomie dans le domaine des relations qu'elles entretiennent avec leurs employés, les instituteurs et les institutrices. D'autre part, il pose une question fort à-propos concernant le rôle des commissions scolaires sur le plan pédagogique. Qu'en est-il réellement de leur autonomie lorsque l'essentiel de leurs responsabilités consiste à appliquer des décisions prises par le Conseil de l'Instruction publique et ses deux Comités, catholique et protestant? De même, les commissions scolaires ont la possibilité d'avoir recours au matériel pédagogique de leur choix, mais à condition qu'il soit inscrit sur la liste émise

19. Hubert Pierlot, Op. cit., pp. 147-148.

20. Guy Rocher, "L'administration scolaire", dans Recherches Sociographiques, vol. IX, no 1-2, 1968, pp. 38-39.

21. Guy Stringer, Évolution de l'autonomie des commissaires d'écoles de la province de Québec de 1846 à 1967, thèse de doctorat (éducation), Université d'Ottawa, 1969, p. 268.

par le Comité catholique. Là encore, d'après Stringer, on ne peut guère parler d'autonomie.

Par ailleurs, Stringer estime que les commissions scolaires ont vu leur autonomie s'accroître en ce qui a trait à l'administration financière du réseau local. Malgré les tentatives effectuées pour réglementer le mode d'obtention des emprunts par les commissions scolaires et malgré le droit de regard qu'exerce le surintendant sur leurs états financiers, celles-ci sont libres de gérer leurs recettes et leurs dépenses de la façon qui leur semble la plus appropriée.

Ruby Heap, quant à elle, concède une considérable autonomie aux commissions scolaires. Elle considère la faiblesse de l'administration centrale comme l'un des problèmes majeurs rattachés au système scolaire québécois au début du XX^{ème} siècle. Elle estime que le surintendant de l'Instruction publique et les agents de son Département sont privés d'un pouvoir de sanction efficace leur permettant de vaincre les résistances locales. Elle affirme volontiers que les dispositions juridiques et réglementaires restreignent, en théorie du moins, la liberté d'action des commissaires d'écoles, tout en insistant sur le fait qu'il est difficile pour le surintendant d'en assurer l'application. Aussi, le retrait de la subvention gouvernementale ne constitue pas un mode de sanction efficace contre les commissions scolaires récalcitrantes, vu que le système scolaire local est essentiellement financé par le produit de la taxe locale. En d'autres mots, malgré les règlements des instances supérieures, les commissions scolaires peuvent administrer fort librement le réseau scolaire local.²²

Pour sa part, Louis-Philippe Audet soutient que la commission scolaire a rempli un rôle très important, soit celui de tenir le système scolaire aussi près

22. Ruby Heap, Op. cit., pp. 216-239.

que possible de la population locale. De plus, il considère que la difficulté à coordonner le système scolaire public québécois vient de la trop grande autonomie concédée aux commissions scolaires, autonomie qui se manifeste par les vastes pouvoirs qu'elles ont reçus.

Les commissaires d'écoles ne sont pas (...) que des administrateurs financiers dont la principale raison d'être était de percevoir des taxes des contribuables, de solliciter des octrois et d'en affecter le produit au paiement des salaires du personnel, aux frais des constructions, d'entretien et d'usage des écoles. La loi scolaire leur a reconnu un rôle beaucoup plus important: elle leur a imposé une responsabilité au point de vue pédagogique. Leurs autres devoirs administratifs découlent de celui-là et ce sont eux qui sont la source de leurs pouvoirs.²³

En somme, les auteurs ci-dessus estiment que la commission scolaire possède une autonomie au sein du système scolaire public catholique québécois. Or nous constatons que ce postulat n'est pas fondé sur l'observation d'une commission scolaire particulière. Si nous disposons d'études sur le CIP²⁴ et sur l'inspectorat²⁵, le dynamisme du système scolaire public, au niveau de l'interaction entre les autorités centrales et locales, n'a pas été exploré au Québec comme en Ontario. A cela s'ajoute le fait que l'histoire régionale et locale de l'enseignement québécois reste largement à écrire. En effet, l'histoire régionale demeure encore, dans une large mesure, le produit d'historiens amateurs. Heureusement, les histoires régionales publiées par l'IQRC ont le mérite d'observer le fonctionnement global du réseau scolaire sur

23. Louis-Philippe Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, tome 2, p. 364.

24. Louis-Philippe Audet, Histoire du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec 1856-1964, Montréal, Léméac, 1964, 346 p.

25. Gérard Filteau et Lionel Allard, Un siècle au service de l'éducation 1851-1951. L'inspection des écoles dans la province de Québec, 2 tomes, s.l., s.é., s.d., 297 p.

une base restreinte. Il reste qu'il s'agit là de synthèses qui brossent un tableau plutôt général de la situation.

La région de l'Outaouais a été particulièrement négligée par l'histoire régionale. Si son rôle dans le développement de l'industrie forestière canadienne a été étudié²⁶, les travaux traitant de son développement urbain et industriel ne constituent que l'exception.²⁷ Hormis les études fragmentées de Lucien Brault sur la ville de Hull et sur son système scolaire²⁸, la majorité des ouvrages historiques relèvent de l'anecdote et de l'événementiel.²⁹ Des articles spécialisés ou encore des recueils de textes publiés par l'Institut d'Histoire Régionale de l'Outaouais nous éclairent peu à peu sur l'histoire sociale de la ville de Hull et de ses environs.³⁰ Toutefois, aucune synthèse ne fait le point

26. A.R.M. Lower, The North American Assault on the Canadian Forest: A History of the Lumber Trade between Canada and the United States, Toronto, Ryerson Press, 1938, 377 p.; Raoul Blanchard, L'Ouest du Canada-français, vol. 2, Montréal, Beauchemin, 1954, 334 p.

27. Edmond Kayser, Industry in Hull: Its Origins and Development, 1800-1961, thèse de maîtrise (géographie), Université d'Ottawa, 1967, 93 p.

28. Lucien Brault, Hull 1800-1950, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1950, 262 p.; Un siècle d'administration scolaire. La Commission des Écoles catholiques de Hull, 1966-1966, Hull, La Commission des Écoles Catholiques de Hull, 1966, 146 p.

29. E.E. Cinq-Mars, Hull, son origine, ses progrès, son avenir, Hull, Bérubé Frères, 1908, 180 p.; Edgar Boutet, Le bon vieux temps à Hull, tome I, Hull, Gauvin, 1971, 165 p.; Joseph Jolicoeur, Histoire anecdotique de Hull, Hull, Société historique de l'Ouest du Québec, 1977, 101 p.; Joseph Bonhomme, o.m.i., Notre-Dame de Hull, ses origines, ses oeuvres, son jubilé de diamant, Hull, s.é., 1931, 126 p.

30. André Cellard, "Le petit Chicago. La "criminalité" à Hull depuis le début du XXe siècle", dans RHAF, vol. 45, no 4, printemps 1992, pp. 519-543; Michelle Lapointe, "Le syndicat catholique des allumettières de Hull, 1919-1924", dans RHAF, vol. 32, no 4, mars 1979, pp. 603-628; Soeur Germaine Julien, "Des pionnières de l'éducation dans Hull", dans Le Hull disparu, IHRO, 1988; Serge Lalonde, "Condition ouvrière entre 1919 et 1929" dans Le Hull industriel 1900-

(suite...)

sur les grandes tendances du développement de l'Outaouais, tout comme aucun essai d'histoire sociale ne porte sur le XXème siècle. Aussi, attendons-nous avec impatience la parution d'une étude portant sur la région de l'Outaouais, publiée par l'IQRC et sous la direction de Chad Gaffield.

C) Objectifs de la thèse et méthodologie

Dans cette thèse, nous proposons d'examiner à l'oeuvre une commission scolaire catholique locale au début du XXème siècle, à la lumière des devoirs et pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de l'Instruction publique. Nous tenterons alors d'évaluer le degré d'autonomie dont elle jouit par rapport aux autorités centrales, représentées par le Département de l'Instruction publique et son chef, le surintendant, et ainsi que par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Nous avons choisi d'étudier la commission scolaire catholique de Hull entre 1900 et 1930 pour plusieurs raisons. Il s'agit d'un sujet inexploré à ce jour et notre étude, nous l'espérons, augmentera les connaissances sur l'histoire de cette ville et de son système scolaire. Du même coup, il semblait intéressant de s'éloigner de Montréal et d'observer une commission scolaire localisée dans une ville qui connaît à l'époque une croissance industrielle et un taux d'urbanisation importants. Enfin, nous croyons qu'il est opportun de multiplier les études sur l'évolution du système scolaire public catholique au XXème siècle, en particulier au niveau local.

30(...suite)

1960, IHRO, 1986; Odette Vincent-Domey, "L'enfance à Hull (1919-1929)", dans Le Hull industriel 1900-1960, Hull, IHRO, 1986, pp. 63-68; Filles et familles en milieu ouvrier: Hull, Québec, à la fin du XIXème siècle, thèse de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 1988, 198 p.

D'autre part, notre étude comporte des limites. Vu la nature des sources disponibles, nous nous sommes attachés avant tout aux institutions. Ainsi, certaines questions d'intérêt telles que les rapports entre l'école et la famille, entre le marché du travail et la fréquentation scolaire ne font pas l'objet d'une analyse systématique.

En effet, le repérage des sources manuscrites s'est avéré une entreprise plus difficile que prévue. A la commission scolaire de Hull, une série couvrant entièrement notre période d'étude y fut dépouillée: les procès-verbaux des réunions des commissaires d'écoles. Cette source est toutefois silencieuse sur les raisons expliquant les décisions des commissaires d'écoles. Nous avons également retracé les rapports des commissaires, un registre de l'inspecteur, des rapports annuels des écoles, d'autres rapports divers et de la correspondance entre la commission scolaire et le surintendant. Malheureusement, aucune de ces sources ne couvrait toute notre période.

Aux Archives Nationales du Québec à Québec, nous avons consulté les archives du Département de l'Instruction publique. La correspondance du Département nous a alors fourni des renseignements utiles, principalement sur la construction ou la rénovation des bâtiments scolaires à Hull.

Enfin, nous avons obtenu la permission de consulter les archives des Frères de Ecoles Chrétiennes et celles des Soeurs Grises de la Croix. Malheureusement, les documents qu'ils ont bien voulu nous laisser consulter se sont avérés peu bavards.

Les Rapports du surintendant de l'Instruction publique du Québec, les Statistiques de l'enseignement, et les États financiers des corporation scolaires ont fourni la base de nos données statistiques. Le Code scolaire du Québec ainsi que les Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction

publique constituent les principales sources imprimées portant sur l'aspect juridique de notre recherche.

La plus grande difficulté rencontrée fut le peu de documentation manuscrite concernant la ville de Hull. Les recensements fédéraux ont toutefois fourni des renseignements utiles sur la main-d'oeuvre ainsi que sur les secteurs d'activités économiques au début du XXème siècle. Malheureusement, un des critères que retiennent alors les recensements pour donner des informations détaillées est la taille de la population d'une ville. Or Hull, en 1931, ne compte pas encore 30 000 habitants, alors que c'est ce seuil qui est retenu à l'époque.

Le dépôt de l'Outaouais des Archives Nationales du Québec ne s'est pas révélé un endroit fécond. Seuls les bulletins paroissiaux de la paroisse Notre-Dame de Hull y ont été dépouillés. Les procès-verbaux du conseil municipal de la ville de Hull, repérés à la Bibliothèque Municipale, contiennent également quelques informations utiles.

Pour bien ancrer notre discussion dans son contexte provincial et local, nous traiterons, dans le premier chapitre, de l'évolution historique de la ville de Hull en soulignant les principales caractéristiques de son développement urbain, démographique et industriel.

Le chapitre 2 traitera en détail du développement de l'infrastructure scolaire de la ville, en ce qui a trait aux écoles primaires publiques catholiques administrées par la commission scolaire catholique de Hull. Nous examinerons le mouvement de construction des maisons d'école en rapport avec la hausse de la population de Hull et avec les directives émanant de l'administration centrale. Nous aborderons ensuite la question de la fréquentation scolaire et tenterons de comprendre comment l'évolution de la

population en âge scolaire a influencé le développement du réseau scolaire public catholique.

Le financement de la commission scolaire sera étudié dans le troisième chapitre. Les différentes sources de revenus et les différentes catégories de dépenses seront examinées à tour de rôle. Nous évaluerons alors le rôle respectif de l'État et des contribuables hullois dans le financement des écoles publiques catholiques de la ville.

L'étude de la composition du corps enseignant de la commission scolaire de Hull fera l'objet du quatrième chapitre. Nous discuterons des choix des commissaires scolaires de Hull concernant l'engagement et les salaires et considérerons le double phénomène de féminisation et de cléricatisation du corps enseignant. Nous aborderons également brièvement la question de l'application du programmes d'études dans les classes de la commission scolaire de la ville.

Nous terminerons en faisant le point sur les principales activités de la commission scolaire de Hull au début du XXème siècle, ce qui nous amènera à réfléchir sur le degré d'autonomie dont jouit cette dernière en regard aux pouvoirs et devoirs qui lui sont conférés par la Loi de l'Instruction publique.

CHAPITRE 1

Évolution socio-économique de Hull au début du XXème siècle

A) Évolution de la société québécoise au début du XXème siècle

Deux phénomènes fortement reliés caractérisent le Québec au début du XXème siècle. Le processus d'industrialisation s'accroît et il entraîne avec lui une hausse du taux d'urbanisation.

Tout en tenant compte des soubresauts que connaît l'économie québécoise, voire nord-américaine et occidentale, les trente années qui précèdent le krach boursier de 1929 constituent, dans l'ensemble, une période de prospérité.¹ Même si l'année 1913 marque un certain ralentissement de cet essor économique, la demande industrielle croissante entraînée par l'effort de guerre sort vite l'économie de son malaise. En fait, jusqu'en 1920, la production atteint des sommets. Mais les exigences de la transition d'une économie de guerre à une économie de paix, marquée ici par une diminution de la demande extérieure, provoquent un ralentissement qui ne sera contré que vers les années 1924-1925.

Trois phénomènes caractérisent l'économie québécoise de ce début du XXème siècle: le déclin du secteur agricole, la croissance du secteur manufacturier, et l'impressionnant développement du secteur tertiaire.

1. Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise, Montréal, Boréal Express, 1979, p. 352.

Le déclin de l'importance de l'agriculture comme activité économique s'explique en fait par sa grande stabilité face à la croissance rapide des secteurs industriel et tertiaire. L'apparition de nouveaux types d'industries vient, quant à elle, expliquer la croissance du secteur manufacturier. L'exploitation du potentiel hydro-électrique que procure le réseau de rivières de la province favorise l'implantation d'industries électro-métallurgiques - principalement celle de l'aluminium, et électro-chimiques. L'exploitation des richesses minières connaît également une forte croissance. Mais parmi ces nouvelles activités industrielles, la plus importante est sans contredit celle des pâtes et papiers. Linteau, Durocher et Robert indiquent que la valeur de la production de pâtes et papiers, qui est de \$5 millions en 1900, atteint un sommet de \$130 millions en 1929.² Pour expliquer cette croissance fulgurante, rappelons que la province rassemble tous les ingrédients nécessaires à la croissance rapide de cette industrie. Déjà l'économie du Québec misait sur l'exploitation des ressources forestières: l'importance du bois équarri et du bois de sciage en font foi. L'importance des bassins de ressources forestières, la qualité du réseau hydrographique en tant que potentiel énergétique, l'accroissement de la demande américaine en papier journal et le rôle joué par les pouvoirs publics quant à l'établissement de politiques favorables au développement de cette industrie ont tous contribué à faire du secteur des pâtes et papiers l'un des secteurs connaissant la plus forte croissance au Québec en ce début de XXème siècle.³

2. Linteau, Durocher, Robert, Op. cit., p. 361.

3. Jean-Pierre Charland, Les pâtes et papiers au Québec 1880-1980, Québec, IQRC, 1990, pp. 61 à 83.

TABLEAU 1.1
Population active, âgée de 10 ans et plus,
par secteur d'activité, Québec.
1911, 1921, 1931

	<u>1911</u> TOTAL (%)	<u>1921</u> TOTAL (%)	<u>1931</u> TOTAL (%)
Agriculture	204 616 (31,3)	221 042 (28,1)	230 547 (22,5)
Forêt, chasse, pêche	15 768 (2,4)	15 272 (1,9)	22 015 (2,2)
Mines et carrières	5 589 (0,9)	4 411 (0,6)	6 129 (0,6)
Manufactures	141 921 (21,7)	161 024 (20,5)	287 896 (28,1)
Admin. publique	17 787 (2,7)	18 317 (2,3)	7 745 (0,8)
Construction	67 771 (10,4)	49 649 (6,3)	62 853 (6,1)
Transp. et communica.	42 752 (6,6)	54 909 (7,0)	66 037 (6,4)
Commerce	71 225 (10,9)	77 410 (9,9)	83 250 (8,1)
Services, professions et autres	85 812 (13,1)	183 557 (23,4)	259 237 (25,2)
TOTAL	653 241 (100)	785 591 (100)	1 025 709(100)

Sources: Recensement du Canada, 1911, vol. VI, tableau V, pp. 206-227; 1921, vol. IV, tableau 4, pp. 188-215; 1931, vol. VII, tableau 40, pp. 108-212.

Finalement, le développement du secteur tertiaire suit l'urbanisation de la province. La multiplication des institutions financières, des services administratifs de toutes sortes, des services de transport, des commerces, etc. est le résultat de la concentration accrue de la population dans les villes.⁴ Le tableau 1.1 fait état de ces trois phénomènes. Malgré une hausse légère de la main-d'oeuvre employée dans le secteur agricole, ce dernier connaît une forte baisse quant à son importance relative comme secteur d'activité. Il en est tout autrement des secteurs manufacturier et tertiaire, qui emploient de plus en plus de travailleurs et de travailleuses.

4. Linteau, Durocher et Robert, Op. cit., p. 413.

L'essor économique du Québec entraîne le développement rapide des villes. Le recensement fédéral de 1921 montre que le Québec est majoritairement urbain puisque près de 52% de la population est citadine. Bien que Montréal abrite la majorité de cette population, l'implantation des nouvelles industries liées à l'exploitation des ressources naturelles entraîne la création de nouveaux centres urbains. Les recensements fédéraux montrent qu'en 1901, le Québec compte 5 villes ayant une population de 10 000 habitants ou plus. Trente années plus tard, ce nombre est passé à 14.⁵

B) Hull au début du XX^{ème} siècle

1. Le développement économique de Hull: 1900-1930

A la fin du XIX^{ème} siècle, la région de l'Outaouais est la plus rapidement déboisée du Québec.⁶ La ville de Hull en est le centre urbain. Cette petite ville fondée sur l'exploitation des ressources forestières connaît, au tournant du siècle, des transformations qui caractériseront dorénavant sa situation économique.

Avant 1890, la structure industrielle de Hull est principalement centrée sur les scieries installées au pied des chutes Chaudières, sur la rivière des Outaouais. Mais, déjà en 1883, l'introduction chez la compagnie E.B. Eddy de la fabrication des pâtes et papiers vient marquer la transformation du paysage industriel de la ville.⁷

5. Ibid., pp. 416-417.

6. Odette Vincent-Domey, Filles et familles en milieu ouvrier: Hull, Québec, à la fin du XIX^{ème} siècle, thèse de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 1988, p. 24.

7. Yves Roby, Histoire économique du Québec 1851-1896, Montréal, Fides, 1971, p. 266.

Selon Edmond Kayser, le passage du XIXème au XXème siècle à Hull est marqué par la diversification de son activité industrielle.⁸ Bien que l'industrie du bois demeure son moteur économique, employant une bonne partie de la main-d'oeuvre, on voit apparaître de nouvelles entreprises qui, fait nouveau, visent davantage à satisfaire les besoins des marchés nationaux et internationaux que les seuls besoins locaux, ces derniers issus principalement de la demande créée par les chantiers de bûcherons. En 1896, la George Matthews Packing Co. installe un abattoir-salaison; en 1903, l'International Portland Cement s'installe au lac Leamy en profitant de la magnanimité du conseil municipal qui lui accorde une exemption de taxes⁹; en 1906, la compagnie Woods Textile fixe ses installations au parc Jacques-Cartier.

TABLEAU 1.2
Activité économique de Hull
1900-1915

<u>ANNÉE</u>	<u># D'ÉTABLISSEMENTS(a)</u> <u>INDUSTRIELS</u>	<u># D'EMPLOYÉS</u>
1900	8	1 508
1905	17	3 536
1910	31	2 918
1915	19	2 260

(a) = employant 5 personnes et plus.

Source: Canada, Recensement postal des manufactures, 1916, p. 191.

Le tableau 1.2 démontre clairement l'augmentation de l'activité industrielle de Hull pendant la première décennie du XXème siècle. On note cependant qu'en

8. Edmond Kayser, Industry in Hull: Its origins and development, 1800-1961, thèse de maîtrise (géographie), Université d'Ottawa, 1967, p. 57.

9. Lucien Brault, Hull 1800-1950, Ottawa, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, 1950, p. 149.

1915, le nombre d'établissements industriels a diminué. Kayser qualifie cette deuxième phase de l'évolution de la structure industrielle de Hull comme étant celle de la concentration des moyens de production:

As manufacturing developed, the industrial structure underwent a transformation. It became characterized not so much by new types of activity, except for the pulp and paper industry, as by the entry of large firms into sectors previously dominated by small establishments, and by a lesser dependence on the direct exploitation of the forest resource of the area.¹⁰

Ainsi, en 1919, la compagnie Allied Packers de Chicago absorbe la George Matthews. L'abattoir portera dorénavant le nom de Canadian Packing Co..¹¹

Après 1920, les changements que connaît l'industrie du bois ont un impact direct sur le paysage industriel de Hull. C'est à cette période que la scierie Gilmour & Hughson, installée en 1893 aux bords de la rivière des Outaouais et du ruisseau de la Brasserie, ferme ses portes¹²; en 1928, Eddy ferme sa fabrique d'allumettes qui était installée à Hull depuis 1851.¹³ Cette dernière entreprise consacre désormais ses efforts à la production de pâtes et papier, qui constitue l'activité économique la plus importante de la ville. Bref, les années 1910-1930 sont marquées par la consolidation de la structure industrielle de la ville: après les pâtes et papiers, les secteurs du textile, du ciment et de l'alimentation (abattage-salaison) caractérisent l'économie de la ville. Mais celle-ci compte également plusieurs petites industries et commerces, comme

10. Edmond Kayser, Op. cit., pp. 59-60.

11. Lucien Brault, Op. cit., p. 150-151.

12. Edmond Kayser, Op. cit., p. 66.

13. Lucien Brault, Op. cit., p. 150.

l'usine Walters qui fabrique des haches et la Laiterie de Hull qui s'installe en 1925.¹⁴

Si le paysage industriel de la ville de Hull connaît des transformations importantes, il en est de même pour le secteur de la main-d'oeuvre. Le tableau 1.3 indique qu'en 20 ans, le nombre total de personnes occupant un emploi augmente de près de 50%, alors que le nombre de personnes travaillant dans l'industrie baisse de plus de 20%.

TABLEAU 1.3
Population active, âgée de 10 ans et plus, engagée dans
des occupations rémunérées, Hull,
1911, 1921 1931¹⁵

<u>ANNÉE</u>	<u>TOTAL DE TRAVAILLEURS</u>	<u>TRAVAILLEURS EN MANUFACTURES</u>	<u>POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS EN MANUFACTURES</u>
1911	6 668	3 643	54 %
1921	8 284	3 625	43 %
1931	9 902	2 926	30 %

Sources: Recensement du Canada, 1911, vol.VI, tableau VI, pp. 412-419; 1921, vol. IV, tableau 3, pp. 36-53; 1931, vol. VII, tableau 43, pp. 266-277.

Or, pour la même période de 1911 à 1931, le pourcentage des personnes âgées de 10 ans et plus travaillant dans le secteur tertiaire à Hull passe de 37,3% à 68,6%. A l'intérieur du secteur tertiaire, le domaine des finances et des services connaît la plus grande croissance alors que, toujours de 1911 à 1931, le pourcentage des personnes âgées de 10 ans et plus y travaillant passe de 10,1% à près de 40%. (Tableau 1.4)

14. Ibid., pp. 148-151.

15. Serge Lalonde, "Condition ouvrière entre 1919 et 1929", dans Le Hull industriel 1900-1960, Hull, IHRO, 1986, p. 51.

TABLEAU 1.4
Population employée par secteurs
d'emplois, Hull,
1911, 1921, 1931

	<u>1911</u> TOTAL (%)	<u>1921</u> TOTAL (%)	<u>1931</u> TOTAL (%)
Agriculture	40 (0,6)	34 (0,4)	41 (0,4)
Forêt, pêche	378 (5,7)	109 (1,3)	75 (0,8)
Mines, carrières	117 (1,8)	59 (0,7)	62 (0,6)
Manufactures	3 643 (54,6)	3 625 (43,8)	2 926 (29,6)
Pouvoir élect.	369 (5,5)	433 (5,2)	74 (0,8)
Construction	496 (7,4)	599 (7,2)	997 (10,1)
Transp. et communic.	221 (3,3)	454 (5,5)	523 (5,3)
Commerce	729 (11,0)	1 046 (12,7)	1 261 (12,7)
Finances, services et autres	676 (10,1)	1 925 (23,2)	3 943 (39,7)
TOTAL	6 669 (100)	8 284 (100)	9 902 (100)

Sources: Recensement du Canada, 1921, vol. IV, tableau 3, pp. 36-53; 1931, vol. VII, tableau 43, pp. 266-277; Serge Lalonde, "Condition ouvrière entre 1919 et 1929", dans Le Hull industriel 1900-1960, Hull, IHRO, 1986, p. 50.

Le secteur du commerce incorpore également un nombre de plus en plus élevé de travailleurs. Grands magasins, hôtels, boulangeries, épiceries, boucheries, ferblanteries, ainsi que tailleurs, cordonniers et magasins de chaussures, plombiers, horlogers, bijoutiers et électriciens viennent répondre à la demande grandissante en services d'une population en pleine croissance.¹⁶

Si le tableau 1.4 nous éclaire sur les secteurs d'activités de la main-d'oeuvre à Hull, il ne fait pas état de deux composantes importantes de cette main-d'oeuvre: les femmes et les enfants.

16. E. E. Cinq-Mars, Hull, son origine, son progrès, son avenir, Hull, Bérubé Frères, 1908. Les 22 dernières pages du volume énumèrent certains commerces situés à Hull.

Les études sur le monde du travail signalent qu'il est rare de voir le salaire unique du père suffire à subvenir aux besoins d'une famille au début du siècle. Terry Copp signale qu'à Montréal, les femmes et les enfants sont souvent obligés d'entrer sur le marché du travail afin d'apporter un salaire d'appoint.¹⁷ Serge Lalonde, dans son étude sur le monde ouvrier à Hull¹⁸ fait la même constatation. En 1921, le Rév. Père Joseph Bonhomme, curé de la paroisse Notre-Dame de Hull, établit la contribution des enfants à la survie des familles ouvrières: "Les familles sont nombreuses et le salaire du père de famille suffit à peine à la vie. Les enfants sont obligés d'entrer à l'usine dès la bas âge".¹⁹

Alors que dans l'ensemble du Québec, les femmes occupent 15%, 18% et 20% de la main-d'oeuvre totale employée dans tous les secteurs d'activités, en 1911, 1921 et 1931 respectivement, elles constituent à Hull, pour les mêmes années, 19%, 21% et 20% de la main-d'oeuvre.²⁰ C'est dire que le travail des femmes est une nécessité. D'autre part, les possibilités d'emploi qui leur sont offertes nous aident à expliquer leur présence sur le marché du travail. Ainsi, nous savons que la fabrique d'allumettes Eddy, les fabriques de vêtements Woods et Caldwell, les lainages Hanson et les mines de mica offrent en effet des

17. Terry Copp, Classe ouvrière et pauvreté, Montréal, Boréal Express, 1978, p. 45.

18. Serge Lalonde, Op. cit., p. 54.

19. Rév. Père Joseph Bonhomme, "Notes historiques sur l'Association ouvrière de Hull" cité dans Brian Hogan, "Church and Union: the Case of Hull, 1912-1921", Labour/Le Travailleur, vol. 7, printemps 1981, p. 146.

20. Pour le Québec: Recensement du Canada, 1911, vol. VI, tableau V, p. 206; 1921, vol. IV, tableau 4, p. 188; 1931, vol. VII, tableau 40, p. 108. Pour Hull: Recensement du Canada, 1911, vol. V, tableau VI, p. 412; 1921, vol. IV, tableau 3, p. 37; 1931, vol. VII, tableau 43, p. 267.

possibilités d'emplois aux femmes et aux filles au début du siècle.²¹ Le système scolaire en emploie aussi un nombre croissant de même que le secteur des services en pleine croissance à l'époque.

Le travail des enfants est plus difficile à cerner. Les statistiques officielles sur ce phénomène sont pratiquement inexistantes. Le recensement fédéral de 1911 ne signale que 210 enfants âgés de 10 à 14 ans, sur un total de 3 645²², travaillant à Hull, principalement dans le secteur manufacturier.²³ Il nous est impossible de retracer ces mêmes informations dans les recensements ultérieurs.

Si les statistiques officielles font défaut, il est tout de même permis de croire que le travail des enfants et des adolescents fait partie de la réalité du travail à Hull. La Gazette du travail, organe officiel du Ministère du Travail du Canada, souligne qu'en 1903, environ 200 filles âgées de 13 à 16 ans travaillent dans l'industrie du mica; on retrouve le même phénomène en 1905; en 1910, on mentionne que les "jeunes garçons et jeunes filles travaillent dans cette industrie".²⁴ On peut également supposer que les fabriques d'allumettes de la compagnie Eddy ainsi que les industries de vêtements et de textiles emploient une main-d'oeuvre en bas âge: l'inspecteur du district de Hull signale que l'allumetterie Eddy emploie des "filles" et non des "femmes".²⁵ Ces

21. Gazette du travail, rapport du correspondant du district de Hull, août 1902; sept. 1902; fév. 1903; août 1905; juin 1906; déc. 1907; nov. 1910.

22. ACSH, Rapports des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1910-11.

23. Recensement du Canada, 1911, vol. V, tableau VI, p. 413.

24. Gazette du Travail, rapport de l'inspecteur du district de Hull, mars 1903; juin 1905; nov. 1910.

25. Ibid., septembre 1902, p. 139; octobre 1905, p. 402.

qualificatifs étant employés régulièrement pour différencier les deux groupes, on peut supçonner le bas âge des premières. Enfin, on peut penser que des enfants et des adolescents trouvaient du travail dans les commerces, les magasins, à l'atelier familial et, dans le cas des filles, et comme domestiques.

2. Population et aménagement urbain

En 1901, le recensement fédéral classe Hull comme la troisième ville en importance au Québec, derrière Montréal et Québec. Son poids démographique diminue cependant à chaque décennie. Le recensement de 1921 la classe au 4ème rang et celui de 1931 au 5ème rang.

Durant la période 1900-1930, le développement urbain de Hull connaît deux tendances principales, qui sont dictées par le développement industriel ainsi que par des impératifs d'ordre géographique.

Depuis la fin du XIXème siècle, le secteur de l'île de Hull est presque entièrement occupé. La rivière Outaouais et le ruisseau de la Brasserie, qui délimitent ce secteur de la ville, jouent un rôle de pôle d'attraction pour les industries qui utilisent le potentiel hydro-électrique de ces cours d'eau comme source d'énergie. La population s'établit à proximité de ces industries, pouvant ainsi se rendre à leur lieu de travail à pied en quelques minutes, ou encore profiter du système de tramways qui dessert Hull depuis la fin du XIXème siècle.

La circonférence de l'île de Hull est donc occupée par le secteur manufacturier, tandis que le centre de l'île abrite les zones résidentielles et le secteur commercial. De 1900 à 1910, les quartiers situés à l'ouest de la ville, Wrightville et Val-Tétreau, sont encore très peu occupés. La zone commerciale de la ville est située elle aussi au coeur de l'île de Hull. Les rues Main (du Portage) et Dupont (Eddy) forment le centre-ville. L'Hôtel-de-

ville, le Palais de Justice, le bureau de poste, la caserne des pompiers ainsi que des commerces de tout genre, allant de la boulangerie à la mercerie, du magasin à rayons à la taverne, ont pignon sur rue dans ces quartiers de la ville.

Après 1910, le peuplement de Hull se déplace de plus en plus vers l'ouest de la ville. Le ruisseau de la Brasserie attire de plus en plus d'industries et, du même coup, une population croissante. Le tableau 1.5 démontre que l'importance relative du secteur de l'île en tant que zone résidentielle diminue tout au long de notre période d'étude, même si la population des quartiers qui la compose augmente. Si 90% de la population de Hull habite l'île en 1910, cette proportion baisse à 77% en 1918 et elle se situe juste au-dessus de 70% en 1930.

TABLEAU 1.5
Population de Hull, par quartier
1900, 1907, 1918, 1926, 1930

<u>QUARTIERS</u>	<u>1900</u>	<u>1907</u>	<u>1918</u>		<u>1926</u>	<u>1930</u>	
				/	<u>VAL-TÉTREAU</u>	2 268	2 610
<u>WOLFE</u>	1 323	1 265	6 424	-			
				\	<u>WRIGHTVILLE</u>	4 663	5 247
<u>MONTCALM</u>	1 572	1 803	3 458		2 813	2 894	
<u>LAFONTAINE</u>	1 362	2 186	3 073		2 262	2 577	
<u>FRONTENAC</u>	3 324	3 472	5 993		5 716	6 040	
<u>DOLLARD</u>	1 485	2 622	3 965		3 387	3 540	
<u>LAURIER</u>	2 821	3 172	5 480		5 104	5 333	
TOTAL	11 887	14 520	28 392		26 213	28 241	

Sources: BMH, Procès-verbaux du conseil municipal de la cité de Hull, 1926-27, p. 589; 1931-32, p. 798; E.E. Cinq-Mars, Hull, son origine, son progrès, son avenir, Hull, Bérubé Frères, 1908, p. 129.

La population de Hull est composée essentiellement de gens d'origine française; les citoyens d'origine britannique et irlandaise viennent en second.

La répartition des différents groupes demeure stable au cours de la période étudiée. (Tableau 1.6).

TABLEAU 1.6
Population de Hull, selon l'origine ethnique,
1911, 1921, 1931

	<u>1911</u>	<u>1921</u>	<u>1931</u>
FRANÇAISE	16 416 (90,1%)	21 918 (90,9%)	26 507 (90,0%)
BRITANNIQUE (excepté Irlandais)	1 045 (5,7%)	1 118 (4,6%)	1 703 (5,8%)
IRLANDAISE	532 (2,9%)	712 (3,0%)	700 (2,4%)
AUTRES	229 (1,3%)	371 (1,5%)	523 (1,8%)
TOTAL	18 222 (100 %)	24 117 (100 %)	29 433 (100 %)

Sources: Recensement du Canada, 1911, vol. II, tableau XIV, p. 374; 1921, vol. I, tableau 28, pp. 542-543; 1931, vol. II, tableau 34, pp. 494.

En conséquence, la population de Hull est catholique dans une proportion écrasante. Les citoyens d'origine britannique regroupent quant à eux la majorité des protestants. (Tableau 1.7).

TABLEAU 1.7
Population de Hull, selon l'appartenance religieuse,
1911, 1921, 1931

	<u>1911</u>	<u>1921</u>	<u>1931</u>
CATHOLIQUES ROMAINS	17 198 (94,4%)	22 918 (95,0%)	28 269 (96,0%)
PROTESTANTS	990 (5,4%)	1 075 (4,5%)	988 (3,4%)
AUTRES	34 (0,2%)	124 (0,5%)	175 (0,6%)
<hr/>			
TOTAL	18 222 (100 %)	24 117 (100 %)	29 433 (100 %)

Sources: Recensement du Canada, 1911, vol. II, tableau II, pp. 132-133; 1921, vol. I, tableau, 39, p. 758; 1931, vol. II, tableau 43, pp. 698-699.

3. Le cadre religieux

L'établissement des paroisses de la ville de Hull suit de très près l'évolution de son bassin de population. Dès 1871, la paroisse Notre-Dame-de-Grâce est fondée par Mgr Guigues grâce aux efforts soutenus du père Reboul, O.M.I. Les oblats, arrivés à Hull en 1845, peuvent alors débiter officiellement leur action dans la ville. Le nombre de croyants à desservir augmentant plus rapidement que les moyens dont disposent l'Église locale, la paroisse Notre-Dame-de-Grâce est divisée en 1902 pour permettre la fondation de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur. Dans le quartier Val-Tétreau, les besoins de la population sont tels qu'en 1900, une chapelle de secours est construite pour desservir les croyants, mais ce n'est qu'en 1916 que la paroisse Notre-Dame-de-Lorette obtient son premier curé résident et, par le fait même, commence à exister officiellement. Finalement, en 1913, la paroisse Saint-Joseph est

érigée. L'oeuvre des oblats, qui agissent comme curés de paroisses, se propage alors sur tout le territoire de la ville de Hull.²⁶

Pour les assister dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes, les oblats font appel à diverses communautés religieuses féminines.²⁷ D'autres communautés de femmes s'occupant de santé et d'oeuvres sociales viennent aussi s'installer à Hull; en 1925, les Soeurs de Charité de la Providence fondent l'hôpital Sacré-Coeur et en 1928, les Religieuses des Cinq Plaies fondent l'Orphelinat Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus à Val-Tétreau.

Enfin, à la fin du XIXème siècle, les Soeurs Grises de la Croix prennent charge de l'éducation des jeunes filles de la ville et en 1878, quatre Frères des Écoles Chrétiennes viennent enseigner au garçons du Collège Notre-Dame.

4. Hull: une ville ouvrière

Au début du XXème siècle, Hull est une ville ouvrière. Plusieurs observateurs en font mention, que ce soit l'inspecteur d'écoles Rodolphe Maltais²⁸ ou encore le Conseil canadien du Bien-être social.²⁹

Au cours de la période étudiée, sa population connaît des problèmes qui sont ceux des ouvriers et ouvrières d'autres villes du même type. Dans son étude sur

26. Hector Legros, ptre et Soeur Paul-Émile, s.g.c, Le diocèse d'Ottawa, Ottawa, Le Droit, 1949, pp. 251-251; pp. 398-403; pp. 440-442; pp. 431-433.

27. En 1902, les Servantes de Jésus-Marie s'établissent à Hull, répondant ainsi à l'invitation du père Valliquet; en 1911, les Soeurs de la Sainte-Famille arrivent à Hull pour s'occuper du presbytère de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce; en 1925, quatre Soeurs du Sacré-Coeur-de-Jésus viennent au Scolasticat St-Joseph pour s'occuper des retraites de laïques et des retraites fermées.

28. "Rapport de l'inspecteur Maltais", dans RSIPQ, 1921-22, p. 128.

29. Cité par Odette Vincent-Domey, "L'enfance à Hull (1919-1929)", dans Le Hull industriel 1900-1960, Hull, IHRO, 1986, p. 63.

les conditions ouvrières à Hull pendant les années 1919-1929, Serge Lalonde signale que les salaires versés aux ouvriers de Hull sont en moyenne inférieurs de 4%, 8,9% et 5,9% aux moyennes salariales enregistrées pour le reste de la province pour les années 1919, 1923 et 1928 respectivement. Bien qu'il soit difficile d'en arriver à un chiffre global pour toutes les occupations, leur semaine de travail compte 48 heures, répartie sur 6 journées de 8 heures ou 5 journées de 9 heures plus un demi-journée de travail le samedi. Même si le coût de la vie à Hull semble inférieur qu'ailleurs au Québec, pour l'ensemble des travailleurs industriels, la pauvreté est une réalité constante, même en période de prospérité économique.³⁰

Rattachée au problème de la pauvreté est celui des conditions sanitaires déficientes. Au cours des années 1920, le conseil municipal est souvent pris à défaut par le Conseil provincial d'hygiène pour "son peu de préoccupation face à l'hygiène publique".³¹ Celui-ci affirme qu'à Hull:

La déclaration des maladies contagieuses ne se fait pas, l'eau y est sale et désagréable, l'inspection alimentaire y est une farce, on y construit des taudis et les dépotoirs et nuisances abondent.³²

Par ailleurs, la population ouvrière de Hull se livre à des activités qui inquiètent les élites bien pensantes de la ville. La vie nocturne constitue depuis longtemps une caractéristique peu enviable de la ville. Le nombre

30. Serge Lalonde, "Conditions ouvrières entre 1919 et 1929", dans Le Hull industriel 1900-1960, Hull, IHRO, 1986, pp. 51-54.

31. Odette Vincent-Domey, Op. cit., p. 64.

32. Ibid., p. 64.

important de débits de boisson concentrés dans le secteur de l'île de Hull attire tant les habitants de Hull que les fêtards de la rive voisine.³³

Par ailleurs, on s'inquiète des répercussions d'un passe-temps moderne, le cinéma, sur la moralité de la population. Des réunions des commissaires d'écoles mentionnent une résolution condamnant "l'immoralité des affiches apposées à l'extérieur des théâtres de vues animées"³⁴; les commissaires votent même une motion demandant à l'administration municipale d'adopter un règlement interdisant la présence d'affiches faisant la promotion des vues cinématographiques sur le territoire de la ville.³⁵

Durant les trois premières décennies du XXème siècle, le système scolaire public catholique de Hull évolue donc dans un contexte de croissance économique et d'expansion démographique. Celui-ci est appelé à desservir une clientèle issue en majorité de familles ouvrières et, dans une moindre mesure, de familles de petits commerçants. Quels sont les principaux aspects de ce développement? Comment la commission scolaire catholique répond-elle aux besoins, dans le cadre de la Loi de l'Instruction publique et des règlements scolaires en vigueur durant cette période? C'est ce que nous examinerons dans les chapitres qui suivent.

33. André Cellard, "Le petit Chicago. La "criminalité" à Hull depuis le début du XXème siècle", dans RHAF, vol. 45, no 4, printemps 1992, pp. 519-543.

34. ACSH, Procès-verbal de la commission scolaire de Hull, 11 mai 1926.

35. ACSH, Procès-verbal de la commission scolaire de Hull, 8 mars 1927.

CHAPITRE 2

L'école primaire publique catholique à Hull, 1900-1930: Le développement d'une infrastructure scolaire

De 1901 à 1930, la population totale de la ville de Hull croît de 100%. Pour la période de 1908 à 1930, le nombre d'enfants en âge scolaire croît de 117%, passant de 4 163 à 9 033. La clientèle scolaire croît donc plus rapidement que la population totale. Pour la même période, le nombre d'enfants inscrits à l'école croît de 134%, passant de 2 528 à 5 917.¹ Les commissaires d'écoles doivent donc répondre aux besoins d'une clientèle en pleine croissance.

L'infrastructure scolaire de la ville de Hull est en place au début du XXème siècle. La commission scolaire y administre déjà sept écoles. Mais, au cours des trente prochaines années, cette infrastructure va se développer de façon considérable. Comment ce développement s'est-il opéré et en quoi la législation scolaire a-t-elle joué un rôle d'instigatrice ou de régulatrice de ce développement? C'est ce que nous verrons dans ce chapitre.

1. ACSH, Rapports des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09, 1929-30.

Dans leur synthèse sur l'histoire du Québec, Linteau, Durocher et Robert concluent de la façon suivante leur exposé sur l'éducation pour la période 1897-1929:

Le système public catholique est inadéquat, la formation des maîtres est insuffisante et trop de commissions scolaires refusent de payer des salaires convenables aux enseignants et de se doter d'équipements adéquats.

Ils décrivent un système fragmenté, mal coordonné, figé dans une confusion structurelle, contrôlé non pas par l'État québécois, mais par un "quasi-monopole" qui se trouve entre les mains de l'église catholique.²

La structure scolaire que connaît le Québec au début de XX^{ème} siècle est un héritage de multiples lois datant du siècle précédent. Sans revenir trop loin à l'arrière, et surtout sans décrire un système que d'autres ont déjà bien étudié, signalons quand même les composantes essentielles du système scolaire public catholique québécois.

La loi scolaire de 1846 marque l'établissement d'un système public d'éducation au Québec. Elle crée les commissions scolaires et en définit les pouvoirs, clarifie les pouvoirs et les responsabilités du surintendant de l'Instruction publique, et permet l'établissement d'une taxe scolaire obligatoire. La Loi scolaire de 1856 établit le Conseil de l'Instruction publique que celle de 1869 sépare en deux comités; l'un catholique, l'autre protestant.

2. Linteau, Durocher et Robert, Op. cit., p. 543.

A) Le système scolaire public catholique québécois

1) Les autorités scolaires centrales

La direction des écoles primaires publiques catholiques revient au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Son rôle est avant tout d'adopter, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, les règlements relatifs à la gestion du réseau scolaire public catholique de la province, que ce soit l'organisation, l'administration et la discipline des écoles publiques, l'établissement des districts d'inspection, la régie des écoles normales et des bureaux d'examineurs, l'examen des candidats au poste d'inspecteur et l'établissement de la durée de l'année scolaire. Il a également comme tâche d'établir le programme d'études des écoles publiques, de procéder à la classification des écoles publiques et à l'approbation des manuels scolaires et de tout matériel pédagogique. Il a par ailleurs droit de regard sur la conduite des instituteurs et institutrices, ce qui peut mener à la révocation de leurs brevets de capacité, et sur celle des inspecteurs et des commissaires. Tous les règlements du Comité catholique, exceptés ceux relatifs aux choix des manuels scolaires, doivent être approuvés par le gouvernement provincial, celui-ci intervenant également dans la composition du Comité catholique en nommant ses membres laïcs. Les membres religieux regroupent les évêques de chaque diocèse catholique romain de la province. Laïcs et religieux y sont représentés en nombre égal.³

Si la tâche du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique est de réglementer le fonctionnement du système scolaire, celle du surintendant est

3. Ruby Heap, L'Église, l'État et l'enseignement primaire public catholique au Québec, 1897-1920, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1987, pp. 114-118; Bernard Lefebvre, L'école sous la mitre, Montréal, Editions Paulines, 1980, pp. 35-40.

de l'administrer. Le surintendant est nommé par le Lieutenant-gouverneur en conseil. Il est président de droit du Conseil de l'Instruction publique et du Comité catholique. Sa principale tâche est de "faire tout ce qui, en général, a rapport à l'encouragement et à l'avancement de l'instruction publique, des arts, des lettres et des sciences".⁴ Pour ce faire, le surintendant a la responsabilité de voir au bon fonctionnement de la Loi de l'Instruction publique et à l'observation des règlements adoptés par les deux comités du Conseil de l'Instruction publique. Il est également responsable, sur la recommandation du Comité catholique, de la distribution des subventions gouvernementales destinées à l'enseignement, d'établir un rapport des activités financières de son département, de recueillir et de publier des statistiques sur le fonctionnement des écoles et de soumettre un rapport annuel sur l'état de l'éducation dans la province. Le surintendant doit se conformer aux directives du Comité catholique et il est tenu d'exécuter les décisions de ce même Comité, par l'intermédiaire du Département de l'Instruction publique, organisme administratif dont il est le chef.⁵

Le poste d'inspecteur d'école est créé par la loi scolaire de 1851.⁶ Les inspecteurs sont en quelque sorte les "yeux et les oreilles" du surintendant. Ils jouent le rôle de lien entre le surintendant et les commissions scolaires locales de la province et doivent se soumettre aux instructions du surintendant et aux règlements du Comité catholique. Il est de leur responsabilité de visiter les écoles de leur district d'inspection, d'examiner les registres des

4. Paul de Cazes, Code scolaire de la province de Québec, Montréal, C. Théoret, 1899, art. 45, p. 14. Dorénavant: Code Scolaire, 1899.

5. Ruby Heap, Op. cit., pp. 148-149; Bernard Lefebvre, Op. cit., pp. 21, 43.

6. Louis-Philippe Audet et Armand Gauthier, Op. cit., p. 19.

commissions scolaires et les comptes des secrétaires-trésoriers et d'assurer l'application de la loi de l'Instruction publique. A leurs tâches s'ajoutent également la responsabilité de donner, chaque année, une conférence pédagogique aux instituteurs et institutrices de leur district d'inspection, d'examiner les élèves des écoles sur chaque matière du programme d'études, de s'assurer du suivi de ce programme, d'évaluer le travail des instituteurs et institutrices et de faire rapport au surintendant sur les activités des commissions scolaires.⁷

Pour couronner l'activité d'inspection du réseau scolaire catholique québécois, le gouvernement de Lomer Gouin crée en 1911 le poste d'inspecteur général. C.-J. Magnan est le premier à occuper ce poste. Il a pour tâche de coordonner l'inspection des écoles publiques, de visiter les écoles normales catholiques et de soumettre un rapport annuel sur l'état général du réseau scolaire catholique au surintendant de l'Instruction publique.⁸

2) Les commissions scolaires

La commission scolaire locale est constituée de cinq membres élus par les contribuables de la municipalité pour une période de trois ans. Tout contribuable, de sexe masculin, sachant lire et écrire, domicilié et habilité à voter dans la municipalité scolaire peut être candidat à la charge de commissaire d'école. Les curés catholiques romains peuvent également devenir commissaires. Les rapports d'élection des commissaires d'écoles de Hull révèlent que les candidats à la charge de commissaire sont engagés surtout dans le

7. Ruby Heap, Op. cit., pp. 174-178.

8. Louis-Philippe Audet, Histoire de l'enseignement au Québec 1608-1971, p. 348; Ruby Heap, Op. cit., pp. 189-196.

commerce et dans le secteur des services, ainsi que des marchands, des contremaîtres, des forgerons, des épiciers, ainsi que des employés civils.

TABLEAU 2.1
Liste des membres de la Commission scolaire de Hull;
leurs professions et la durée de leur mandat,
1900-1930

<u>Nom</u>	<u>Profession</u>	<u>Durée</u>	<u>Nom</u>	<u>Profession</u>	<u>Durée</u>
Père Bernier	Clerc	3 ans	J.A. Lalonde	Épicier	4 ans
A. Berthiaume	Contremaître	11 ans	T. Lambert	Entrepreneur	5 ans
P.A. Berthiaume		6 ans	L. Landry	Employé civil	3 ans
Père Bonhomme	Clerc	1 an	G. Laramée		4 ans
Père Bourassa	Clerc	10 ans	M. Laverdure	Marchand	28 ans
J. Caron	Marchand	12 ans	H. Leblanc	Forgeron	18 ans
B. Carrière		6 ans	F. Legault	Contremaître	10 ans
Père Carrière	Clerc	8 ans	D. Richer		3 ans
Père Duhaut	Clerc	7 ans	M. Trudel		4 ans
Père Guértin	Clerc	6 ans	P. Valiquette	Clerc	4 ans
C. Lacasse		2 ans			

Sources: Lucien Brault, Un siècle d'administration scolaire, pp. 17-18; ACSH, Élection de commissaires d'écoles, 1913-1930.

De 1900 à 1930, un total de 14 commissaires laïcs différents siégeront à la commission scolaire, dont neuf agiront comme président. Au cours de la même période, un total de sept membres du clergé local seront commissaires d'écoles, dont un seul deviendra président. De 1900 à 1922, un curé de paroisse siège en permanence à la commission scolaire; de 1923 à 1930, ce nombre double.⁹ Le Père Philémon Bourassa sera même président de la Commission scolaire de Hull en 1926 et en 1927.¹⁰ La durée moyenne du mandat chez les commissaires laïcs est de six ans et chez les clercs, de cinq ans et demi. Nous retrouvons par contre des

9. ACSH, Dossier élection, 1913-1930; Lucien Brault, Un siècle d'administration scolaire, pp. 17-18.

10. Lucien Brault, Ibid., p. 18.

hommes qui consacrent plusieurs années à la cause scolaire. Moïse Laverdure, marchand, siège au cours de 28 des 30 années couvertes par notre étude, il est commissaire pendant 17 ans et président de la commission scolaire à quatre reprises, pour un total de 11 ans. Hector Leblanc, contremaître-forgeron, occupe le poste de commissaire pendant 15 ans et celui de président à deux reprises, pour un total de trois ans. Mentionnons également Joseph Caron, marchand, qui est à la commission scolaire pendant 12 ans et Adolphe Berthiaume, contremaître, pendant 11 ans.

On constate alors que les commissaires d'écoles de Hull forment un petit monde fermé: il y a peu de rotation dans la composition de la commission scolaire, et ses membres sont issus de l'élite de la ville. Malgré l'importance de leur contingent dans la composition de la main-d'oeuvre, on ne retrouve aucun ouvrier comme commissaire d'écoles.

Les commissions scolaires ont la responsabilité première d'administrer les écoles publiques au plan local. Leurs devoirs sont d'imposer et percevoir les taxes nécessaires à l'entretien des écoles, de munir les classes de toutes les fournitures nécessaires aux leçons, d'engager et de destituer les instituteurs et institutrices, de faire des règlements propres à assurer la bonne gouverne de chaque école, et enfin de régler les différends qui surviennent entre les parents ou les enfants et les enseignants.¹¹ Enfin, une des responsabilités fondamentales des commissaires est de construire et de maintenir des bâtiments scolaires.¹²

11. Code scolaire, 1899, art. 215, pp. 75-78, art. 363, p. 129; 1912, art. 2709, pp. 84-88, art. 2857, p. 143; 1919, art. 2709, pp. 95-99, art. 2730, p. 113; 1927, art. 221, pp. 105-108, art. 249, p. 125.

12. Code scolaire, 1899, art. 229, p. 82; 1912, art. 2723, p. 93; 1919, art. 2723, p. 104; 1927, art. 236, p. 115.

En plus d'exécuter les responsabilités qui leur sont dévolues par la Loi de l'Instruction publique, les commissaires d'écoles doivent souscrire aux règlements adoptés par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Au début du XXème siècle, le Département de l'Instruction publique dispose d'un pouvoir de sanction contre les commissaires fautifs. Le Code scolaire de 1912 stipule en effet que: "Le surintendant peut retenir la subvention de toute municipalité ou institution d'éducation (...) qui a refusé ou négligé d'observer quelque'une des dispositions de la loi ou des règlements concernant l'instruction publique."¹³ Cet article du Code scolaire est là pour rappeler aux autorités scolaires centrales que l'étendue de leurs pouvoirs ne débouche pas, du moins en théorie, sur une autonomie complète.

B) L'expansion du réseau d'écoles primaires publiques catholiques à Hull

1) Expansion horizontale

Construire une école, une rallonge ou encore rénover un bâtiment devenu inadéquat n'est pas chose simple. Si la Loi de l'Instruction publique demeure relativement obscure quant aux devoirs de la commission scolaire à cet égard, les règlements du Comité catholique sont beaucoup plus précis. Les éditions de 1912, 1919 et 1927 stipulent ainsi: "Les commissaires et les syndics d'écoles

13. Code scolaire, 1912, art. 2535, p. 13. L'article 2933 du même Code scolaire reprend le même argument. L'édition de 1927 du Code scolaire affirme la même chose.

doivent établir une ou plusieurs écoles dans chacune de leurs municipalités."¹⁴
Par ailleurs, les règlements indiquent à quel moment les commissaires scolaires
devront construire des classes pour accueillir les nouveaux élèves:

Lorsque dans un arrondissement le nombre d'enfants de 7 à 14 ans dépassera
soixante et quinze, l'école comprendra au moins deux classes; lorsqu'il
dépassera cent vingt-cinq, trois classes, et il faudra au moins une classe
additionnelle pour chaque augmentation de cinquante enfants.¹⁵

Les règlements du Comité catholique concernant les bâtiments scolaires
sont très précis. Ils traitent de la qualité du terrain choisi, de l'emplacement
de l'école sur le-dit terrain, des lieux d'aisances, et des consignes de
construction et d'entretien des bâtiments d'écoles.¹⁶ La grandeur d'une classe
sera calculée en considérant 15 pieds carrés de superficie par élève et une
hauteur minimum de 10 pieds pour le plafond, ce qui revient à dire que chaque
élèves devra disposer d'un minimum de 150 pieds cubes d'air.¹⁷ Dans l'édition

14. "Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique", dans
Paul de Cazes, Code scolaire de la province de Québec, Québec, Le Soleil, 1912,
p. 3, art. 2. Dans les éditions de 1919 et 1927, le texte et le numéro de
l'article ne subissent aucune modification. Dorénavant: Règlements du Comité
catholique du Conseil de l'Instruction publique, 1912.

15. "Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique", dans
Paul de Cazes, Code scolaire de la province de Québec, 1899, art. 96, p. 68.
L'article 96 de l'édition de 1899 devient l'article 4 pour les éditions de 1912,
1919 et 1927. Dorénavant: Règlements du Comité catholique du Conseil de
l'Instruction publique, 1899. Le nombre maximal d'élèves par arrondissement
baisse de soixante-quinze à soixante en 1912 et demeure ainsi dans les éditions
de 1919 et 1927.

16. Ibid., 1899, articles 89 à 106.

17. Règlements du Comité catholique du conseil de l'Instruction publique, 1899,
art. 97; 1912, art. 38; "Règlements du Comité catholique du conseil de
l'Instruction publique", dans J.-N. Miller, Code scolaire de la province de
Québec, Québec, Le Soleil, 1919, art. 38. Dorénavant: Règlements du Comité
catholique du Conseil de l'Instruction publique, 1919; "Règlements du Comité
catholique du conseil de l'Instruction publique", dans Lionel Bergeron, Code
scolaire de la province de Québec, Québec, Le Soleil, 1927, art. 38.
Dorénavant: Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique,
1927.

de 1912, l'article relatif au nombre maximum d'enfants que doit contenir une classe est inscrit non plus dans le chapitre relatif aux maisons d'écoles, mais dans le chapitre sur les dispositions générales.¹⁸ C'est dire de l'importance accrue qu'accorde le Comité catholique à la création d'un environnement physique propice à l'apprentissage des élèves. Avec l'assistance de l'inspecteur qui a pour tâche d'évaluer la situation matérielle des écoles de son district, le Département de l'Instruction publique peut juger qu'une école est devenue non-sécuritaire pour les élèves, comme il peut juger que ses classes sont surpeuplées. La décision de construire une nouvelle école peut alors revenir directement au surintendant.

A Hull, la construction de nouvelles écoles suit le développement géographique de la ville. Comme nous l'avons signalé, le développement urbain de la ville se situe inévitablement vers la zone ouest du territoire, en raison du manque d'espace, et il suit également le second secteur commercial qui s'installe le long du boulevard St-Joseph. Le tableau 2.1 et la carte 1 indiquent l'emplacement des écoles publiques catholiques que compte Hull entre 1900 et 1930.

18. Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, 1912, art. 4, p. 4.

TABLEAU 2.2
Nombre d'écoles primaires publiques catholiques par quartier de Hull
1900-1930

<u>QUARTIER</u>	<u>1900</u>	<u>1907</u>	<u>1918</u>		<u>1926</u>	<u>1930</u>
				/ <u>VAL-TÉTREAU</u>	2	2
<u>WOLFE</u>	1	1	2	\ <u>WRIGHTVILLE</u>	2	2
<u>MONTCALM</u>	1	1	1		1	1
<u>LAFONTAINE</u>	0	0	0		0	0
<u>FRONTENAC</u>	2	2	2		2	2
<u>DOLLARD</u>	2	2	3		3	3
<u>LAURIER</u>	1	2	2		2	3
<u>TOTAL</u>	7	8	10		12	13

Sources: BMH, Procès-verbaux du conseil municipal de la cité de Hull; E.E. Cinq-Mars, Hull, son origine, son progrès, son avenir, Hull, Bérubé Frères, 1908, p. 129.

On constate que les nouveaux bâtiments scolaires construits entre 1900 et 1930 se retrouvent majoritairement dans les quartiers Val-Tétreau et Wrightville à l'ouest, et dans le quartier Laurier au nord de l'île. En fait, sur les six nouvelles écoles construites durant cette période, les quartiers Val-Tétreau et Wrightville en comptent trois: l'École St-Joseph de Wrightville, érigée en 1915, l'École Larocque, bâtie en 1921 et l'École Laverdure, achevée en 1926. Le quartier Laurier quant à lui accueille l'École Reboul en 1903 et l'École Lauzon en 1927. L'autre nouvelle école, l'École Lecomte, construite en 1911, se situe dans le quartier Dollard.

Prenons quelques exemples qui nous permettent d'observer directement l'application des règlements du Comité catholique par les commissaires scolaires lors de la construction d'une nouvelle école.

Parfois, la construction d'une école ne rencontre aucun accroc, comme le démontre le cas de l'École Lecomte. En 1911, les démarches entreprises se font sans problème. Les commissaires envoient le plan et le devis de la nouvelle école au bureau du surintendant qui les accepte sans modification; la commission scolaire réussit à obtenir le financement pour la construction sans devoir émettre une série d'obligations; l'inspecteur Filteau accepte sans réserves majeures le nouveau bâtiment. L'ensemble des démarches menant à l'ouverture officielle de l'École Lecomte pour l'année scolaire 1911-12 n'ont pris qu'environ 4 mois. La résolution de construire l'école est inscrite au procès-verbal de la commission scolaire sous la date du 6 juin 1911 et l'inspecteur effectue l'inspection des lieux à la fin de l'année scolaire 1911-12¹⁹.

La situation se déroule aussi sans problème dans le cas de la construction de l'École St-Joseph de Wrightville. Le secrétaire-trésorier de la commission scolaire fait parvenir les plans et devis au bureau du surintendant par une lettre datée du 9 avril 1915. Ce dernier approuve les plans le 17 avril et l'inspecteur Marien donne son approbation à la nouvelle construction le 1er novembre²⁰, quelques semaines après le début des classes. On ne fait pas mention

19. ANQ-Q, E013, art. 1217. Loc. 1A26-1404A, dos. # 1946, Bulletin d'inspection des maisons d'écoles construites ou réparées, École Lecomte, 28 mai 1912; Lettre de Joseph Provost à Boucher de la Bruère, surintendant, Hull, 5 juin 1911.

20. ANQ-Q, E013, Art. 1331, Loc. 1A26-3203B, dos. #840, Lettre de Joseph Provost à Boucher de la Bruère, surintendant, Hull, 9 avril 1915; Lettre de Boucher de la Bruère, surintendant à Joseph Provost, Québec, 17 avril 1915; Rapport d'inspection des maisons d'écoles construites ou réparées, École St-Joseph de Wrightville, 1er novembre 1915.

du fait que la commission scolaire ait eu de la difficulté à amasser les quelques \$23 465 nécessaires à la construction de l'école. En tout, le laps de temps entre la résolution de la commission scolaire et l'approbation de l'inspecteur n'aura été que de sept mois.

Parfois cependant, les choses ne se passent pas si facilement. Prenons le cas des écoles Lauzon et Laverdure. Dès la fin du mois de décembre 1925, les commissaires scolaires de Hull adoptent une résolution leur permettant de réajuster le paiement de la dette de la commission scolaire en prévision d'un nouvel emprunt qui financera l'achat de terrains dans les quartiers Frontenac et Laurier, et la construction de deux écoles dans les quartiers Wrightville et Laurier. Les diverses démarches nécessaires à l'approbation de ce nouvel emprunt par le surintendant et le Lieutenant-gouverneur en conseil sont entreprises par le secrétaire-trésorier de la commission scolaire le 8 février 1926.²¹ A partir de là, les délais s'accumulent. Le surintendant demande des explications sur le mode de remboursement de l'emprunt et, suite à la réponse du secrétaire-trésorier de la commission scolaire, recommande l'autorisation de l'emprunt au Ministre des Affaires municipales.²² Mais lorsque le bureau du ministre des Affaires municipales signale au surintendant qu'il manque au dossier de la commission scolaire un certificat stipulant qu'il n'y a pas, de la part de la population de la ville, d'objection à l'emprunt proposé, la commission scolaire doit justifier à nouveau le bien-fondé du nouvel emprunt. Entre-temps, le bureau

21. ANQ-Q, E013, art. 1644, loc. 1A29-1504A. dos. # 217. Lettre de Joseph Provost à Oscar Morin, sous-ministre aux Affaires municipales, Hull, 8 février 1926.

22. ANQ-Q, E013, art. 1644, loc. 1A29-1504A. dos. # 217. Lettre de Cyrille-F. Delâge, surintendant, au Ministre des Affaires municipales, Québec, 18 février 1926.

du surintendant reçoit et approuve les plans et devis des deux nouvelles écoles. Le surintendant espère que d'autres délais pourront ainsi être évités. Finalement, l'emprunt de \$200 000 est autorisé par un arrêt ministériel daté du 15 avril 1926.²³ Cela ne signifie pas la fin des délais. Le sous-ministre aux Affaires municipales exige encore quelques modifications à la résolution d'emprunt adoptée par les commissaires d'écoles.²⁴ La seconde autorisation du Lieutenant-gouverneur en conseil est donnée le 16 juillet 1926, mais le bureau du surintendant, par erreur, n'avertit les commissaires d'écoles que le 24 août.²⁵ Déjà plus de 8 mois se sont écoulés et ce, uniquement pour avoir l'approbation des plans et devis et l'autorisation de contracter l'emprunt. Finalement, à partir du moment où les commissaires d'écoles ont reçu toutes les autorisations nécessaires, la construction des écoles ne prend que quelques semaines, permettant ainsi l'ouverture des nouvelles classes pour l'année scolaire 1926-27. L'inspecteur Maltais approuve les deux nouveaux bâtiments le 20 février 1927.²⁶

Toutefois, l'érection de nouveaux bâtiments scolaires ne constitue pas l'ensemble des activités de construction de la commission scolaire de Hull. Bien au contraire, les commissaires procèdent souvent à la reconstruction et à

23. ANQ-Q, E013, art. 1644, loc. 1A29-1504A. dos. # 217. Copie du rapport d'un comité de l'Honorable Conseil exécutif en date du 14 avril 1926 approuvé par le Lieutenant-gouverneur, le 15 avril 1926.

24. ANQ-Q, E013, art. 1644, loc. 1A29-1504A. dos. # 217. Lettre de Cyrille-F. Delâge, surintendant, à Joseph Provost, Québec, 11 mai 1926.

25. ANQ-Q, E013, art. 1644, loc. 1A29-1504A. dos. # 217. Lettre de Cyrille-F. Delâge, surintendant, à L. Laverdure, ass. secrétaire-trésorier, Québec, 24 août 1926.

26. ANQ-Q, E013, art. 1644, loc. 1A29-1504A. dos. # 217. Bulletin d'inspection des maisons d'écoles construites ou réparées, Écoles Lauzon et Laverdure.

l'agrandissement d'un bâtiment déjà existant. Les rallonges effectuées aux bâtiments scolaires correspond parfois à la construction d'une nouvelle école. La construction d'une rallonge est soumise aux mêmes règlements de la Loi de l'Instruction publique que la construction d'une nouvelle école. Les commissaires d'écoles doivent suivre le même cheminement auprès du surintendant, et la construction doit être approuvée par l'inspecteur d'école.

Dans les cas de construction de nouvelles écoles, comme dans les cas d'agrandissement de bâtiments, l'inspecteur de district joue un rôle important. En tant qu'intermédiaire entre le surintendant et les commissaires d'écoles, il intervient directement auprès de ces derniers afin de leur rappeler l'état quelquefois précaire de l'infrastructure scolaire. C'est ainsi qu'en 1902 et en 1903, il remarque que l'École Duhaut est trop petite pour le nombre d'élèves; en 1916 et en 1918, c'est au tour de l'École Cauvin d'être pointée du doigt; en 1920, il suggère d'agrandir l'École St-Joseph-de-Wrightville de trois classes supplémentaires.²⁷ A d'autres moments, l'inspecteur signale simplement que plusieurs classes sont encombrées et qu'il serait temps d'étudier la possibilité de construire de nouvelles écoles.²⁸

Le tableau 2.3 donne le nom des écoles ayant subi de telles transformations, ainsi que l'année où les travaux ont été réalisés. Les quartiers Wrightville et Montcalm n'ont pas connu ce genre d'activité de rénovation ou de reconstruction de leurs bâtiments scolaires. Ils reçoivent plutôt de nouvelles

27. ACSH, PVCSH, 18 février 1902; "Rapport de l'inspecteur Guay fait aux commissaires", dans Registre de l'inspecteur, 1903-04, pp. 26-27; "Registre de l'inspecteur Marien fait aux commissaires", dans Ibid., 28 décembre 1916, pp. 61-61; 7 janvier 1918, p. 64; 26 juin 1920, pp. 72-73.

28. ACSH, "Rapport de l'inspecteur Marien fait aux commissaires", dans Ibid., 18 mai 1914, pp. 53-55.

écoles: l'École St-Joseph-de-Wrightville, en 1915 et l'École Larocque, en 1921, qui suffisent à répondre à la demande de la population.

TABLEAU 2.3
Écoles reconstruites en entier (re) ou ayant
reçu une rallonge (ra), par quartier,
1904-1923

	<u>VAL-TÉTREAU</u>	<u>FRONTENAC</u>	<u>LAURIER</u>	<u>DOLLARD</u>
1904	Duhaut (re)			
1905		Cauvin (re) Carrière (re)		
1907				Notre-Dame (ra)
1909		Cauvin (ra)		
1912		Carrière (ra)		
1915			Reboul (ra) Ste-Anne (re)	
1921		Carrière (ra)		
1922	Duhaut (ra)			
1923			Reboul (ra)	Ste-Marie (ra)

Sources: École Reboul: ANQ-Q, E013, art. 1334, loc. 1A26-3301B, dos. 1228, Province de Québec, Département de l'Instruction publique, Maisons d'école construites ou réparées, 1er nov. 1915; Écoles Reboul et Duhaut: ANQ-Q, E013, art. 1524, loc. 1A28-3105A, dos. 934, Ibid., 25 mars 1924; École Duhaut: ANQ-Q, E013, art. 1012, loc. 1A24-2304B, dos. 1150, Ibid., 15 mars 1905; École Carrière: Lucien Brault, Un siècle d'administration scolaire, p. 95-96; ANQ-Q, E013, art. 1256, loc. 1A26-3203A, dos. 2831, Op. cit., 3 janvier 1922; École Cauvin: ANQ-Q, E013, art. 1145, loc. 1A25-1502B, dos. 620, Ibid., 24 mars 1910; École Ste-Anne: ANQ-Q, E013, art. 1256, loc. 1A26-3203A, dos. 2831, Ibid., 1 novembre 1915; Académie Ste-Marie: ANQ-Q, E013, art. 1549, loc. 1A28-1104B, dos. 295, Ibid., 25 mars 1924; Collège Notre-Dame: Lucien Brault, Op. cit., p. 108.

Quelquefois, ces travaux d'agrandissement prennent des dimensions très imposantes. En 1904, l'École Duhaut (St-Joseph-de-Val-Tétreau) est entièrement reconstruite. Elle compte alors trois classes. En 1922, une rallonge est

ajoutée au bâtiment qui loge maintenant cinq classes au total. L'école a presque doublé en superficie et elle peut accueillir le double d'élèves. L'exemple de l'École Reboul est aussi révélateur. Construite en 1903, l'École Reboul compte initialement quatre classes. Rénovée en 1915 et en 1923, elle compte à cette dernière date huit classes pouvant accueillir les enfants du quartier Laurier. En 1923, des rénovations effectuées à l'Académie Ste-Marie portent le nombre de classe à 24.²⁹

L'augmentation de la population des divers quartiers de la ville affecte grandement la nécessité d'effectuer des constructions de nouvelles écoles ou d'agrandir certains autres bâtiments scolaires. En effet, ce sont les quartiers Frontenac et Laurier qui enregistrent une forte hausse de population (voir le tableau 2.2) et qui connaissent le plus d'activité de construction. Par ailleurs, les nouveaux bâtiments scolaires se retrouvent davantage dans les quartiers plus à l'ouest de la ville, où il y a peu d'écoles, tandis que les écoles où les commissaires ajoutent des rallonges se situent plutôt dans les quartiers situés sur l'île de Hull, où il y a déjà des écoles et où l'accroissement de la population est moins important.

Nous l'avons vu: l'action des commissaires d'écoles n'échappe pas aux règlements et procédures dictés par le Comité catholique et la Loi de l'Instruction publique. Le développement d'une infrastructure scolaire à Hull implique ainsi l'interaction des autorités centrales, représentées par le surintendant et l'inspecteur. Enfin, la construction des écoles Lauzon et Laverdure révèle l'importance de la question financière et les difficultés que

29. ANQ-Q: Art. 1549, loc. 1A28-1104B, dos. # 295. Rapport d'inspection des maisons d'écoles construites ou réparées, Académie Ste-Marie, 25 mars 1924.

rencontrent les commissaires dans la collecte de fonds destinés à la construction des écoles. Nous y reviendrons au chapitre trois.

2) Vers la séparation des sexes

L'expansion du réseau scolaire public catholique de Hull se caractérise aussi par la construction d'écoles séparées pour les filles et les garçons. Or, au cours de notre période, toutes les écoles passeront sous la direction de communautés religieuses: les Soeurs Grises de la Croix pour le filles, et les Frères des Écoles Chrétiennes pour les garçons. En 1901, les deux seules écoles spécifiques aux garçons et aux filles, le Collège Notre-Dame et l'Académie Ste-Marie sont dirigées par les frères et les soeurs, et l'École St-Thomas-D'Aquin, qui est mixte, est également sous la direction des Soeurs Grises. En 1930, chaque écoles est sous le contrôle d'une communauté religieuse et, sur les treize écoles primaires publiques catholiques que compte alors la Commission scolaire de Hull, dix sont spécifiques à l'un ou l'autre sexe.

TABLEAU 2.4
Écoles primaires publiques catholiques de Hull, mixtes,
de garçons ou de filles, et leur affiliation
aux communautés religieuses.
1901, 1918, 1930

1901

<u>MIXTE</u>	<u>GARÇONS</u>	<u>FILLES</u>
Duhaut (L.)	Col. Notre-Dame (FEC)	Ac. Ste-Marie (SGC)
St-Thomas d'Aquin (SGC)		
Carrière (L.)		
Cauvin (L.)		
Ste-Anne (L.)		

1918

<u>MIXTE</u>	<u>GARÇONS</u>	<u>FILLES</u>
Duhaut (L.)	Col. Notre-Dame (FEC)	Ac. Ste-Marie (SGC)
St-Thomas d'Aquin (SGC)	Cauvin (FEC)	Nor. St-Joseph (SGC)
Reboul (SGC)		Carrière (SGC)
St-Joseph W. (SGC)		
Ste-Anne (L.)		
Lecomte (FEC)		

1930

<u>MIXTE</u>	<u>GARÇONS</u>	<u>FILLES</u>
Duhaut (SGC)	Cauvin (FEC)	Carrière (SGC)
Laverdure (SGC)	Larocque (FEC)	Lauzon (SGC)
St-Thomas d'Aquin (SGC)	Lecomte (FEC)	Nor. St-Joseph (SGC)
	Reboul (SGC)	Ac. Ste-Marie (SGC)
	Col. Notre-Dame (FEC)	St-Joseph W. (SGC)

L= Laïques; FEC= Frères des Écoles Chrésiennes; SGC= Soeurs Grises de la Croix

Sources: Lucien Brault, Un siècle d'administration scolaire, pp. 97-125; "Institutions catholiques subventionnées sur le fonds de l'éducation supérieure", dans RSIPQ, 1913-14, pp. 428-429.

Il semble donc que l'établissement d'écoles spécifiques à chaque sexe ait été fortement lié à la venue des religieuses et des religieux enseignants. La Loi de l'Instruction publique du Québec ainsi que les règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ne font mention d'aucune

obligation de la part des commissions scolaires de diviser les écoles selon le sexe. Tout au plus mentionne-t-on qu'ils peuvent établir, dans leur municipalité, des écoles fréquentées exclusivement par des filles ou par des garçons.³⁰ En ce qui concerne la prise en charge d'écoles par les communautés religieuses, la Loi sur l'Instruction publique affirme l'obligation que ces derniers ont de suivre le programme adopté par le Comité catholique et d'utiliser des manuels ayant reçu son approbation, et signale que les écoles tenues par des religieux et des religieuses ont droit à tous les avantages accordés aux écoles primaires publiques catholiques.³¹

La décision finale d'établir des écoles spécifiques à chaque sexe relève donc avant tout des commissaires d'écoles de Hull. L'influence du clergé local a sans aucun doute joué un rôle important dans ce choix, d'autant plus qu'un curé siège continuellement à la commission scolaire. Le curé Larocque ne demande-t-il pas sans cesse l'obtention d'"une école pour mes gars, dirigée par les frères?"³²

3) Expansion verticale

Toutefois, la croissance de cette infrastructure scolaire ne repose pas uniquement sur l'augmentation du nombre des écoles. Elle s'effectue également de façon verticale, alors que se multiplie le nombre de classes aux niveaux modèle et académique.

30. Code scolaire, 1899, art. 272, p. 101; 1912, art. 2766, p. 113; 1919, art. 2766, p. 130; 1927, art. 283, p. 144.

31. Code scolaire, 1899, art. 273, p. 101; 1912, art. 2767, p. 113, 1919, art. 2767, p. 130; 1927, art. 284, p. 144.

32. Lucien Brault, Op. cit., p. 101.

Depuis la loi scolaire de 1888, le cours primaire public catholique est divisé en trois cycles. Il y a le cours élémentaire d'une durée de quatre ans; le cours modèle, d'une durée de deux ans; et le cours académique, également d'une durée de deux ans. A la fin de chaque cycle, le candidat ou la candidate ayant répondu à toutes les exigences se voit remettre un certificat d'études. Le Comité catholique modifie cette structure en 1923. La durée totale du cours primaire sera dorénavant de neuf ans. Le cours primaire élémentaire compte sept divisions: le cours préparatoire d'une année, qui, comme son nom l'indique, prépare les jeunes enfants à la première année, et les six années du cours élémentaire. Les 7ème et 8ème années font maintenant partie du cours primaire complémentaire. Elles offrent la possibilité d'effectuer un début de spécialisation dans l'un des quatre domaines suivants: l'agriculture, l'industrie, le commerce et l'enseignement ménager. La dernière réforme du programme réalisée durant notre période d'étude est adoptée en 1929, alors que le cours primaire supérieur d'une durée de trois ans est ajouté au programme, à la suite du cours primaire complémentaire. La spécialisation que les élèves effectuaient au niveau complémentaire s'effectue maintenant pendant ces 9ème, 10ème et 11ème années.³³

En 1897, Hull est desservie par deux académies sous le contrôle des commissaires: le Collège Notre-Dame pour les garçons et l'Académie Ste-Marie pour les filles.³⁴ Pendant près de quinze ans, ces deux institutions sont les seules

33. Louis-Philippe Audet, Op. cit., pp. 270-271; Bernard Lefebvre, Op. cit., pp. 91-95.

34. "Procès-verbaux du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique", 9 septembre 1897, dans RSIPQ, 1897-98, p. 341.

à desservir les enfants désirant poursuivre leurs études au-delà du niveau primaire élémentaire. Comme nous le verrons plus loin, ces écoles sont fréquentées par un nombre restreint d'élèves alors que la clientèle des classes élémentaires augmente rapidement. Ce n'est qu'en 1912-13 que l'École Carrière obtient le titre d'école modèle. L'École Cauvin, quant à elle, obtient le titre d'école modèle en 1913-14 et le titre d'académie en 1916-17. A partir de cette dernière date, les filles de Hull sont desservies par une école modèle, l'École Carrière et une académie, l'Académie Ste-Marie, alors que les garçons de Hull ont deux académies, l'École Cauvin et le Collège Notre-Dame.

Les règlements de 1899 du Comité catholique ne font aucune mention précise des responsabilités des commissaires quant à l'établissement d'écoles modèles ou d'académies. Même si, dans une municipalité scolaire, le besoin se fait sentir pour une école modèle ou une académie, le Département de l'Instruction publique et le Comité catholique n'obligent pas les autorités locales à agir. Les règlements du Comité catholique de 1912 stipulent simplement que "les commissaires et les syndics d'écoles doivent, autant que possible, établir des écoles modèles ou académiques dans leurs municipalités."³⁵ Par contre, les règlements de 1899 du Comité catholique stipulent qu'aucune école ne peut se prévaloir du titre modèle ou académique sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du Comité catholique et que les écoles modèles ou académiques qui, pendant deux années consécutives, n'auront pas eu suffisamment d'élèves perdront leur titre. De plus, aucune allocation gouvernementale provenant du fonds de

35. Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, 1912, art. 3, p. 4.

l'éducation supérieure ne sera versée aux écoles modèles et académiques ayant eu moins de six élèves dans leurs cours respectifs.³⁶

La réforme de 1923 entraîne une modification des règlements du Comité catholique à cet égard. Ceux de 1927 stipulent en effet qu'"aucune allocation sur le fonds de l'éducation supérieure ne sera accordée aux écoles primaires élémentaires qui ont moins de six élèves dans le cours supérieur [5ème et 6ème année], ni aux écoles primaires complémentaires qui ont moins de dix élèves en 7ème ou 8ème année (...)." ³⁷ Le Comité catholique veut donc s'assurer que les classes de niveau supérieur fonctionneront sur une base respectable.

Les procès-verbaux des réunions des commissaires d'écoles de Hull sont malheureusement muets quant aux raisons qui ont motivé l'implantation des cours de niveau supérieur. D'autre part, l'important agrandissement effectuée à l'Académie Ste-Marie ainsi que l'établissement d'une école modèle pour les filles - l'École Carrière en 1912-13- et d'une seconde académie pour les garçons - l'École Cauvin, en 1916-17, démontrent que les commissaires d'écoles s'efforcent de prolonger le cours d'études primaires. Il reste que cette expansion verticale se fait très lentement à Hull. L'Académie Ste-Marie ne dispense les 7ème et 8ème années qu'en 1924 et 1925, respectivement. Pour les garçons, les 7ème et 8ème années n'arrivent définitivement au Collège Notre-Dame qu'en 1919. En ce qui concerne le cours primaire supérieur, instauré au Québec en 1929, il faut attendre encore plus longtemps. Si l'Académie Ste-Marie et le Collège Notre-Dame ont eu la 9ème année en 1929, il faut attendre 1938 pour que les garçons puissent aller en 10ème et en 11ème années, et 1939 pour que les filles aient

36. Ibid., 1899, art. 69-70, p. 43.

37. Ibid., 1927, art. 8, p. 4.

la même possibilité.³⁸ Les difficultés de recrutement semblent être une cause majeure de l'apparition tardive de ces classes supérieures à Hull. En 1916, alors que les commissaires envisagent d'établir un cours académique à l'École Cauvin, l'inspecteur Marien souligne que ce nouveau cours aura peut-être de la difficulté à se maintenir, alors que le cours académique du Collège Notre-Dame a de la peine à recruter assez de garçons pour sa propre 7^{ème} année.³⁹

Par ailleurs, la fondation de l'École normale St-Joseph en 1909 et de l'Institut de technologie en 1924 constituent deux moments importants dans le développement du système scolaire de Hull, car ces institutions ouvrent des voies nouvelles aux élèves désireux de poursuivre leurs études au-delà du cours primaire public catholique.⁴⁰

L'École normale St-Joseph offre aux jeunes filles de Hull et de la région la possibilité de s'engager dans la carrière d'enseignante et de poursuivre en même temps des études post-élémentaires. Comme le souligne l'historienne Micheline Dumont: "Le principal endroit où vont étudier les jeunes filles reste

38. Lucien Brault, Op. cit., p. 108; Soeur Germaine Julien, "Des pionnières de l'éducation dans Hull", dans Le Hull disparu, Hull, IHRO, 1988, p. 36; Nive Voisine, Les Frères des Écoles Chrétiennes au Canada. Une ère de prospérité. 1880-1946, Ste-Foy, Anne Sigier, 1991, p. 360; AFEC, Frères des Écoles Chrétiennes, Les Frères des Écoles Chrétiennes à Hull 1878 à 1978, manuscrit, s.d., p. 11. Les 7^{ème} et 8^{ème} années furent instaurées une première fois au Collège Notre-Dame en 1915-16. Brault affirme que, pour une raison "quelconque", les commissaires les supprimèrent jusqu'en 1919. Nous n'avons pas retracé de précisions supplémentaires.

39. ANQ-Q, E013, art. 1364, loc. 1A27-1401B, dos. 1237. Lettre de l'inspecteur Marien à Boucher de la Bruère, surintendant, Campbells Bay, 11 juin 1916.

40. Lucien Brault, Hull 1800-1950, p. 199.

l'école normale".⁴¹ De plus, elle accueille par le biais de l'école-annexe Youville des jeunes filles et des jeunes garçons aux cours élémentaire, modèle et académique.⁴² Initialement aux prises avec des problèmes de recrutement, l'École St-Joseph réussit tout de même à attirer 31 élèves en 1909-10, dont 17 viennent de Hull, en vue de l'obtention du brevet.⁴³ Pour ce faire, quelques élèves des 7ème et 8ème années des écoles de la ville se joignent au rang de ses premières candidates à l'enseignement.⁴⁴ Mais, au fil des ans, le recrutement se fait avec moins de difficulté. En 1915-16, quinze élèves-institutrices y étudient; en 1929-30, ce nombre est passé à 75.⁴⁵

L'Institut de Technologie de Hull joue un rôle similaire pour les garçons. Il est issu de l'initiative du gouvernement Gouin, qui s'est engagé en 1905 à créer des écoles techniques sur le territoire québécois et qui fonde, dès 1907, la première école technique à Montréal. C'est en 1916 qu'il est mentionné pour la première fois dans les procès-verbaux de la commission scolaire de Hull qu'une délégation, comprenant le président de la commission scolaire, M. Lucien Laverdure et M. Joseph Caron, alors commissaire d'école, ira faire valoir la candidature de la ville à l'obtention d'une école technique. En 1919, les commissaires d'écoles prient Joseph Caron, maintenant député de Hull à Québec,

41. Micheline Dumont, L'instruction des filles au Québec (1639-1860), Brochure Historique no 49, Ottawa, Société Historique du Canada, 1990, p. 19.

42. Soeurs Germaine Julien, Op. cit., p. 37.

43. "Rapport de l'École Normale de Hull", dans RSIPQ, 1909-10, pp. 186-187.

44. Soeur Germaine Julien, Op. cit., p. 36.

45. "Rapport de l'École Normale de Hull", dans RSIPQ, 1915-16, pp. 266-267; 1929-30, pp. 257-258.

de faire les démarches nécessaires.⁴⁶ L'Institut de Technologie de Hull est fondé en 1924, et il s'adresse aux jeunes gens qui ont terminé leur cours primaire et qui se préparent à divers métiers, habituellement reliés aux industries des métaux, du bois et de l'électricité.⁴⁷

4) Fréquentation scolaire

Après avoir examiné le développement du réseau scolaire primaire public catholique de Hull, il faut maintenant observer la clientèle qui le fréquente. De 1908-09 à 1929-30, les recensements scolaires effectués par le secrétaire-trésorier de la commission scolaire de Hull indiquent que le nombre d'enfants en âge de fréquenter ses classes croît de façon remarquable. De 4163 jeunes garçons et filles en 1908-09, on passe à 9033 en 1929-30, ce qui constitue une hausse de 117%. Pour la même période, le nombre d'enfants inscrits aux classes de la commission scolaire croît de 134%, passant de 2528 en 1908-09 à 5917 en 1929-30. Le nombre d'enfants inscrits à l'école croît donc plus rapidement que le nombre d'enfants en âge de fréquenter les classes. Cette augmentation est encore plus frappante si on considère que pour la même période, le nombre d'enfants catholiques inscrits aux écoles de la province ne croît que de 56%.⁴⁸ C'est donc avec une hausse formidable de la clientèle scolaire que doivent compter les commissaires d'écoles de la ville de Hull.

46. ACSH, PVCSH, 8 février 1916; 27 janvier 1919.

47. Jean-Pierre Charland, L'enseignement spécialisé au Québec, Québec, IQRC, 1982, pp. 87-93, 100.

48. "Sommaire des statistiques des écoles de la province", dans RSIPQ, 1908-09, 1929-30. Le calcul est fait en considérant les enfants catholiques inscrits aux écoles, sous contrôle et indépendantes, élémentaires, modèles et académiques pour la période antérieure à la réforme de 1923, et aux écoles primaires élémentaires et primaires complémentaires pour les années suivant cette réforme.

TABLEAU 2.5
Enfants résidant à Hull,
enfants inscrits aux écoles primaires publiques catholiques de Hull,
pourcentage des enfants résidant à Hull inscrits aux écoles⁴⁹
1908-09 à 1929-30

<u>ANNÉE</u>	<u>NOMBRE D'ENFANTS</u> <u>RÉSIDENT A HULL</u>	<u>NOMBRE D'ENFANTS</u> <u>INSCRITS AUX</u> <u>ÉCOLES DE HULL</u>	<u>HULL</u> <u>%</u>
1908-09	4163	2528	60.7 %
1909-10	----	----	-----
1910-11	4459	2919	65.5 %
1911-12	----	----	-----
1912-13	----	----	-----
1913-14	4727	3041	64.3 %
1914-15	5060	3350	66.2 %
1915-16	5647	3520	62.3 %
1916-17	6431	3613	56.2 %
1917-18	6567	3642	55.5 %
1918-19	7065	3707	52.5 %
1919-20	7394	3880	52.5 %
1920-21	----	----	-----
1921-22	7950	4568	57.5 %
1922-23	7941	4776	60.1 %
1923-24	8208	4998	60.9 %
1924-25	8034	5029	62.6 %
1925-26	8139	5382	66.1 %
1926-27	8244	5680	68.9 %
1927-28	8618	5774	67.0 %
1928-29	8953	5784	64.6 %
1929-30	9033	5917	65.5 %

Sources: ACSH, Rapports des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09 à 1929-30; RSIPQ, 1908-09 à 1929-30.

Malgré cette très forte croissance de la clientèle scolaire, il existe des fluctuations significatives quant au pourcentage d'enfants en âge scolaire effectivement inscrits aux écoles. Alors qu'on observe une hausse constante

49. Pour les années 1908-09 à 1915-16, les enfants résidant sur le territoire de la Commission Scolaire de Hull et les enfants inscrits dans les écoles de la Commission sont âgés de 5 à 16 ans. Pour la période allant de 1916-17 à 1929-30, les enfants sont âgés de 5 à 18 ans.

entre 1908 et 1915, on dénote une baisse importante pour les années 1915-16 jusqu'en 1921-22. La tendance reprend finalement à la hausse jusqu'à la fin de la période. Il est alors intéressant de constater que la tendance à la baisse se situe pendant la période de la guerre et que la reprise s'effectue l'année suivant le retour des combattants. On peut penser que le départ de plusieurs jeunes hommes à la guerre offre des possibilités de travail pour les enfants en âge de travailler. L'exploitation des minerais de fer et de mica connaît un surcroît d'activité pendant la guerre; l'installation d'abattage-salaison ainsi que les industries de textile répondent également à la demande de guerre.⁵⁰ Nous constaterons plus loin dans cette section l'impact de l'âge d'un enfant dans la décision de s'inscrire ou non à l'école.

Le pourcentage d'enfants en âge scolaire inscrits aux écoles de Hull demeure faible par rapport au Québec, n'atteignant jamais 70%. Or, l'inspecteur Maltais considère que la situation scolaire de la ville de Hull est excellente et que Hull constitue un "centre éducationnel prépondérant". Il souligne "l'effort scolaire vraiment remarquable" de la ville, ainsi que son "résultat vraiment remarquable" en ce qui a trait à l'assistance en classe.⁵¹ Un examen du taux d'assistance en classe peut expliquer l'attitude de Maltais. Le tableau 2.6 indique l'assistance moyenne des jeunes Hullois et Hulloises pour les années allant de 1921 à 1930, le manque de sources ne permettant pas d'étudier ce phénomène pour les années antérieures.

50. Lucien Brault, Hull 1800-1950, pp. 147-150; Chad Gaffield et al., Histoire de l'Outaouais, manuscrit, pp. 27-32.

51. "Rapport de l'inspecteur Maltais", dans RSIPQ, 1920-21, p. 123; Ibid., 1921-22, p. 128; Ibid., 1925-26, p. 133.

TABLEAU 2.6
Assistance moyenne des enfants inscrits aux écoles
primaires publiques catholiques de Hull et du Québec
1921-1930

<u>ANNEE</u>	<u>HULL</u> %	<u>PROVINCE</u> %

1921-22	87,4%	79,9%
1922-23	85,0%	79,1%
1923-24	89,7%	80,0%
1924-25	88,9%	80,5%
1925-26	87,6%	80,7%
1926-27	86,6%	80,9%
1927-28	87,8%	-----
1928-29	84,5%	80,9%
1929-30	88,5%	-----

Sources: ACSH, Rapports des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1922-23 à 1929-30; "Sommaire des statistiques des écoles de la province", dans RSIPQ, 1922-23 à 1930-31.

On constate alors que la ville de Hull se classe effectivement au-dessus de la moyenne provinciale à cet égard, ce qui peut expliquer l'enthousiasme de l'inspecteur Maltais.

Le fait d'être inscrit ou non à l'école ou le fait d'assister ou non aux classes dépend de plusieurs facteurs. L'âge et le sexe d'un enfant vont influencer directement sur son inscription aux classes; les possibilités d'emploi constituent un autre facteur déterminant. Le tableau 2.7 nous éclaire sur les relations entre l'âge d'un enfant et son inscription à l'école.

TABLEAU 2.7
Enfants inscrits aux écoles primaires publiques
catholiques de Hull, d'après le groupe d'âge,
1908-09, 1915-16, 1922-23, 1929-30

AGE	<u>1908-09</u> INSCRITS	RÉSIDENT	AGE	<u>1915-16</u> INSCRITS	RÉSIDENT
5 à 7 ans	60 (8,6%)	701	5 à 7 ans	371 (28,0%)	1323
7 à 14 ans	2224 (83,3%)	2670	7 à 14 ans	2885 (87,8%)	3287
14 à 16 ans	243 (30,7%)	792	14 à 16 ans	264 (25,5%)	1037

AGE	<u>1922-23</u> INSCRITS	RÉSIDENT	AGE	<u>1929-30</u> INSCRITS	RÉSIDENT
5 à 7 ans	632 (45,6%)	1380	5 à 6 ans	787 (49,9%)	1578
7 à 14 ans	3809 (87,9%)	4335	7 à 14 ans	4580 (97,9%)	4677
14 à 16 ans	334 (34,5%)	968	14 à 16 ans	475 (40,1%)	1185
16 à 18 ans	1 (0,08%)	1258	16 à 18 ans	76 (4,8%)	1593

Sources: ACSH, Rapports des commissaires de la municipalité scolaire de Hull,
1908-09, 1915-16, 1922-23, 1929-30.

On remarque immédiatement que les enfants âgés entre 7 et 14 ans sont inscrits à l'école dans une proportion beaucoup plus importante que n'importe quel autre groupe d'âge et on dénote aussi que cette proportion augmente au fil des ans. En 1908-09, 83% des enfants âgés de 7 à 14 ans résidant à Hull sont inscrits à l'école; en 1929-30, le pourcentage est de 98%.

On constate par contre que les enfants en très bas âge ne sont pas aussi enclins à être inscrits à l'école malgré le fait qu'on dénote une hausse notable. En 1908-09 seulement 9% sont inscrits; alors qu'en 1929-30, le pourcentage est de 50%. La réforme de 1923 avait instauré le cours préparatoire, sorte de maternelle pour les enfants trop jeunes pour fréquenter les classes élémentaires. Bien que l'inspecteur Maltais ne mentionne aucune de ces classes dans la ville de Hull, et que le manque de sources ne permette pas de confirmer leur existence sur le territoire de la Commission scolaire de Hull, les rapports de Maltais font

tout de même référence à ces classes pour son district d'inspection.⁵² La croissance fort importante du taux d'inscription des enfants âgés entre 5 et 7 ans peut donc s'expliquer en partie par l'apparition de ces nouvelles classes à Hull.

Le dernier groupe d'âge qui nous intéresse est celui des enfants âgés de 14 ans et plus. En 1908-09, 31% d'entre eux sont inscrits à l'école; en 1915-16, ce pourcentage chute à 25%; en 1922-23 il est de 15%, et en 1929-30 il se situe à 20%. On remarque qu'au plus un jeune sur trois est inscrit à l'école, et qu'au creux de cette courbe, seulement un jeune sur six y est inscrit. L'attrait d'un salaire supplémentaire pour les familles ouvrières semble donc prendre le dessus sur une instruction plus poussée. Par ailleurs, les lois provinciales limitant le travail des enfants laissent une certaine marge de manoeuvre à ceux et celles qui veulent quitter l'école et aller sur le marché du travail. La loi de 1903 exige que les garçons travaillant en usine ou en fabrique soient âgés d'au moins 13 ans et que les filles soient âgées d'au moins 14 ans. Celle de 1907 fixe l'âge minimal à 14 ans pour les garçons et les filles, en ajoutant que les enfants âgés de moins de 16 ans doivent savoir lire et écrire ou doivent fréquenter des cours du soir. Finalement, la loi de 1919 oblige les enfants de 16 ans et moins qui veulent travailler à savoir lire et écrire.⁵³ Il reste que ces mesures ne remplacent qu'imparfaitement une loi de fréquentation scolaire obligatoire, laquelle n'est adoptée qu'en 1943. D'autre part, comme nous l'avons signalé plus tôt, le réseau scolaire primaire public catholique hullois ne se développe que tardivement en ce qui a trait aux échelons

52. Odette Vincent-Domey, "L'enfance à Hull (1919-1929)", p. 65.

53. Thérèse Hamel, "Obligation scolaire et travail des enfants au Québec: 1900-1950", dans RHAF, vol. 38, no 1, été 1984, pp. 44-46.

supérieurs d'enseignement, limitant ainsi la possibilité de poursuivre des études plus avancées.

Il y a donc, entre 1908 et 1930, un mouvement significatif de scolarisation et ce principalement pour les enfants âgés de 5 à 14 ans, mouvement qui accompagne le développement du réseau scolaire primaire public catholique de Hull. Il appert alors que les lois provinciales limitant le travail des enfants portent fruit dans ce cas-ci, et qu'il se développe, à Hull, une volonté des parents à faire instruire leurs enfants. Il reste que l'inscription ne signifie pas une présence assidue en classe.

Ajoutons la variable de genre à nos considérations. Le tableau 2.8 révèle premièrement qu'il existe très peu de différences entre le nombre de garçons et de filles inscrits aux écoles, et que les proportions d'élèves inscrits aux classes sont relativement semblables selon qu'il s'agisse de garçons ou de filles. Il y a donc scolarisation poussée des filles comme des garçons entre 1908 et 1930.

TABLEAU 2.8
Nombre de filles et de garçons, résidents de Hull et
inscrits aux écoles primaires publiques catholiques
1908-1930

ANNÉE	FILLES Résidentes/Inscrites (%)	GARÇONS Résidents/Inscrits (%)
1908-09	2142 / 1233 (57,6)	2021 / 1295 (64,1)
1909-10	---- / ---- (----)	---- / ---- (----)
1910-11	2264 / 1431 (63,2)	2195 / 1488 (67,8)
1911-12	---- / ---- (----)	---- / ---- (----)
1912-13	---- / ---- (----)	---- / ---- (----)
1913-14	2427 / 1415 (58,3)	2300 / 1626 (70,7)
1914-15	2471 / 1667 (67,5)	2589 / 1683 (64,8)
1915-16	2766 / 1715 (62,0)	2881 / 1805 (62,7)
1916-17	3145 / 1768 (56,2)	3286 / 1845 (56,1)
1917-18	3253 / 1774 (54,5)	3314 / 1868 (56,4)
1918-19	3467 / 1785 (51,5)	3598 / 1922 (53,4)
1919-20	3871 / 1870 (48,3)	3523 / 2010 (57,1)
1920-21	---- / ---- (----)	---- / ---- (----)
1921-22	4134 / 2240 (54,2)	3816 / 2328 (61,0)
1922-23	4018 / 2299 (57,2)	3923 / 2477 (63,1)
1923-24	4077 / 2363 (58,0)	4131 / 2635 (63,8)
1924-25	4003 / 2385 (59,6)	4031 / 2644 (65,6)
1925-26	4076 / 2580 (63,3)	4063 / 2802 (69,0)
1926-27	4169 / 2780 (66,7)	4075 / 2900 (71,2)
1927-28	4358 / 2844 (65,3)	4260 / 2930 (68,8)
1928-29	4529 / 2830 (62,5)	4424 / 2954 (66,8)
1929-30	4490 / 2892 (64,4)	4543 / 3025 (66,7)

Source: ACSH, Rapport des commissaires de la municipalité scolaire de Hull,
1908-09 à 1929-30.

Deuxièmement, on constate un rattrapage important des filles par rapport aux garçons durant cette période. En 1908, 64,1% des garçons résidant à Hull sont inscrits à l'école et 66,7% en 1930; chez les filles, ces chiffres s'élèvent à 57,6% en 1908 et 64,4% en 1930. Les garçons ont donc au départ une certaine longueur d'avance sur leurs compagnes, mais ces dernières les rejoignent en 1930. Si l'écart est de 6,5% en 1908, il n'est que de 2,3% en 1930. Deux

événements peuvent expliquer cette valorisation de l'instruction aux yeux des jeunes filles de Hull: la fondation de l'École normale de Hull en 1909 ainsi que l'ouverture d'un second cours modèle à l'École Carrière en 1912-13. Mais, tant chez les filles que chez les garçons, on remarque une forte fluctuation de ces derniers taux pendant la période étudiée. Chez les garçons, on atteint des extrêmes de 53,4% et 71,2%; et chez les filles, on remarque des taux d'inscription aussi bas que 48,3% et aussi élevé que 67,5%.

Une autre façon d'observer la fréquentation scolaire pour la ville de Hull est de regarder les inscriptions aux écoles modèles et académiques. Nous ne pouvons étendre la période couverte par ce tableau au-delà de l'année 1921-22, faute de sources disponibles.

TABLEAU 2.9
Nombre de filles et de garçons dans⁵⁴ les cours modèles (M)
et académiques (A) des écoles Ste-Marie, Carrière, Notre-Dame
et Cauvin, d'après les rapports des institutrices et instituteurs.
1900-01 - 1921-22

Année	Écoles de filles			Écoles de garçons			
	Ac. Ste-Marie	Carrière		Col. Notre-Dame	Cauvin		
	M	A	M	M	A	M	A
1900-01	32	29		32	27		
1901-02	31	22		162	27		
1902-03	44	32		120	28		
1903-04	22	0		168	30		
1904-05	38	27		120	21		
1905-06	29	27		192	30		
1906-07	35	29		140	23		
1907-08	27	20		170	43		
1908-09	29	32		194	24		
1909-10	22	2		114	23		
1910-11	24	11		130	14		
1911-12	69	2		204	24		
1912-13	71	24	10	90	25		
1913-14	78	1 5	27	202	27	30	0
1914-15	101	9	21	177	6	25	0
1915-16	82	5	18	76	13	24	0
1916-17	93	12	20	72	10	25	8
1917-18	74	0	16	72	17	11	8
1918-19	20	18	19	71	13	19	5
1919-20	48	20	20	77	21	11	0
1920-21	--	--	--	---	--	--	-
1921-22	73	25	20	74	33	16	0

Source: "Résumé des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnées" dans RSIPQ, 1900-01 à 1921-22.

Plusieurs constatations s'imposent à la lecture du tableau 2.9. La plus remarquable est sans contredit la très faible participation aux classes supérieures. Entre 1908 et 1922, une moyenne de 7,2% des enfants inscrits aux écoles de la Commission scolaire de Hull fréquentent les classes modèles et

54. Il n'est pas spécifié s'il s'agit d'élèves inscrits à l'école ou présents en classe.

académique. Ceci correspond aux constatations tirées du tableau 2.7, à savoir que plus un enfant vieillit, moins il est susceptible d'être inscrit à l'école. Or, durant la même période, la proportion d'élèves inscrits aux écoles modèles et académiques publiques catholiques de l'ensemble de la province s'élève à une moyenne de 46,8%.⁵⁵ De plus, la fréquentation des classes modèles et académiques de la commission scolaire catholiques de Hull connaît des variations très importantes. Par exemple, en 1913-14, 379 garçons et filles sont inscrits aux classes supérieures alors qu'en 1918-19, le total tombe à 165. Le taux d'inscription aux écoles modèles et aux académies connaît donc une baisse importante durant la guerre. Ceci confirme les conclusions tirées des tableaux 2.7 et 2.8, à savoir que les garçons et les filles les plus âgés quittent l'école pendant la guerre, pour y revenir par la suite.

Signalons enfin que les garçons tendent à fréquenter davantage l'ensemble des cours modèle et académique que les filles. En 1901-02, 53 filles sont inscrites aux cours modèles et académiques tandis que 189 garçons y sont inscrits; en 1913-14, il y a 120 filles inscrites aux classes supérieures contre 259 garçons -ce qui est un sommet. L'écart est moins grand au niveau du cours académique, ce qui indique que les filles tendent, plus que les garçons, à compléter tout le cours d'étude, sans doute parceque le diplôme académique permet d'aller à l'école normale et de devenir institutrice. Par ailleurs, au début des années 1920, la tendance va vers l'égalisation entre les sexes: en 1921-22, 118 filles sont inscrites aux cours modèles et académiques contre 123 garçons.

55. RSIPQ, 1908-09 à 1922-23. Le calcul est fait en divisant le nombre d'inscrits aux écoles modèles et académiques par le total des enfants inscrits aux 3 cycles d'enseignement.

Comparativement aux garçons, les filles enregistrent donc des progrès marquants en ce qui concerne leur niveau de scolarisation et ce, principalement au niveau du post-élémentaire.

CHAPITRE 3

Les états financiers de la Commission scolaire de Hull

Les états financiers d'une commission scolaire nous renseignent principalement sur deux choses: les revenus qu'elle retire et les dépenses qu'elle effectue. L'analyse des revenus de la Commission scolaire de Hull nous éclaire sur les divers types de recettes qu'enregistre cette dernière et sur les changements qui peuvent se produire dans le mode de financement de ses activités. En ce qui a trait aux dépenses, un examen des budgets nous renseigne sur l'importance relative et l'évolution de ses diverses opérations.

L'étude des budgets nous éclaire, en fin de compte, sur la richesse d'une commission scolaire et sur sa capacité d'offrir des services adéquats à la population.

A) Les revenus

Les revenus d'une commission scolaire proviennent de quatre sources principales: la taxe scolaire, la rétribution mensuelle, la subvention gouvernementale et l'emprunt bancaire.

Le tableau 3.1 indique le total des revenus de la Commission scolaire de Hull pour la période allant de 1908 à 1930.

TABLEAU 3.1
Revenus de la Commission scolaire de Hull
1908-1930

<u>ANNÉE</u>	<u>TOTAL (\$)</u>	<u>ANNÉE</u>	<u>TOTAL (\$)</u>
1908-09	62 913,99	1919-20	98 776,65
1909-10	-----	1920-21	142 281,68
1910-11	75 205,42	1921-22	304 815,92
1911-12	-----	1922-23	298 827,55
1912-13	84 651,87	1923-24	330 909,31
1913-14	-----	1924-25	297 638,82
1914-15	63 714,95	1925-26	230 403,90
1915-16	95 860,69	1926-27	416 656,58
1916-17	72 999,44	1927-28	255 409,81
1917-18	89 105,55	1928-29	252 202,97
1918-19	114 667,53	1929-30	211 128,52

Sources: ACSH, Rapports des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09, 1910-11, 1912-13, 1924-25, 1927-28 à 1929-30; États financiers des corporations scolaires, 1914-15 à 1923-24, 1925-26 à 1926-27.

En un peu plus de 20 ans, le total des revenus de la commission scolaire augmente de plus de 235%. Cette augmentation s'effectue principalement au cours des années 1920. De 1908-09 à 1918-19, les revenus augmentent de 82%, alors que de 1920-21 à 1929-30, ils augmentent de 114%, malgré une baisse entre 1918-19 et 1919-20.

1) La taxe scolaire

Il y a un principe fondamental sur lequel s'appuie le financement du réseau scolaire public québécois: c'est au père de famille que revient la responsabilité d'entretenir l'école publique, l'état ne jouant qu'un rôle de soutien.¹ Ce principe se traduit, sur le plan législatif, par l'obligation faite

1. Ruby Heap, Op. cit., p. 325.

à la commission scolaire locale de prélever la taxe scolaire sur le territoire qu'elle administre, afin d'assurer le maintien des écoles sous son contrôle. Le calcul de cette taxe se fait à partir du rôle d'évaluation foncière qui a été effectuée par les autorités municipales; le taux de la taxe, qui est établi par les commissaires, doit être le même pour tous les biens imposables de la municipalité. Les commissaires d'écoles doivent percevoir une somme minimale leur permettant d'acquitter le traitement des enseignantes et enseignants, et la Loi de l'Instruction publique ne fixe aucun seuil maximal que les commissaires ne peuvent dépasser.² Les recettes provenant de la taxe scolaire que les commissions scolaires locales prélèvent de la population dépendent donc directement de la richesse de celle-ci, et de sa capacité de payer.

A Hull, de 1914-15 à 1929-30, le taux de la taxe scolaire est modifié cinq fois. Entre 1914-15 à 1918-19, il est établi à 0,8%; de 1919-20 à 1923-24, à 1%; en 1925-26, il grimpe à 1,8%; en 1926-27, il baisse à 1,12%; il est finalement établi à 1,2% en 1929-30.³

2. Code scolaire, 1899, art 236, p. 85; art. 342, p. 123; art. 237, p. 85; art. 242, p. 89; Guy Stringer, Évolution de l'autonomie des commissaires d'écoles de la province de Québec de 1846 à 1967, pp. 184-194.

3. États financiers des corporations scolaires, 1914-15 à 1929-30.

TABLEAU 3.2
Produit de la taxe scolaire
de la Commission scolaire de Hull
1908-1930

<u>ANNÉE</u>	<u>TAXE (\$)</u>	<u>ANNÉE</u>	<u>TAXE (\$)</u>
1908-09	38 699,03	1919-20	80 438,75
1909-10	-----	1920-21	91 755,44
1910-11	41 886,01	1921-22	93 996,77
1911-12	-----	1922-23	81 882,14
1912-13	42 735,38	1923-24	164 741,15
1913-14	-----	1924-25	145 981,46
1914-15	47 088,36	1925-26	172 280,49
1915-16	51 381,06	1926-27	178 752,57
1916-17	59 565,19	1927-28	181 465,32
1917-18	59 600,43	1928-29	190 337,55
1918-19	64 717,73	1929-30	195 159,79

Sources: ACSH, Rapports des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09, 1910-11, 1912-13, 1924-25, 1927-28 à 1929-30; États financiers des corporations scolaires, 1914-15 à 1923-24, 1925-26 à 1926-27.

Le tableau 3.2 indique que le produit de la taxe scolaire augmente de façon constante tout au long de la période. De 1908-09 à 1929-30, le montant total perçu croît de plus de 400%. Ceci s'explique par l'augmentation du taux de la taxe, par l'augmentation du nombre de contribuables payant la taxe, qui passe de \$2 844 en 1914-15 à \$3 444 en 1929-30, et par l'augmentation de la valeur des propriétés imposables, qui, de \$7 258 850 en 1914-15, grimpe à \$18 252 150 en 1929-30₄. La croissance économique de Hull débouche donc sur des recettes plus élevées pour la commission scolaire.

4. Ibid., 1914-15, 1929-30.

2) la rétribution mensuelle

Il y a une seconde source de revenus des commissions scolaires qui implique la participation directe de la population: il s'agit de la rétribution mensuelle. C'est la Loi de l'Instruction publique de 1846 qui établit le principe de la rétribution mensuelle. La loi refondue de 1899 la définit comme suit: une "contribution exigible pour tout enfant qui doit ou peut, en vertu de cette loi, fréquenter les écoles publiques."⁵ Le but de la rétribution mensuelle est principalement d'inciter les parents d'enfants en âge scolaire à les envoyer à l'école, ce qui constitue, en fait, une forme détournée d'obligation scolaire. La perception et le paiement de la rétribution mensuelle sont obligatoires jusqu'en 1912, année où la Loi de l'Instruction publique laisse aux commissaires d'écoles le choix de l'imposer ou non à la population. Les besoins financiers de la Commission scolaire de Hull sont tels qu'elle décide de maintenir la rétribution mensuelle jusqu'en 1925.⁶ Elle continue de recevoir des sommes d'argent issues de la rétribution mensuelle après cette date, mais les montants perçus diminuent dramatiquement.

5. Loi de l'instruction publique, 1899, 62 Vict., ch. 28, art. 20.

6. ACSH, PVCSH, 13 juillet 1925.

TABLEAU 3.3
Montant de la rétribution mensuelle dans le
budget de la Commission scolaire de Hull,
1908-1930

ANNÉE	RET. MENS. (\$)	ANNÉE	RET. MENS. (\$)
-----	-----	-----	-----
1908-09	4 917,81	1919-20	3 770,50
1909-10	-----	1920-21	3 984,00
1910-11	4 807,00	1921-22	4 378,90
1911-12	-----	1922-23	4 780,50
1912-13	2 446,01	1923-24	4 868,10
1913-14	-----	1924-25	4 457,20
1914-15	1 721,70	1925-26	177,00
1915-16	1 763,95	1926-27	304,50
1916-17	1 855,45	1927-28	256,50
1917-18	1 887,90	1928-29	81,00
1918-19	1 907,05	1929-30	27,75

Sources: ACSH, Rapports des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09, 1910-11, 1912-13, 1924-25, 1927-28 à 1929-30; États financiers des corporations scolaires, 1914-15 à 1923-24, 1925-26 à 1926-27.

La rétribution mensuelle est exigible pour tout enfant âgé de sept à quatorze ans qui fréquente ou non l'école; pour tout enfant âgé de cinq à sept ans, et de quatorze à seize ans qui fréquente l'école; ainsi que pour tout enfant âgé de seize à dix-huit ans qui fréquente une école modèle ou une académie. Le taux de la rétribution mensuelle doit être uniforme pour toutes les écoles élémentaires d'une municipalité, mais il peut être plus élevé pour les écoles modèles et les académies.⁷

A Hull, le taux de la rétribution demeure le même pour les écoles élémentaires, modèles et académiques. De 1914-15 à 1918-19, il est de \$0,05 par

7. Code scolaire, 1899, art. 245-247, pp. 91-92.

enfant; en 1919-20, il est porté à \$0,10 et il demeure le même jusqu'à la fin de la période.⁸

3) La subvention gouvernementale

Le système scolaire étant "public", on peut croire que la subvention gouvernementale allouée au financement des commissions scolaires locales constitue une forte proportion de leur budget. Ce n'est pas le cas au Québec au début du XX^{ème} siècle. Le principal mode de financement du réseau scolaire québécois demeure l'imposition des contribuables locaux. La contribution de l'État québécois au financement du système scolaire est alors de beaucoup inférieure à celle des commissions scolaires. Cette tendance s'est établie dès le milieu du XIX^{ème} siècle. Au cours de la période étudiée, l'État québécois ne s'attaque que timidement à résoudre le problème fondamental du financement du réseau scolaire: l'inégalité de la richesse des municipalités scolaires. La base de la source de revenus demeure l'impôt foncier. Bien que le fonds des écoles publiques, créé par la loi scolaire de 1841, augmente quelque peu jusqu'à la fin de notre période, les inégalités persistent. Pour pallier à ces inégalités, l'État crée en 1856 les fonds de l'Éducation supérieure et des municipalités pauvres; et au début du XX^{ème} siècle, il établit des octrois spéciaux pour récompenser les municipalités scolaires qui s'efforcent d'observer les règlements scolaires; pour les municipalités augmentant les salaires de leurs enseignantes et enseignants; pour la construction d'académies commerciales de garçons et pour encourager l'emploi d'instituteurs destinés à enseigner aux garçons de dix à dix-huit ans. Ces allocations n'ont pas comme but d'augmenter

8. États financiers des corporations scolaires, 1914-15 à 1929-30.

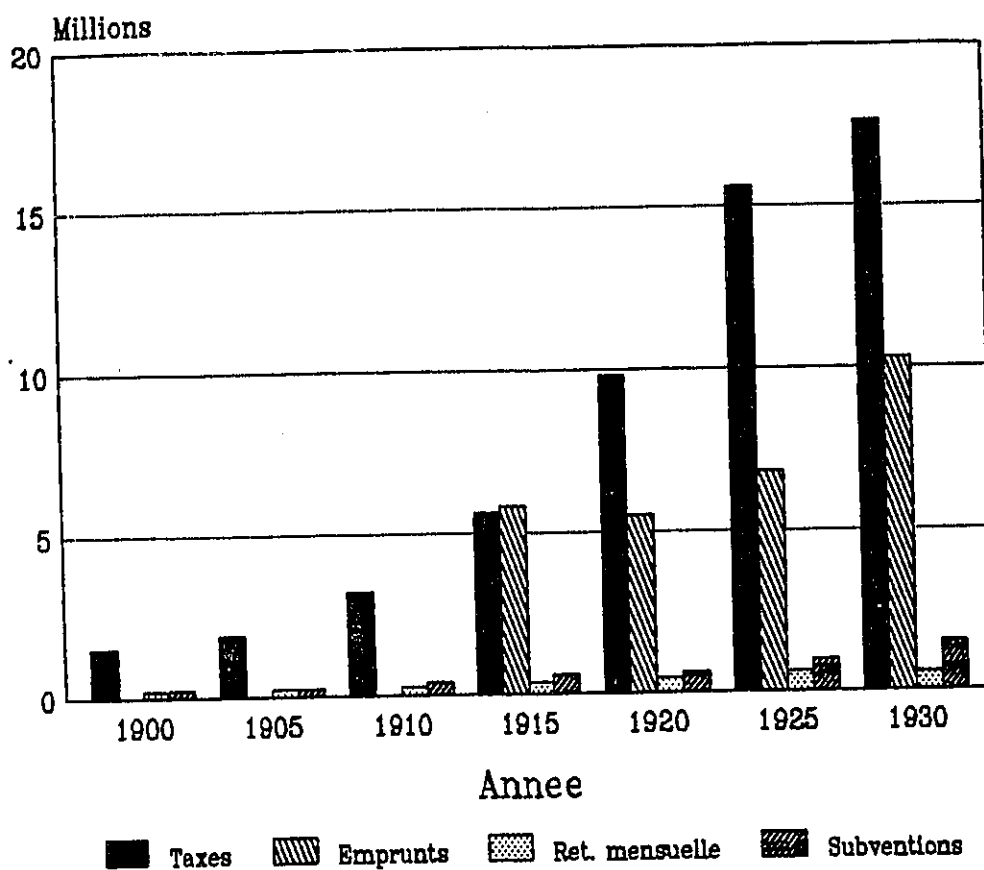
la part de l'État dans le financement du réseau scolaire, mais plutôt d'inciter les commissaires d'écoles à dépenser davantage pour l'éducation. On les encourage donc non pas à diminuer le taux de la taxe scolaire en vertu de l'augmentation des octrois gouvernementaux, mais plutôt à faire davantage en faveur de l'éducation.⁹

En 1902, le surintendant de l'Instruction publique souligne qu'une des priorités de son Département est d'obtenir une hausse des subventions allouées aux écoles publiques¹⁰; le graphique 3.1 démontre cependant que les subventions gouvernementales ne représentent qu'une proportion infime des revenus des commissions scolaire locales au cours de la période étudiée.

9. Ruby Heap, Op. cit., pp. 297-324.

10. RSIPQ, 1901-02, p. XXI.

GRAPHIQUE 3.1
Revenus des commissions scolaires catholiques du Québec,
1900, 1905, 1910, 1915, 1920, 1925, 1930



Sources: "Statistique du coût de l'enseignement", dans ESIPQ, 1900-01, pp. 182-183; 1904-05, pp. 198-199; 1910-11, p. 254; États financiers des corporations scolaires, 1914-15, pp. 178-179; 1919-20, pp. 192-193; 1929-30, pp. 186-187.

Cette situation est la même pour la commission scolaire de Hull. Dès 1904, l'inspecteur Laferrière transmet au surintendant de l'Instruction publique les griefs des commissaires de Hull qui considèrent insuffisant leur part de la

subvention aux écoles publiques, compte tenu du fait que Hull est, à cette époque, la troisième ville la plus peuplée de la province.¹¹

TABLEAU 3.4
Subventions du gouvernement provincial et proportion de ces subventions dans les revenus de la Commission scolaire de Hull 1908-1930

ANNÉE	SUBVENT. (\$)	%	ANNÉE	SUBVENT. (\$)	%
1908-09	1 492,02	2,4%	1919-20	1 644,76	1,7%
1909-10	-----	----	1920-21	1 583,43	1,1%
1910-11	1 701,06	2,3%	1921-22	1 480,30	0,5%
1911-12	-----	----	1922-23	2 138,32	0,7%
1912-13	1 594,88	1,9%	1923-24	2 121,47	0,6%
1913-14	-----	----	1924-25	2 219,44	0,8%
1914-15	1 820,96	2,9%	1925-26	2 231,12	1,0%
1915-16	1 658,02	1,7%	1926-27	2 473,39	0,6%
1916-17	1 623,65	2,2%	1927-28	2 609,75	1,0%
1917-18	1 638,46	1,8%	1928-29	2 639,99	1,0%
1918-19	1 641,46	1,4%	1929-30	2 748,45	1,3%

Sources: ACSH, Rapports des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09, 1910-11, 1912-13, 1924-25, 1927-28 à 1929-30; États financiers des corporations scolaires, 1914-15 à 1923-24, 1925-26 à 1926-27.

Par ailleurs, le tableau 3.4 indique que le montant des subventions gouvernementales alloué à la Commission scolaire de Hull varie considérablement. En 1912, un amendement à la loi scolaire fait en sorte que pour établir le montant de l'octroi gouvernemental puisé du Fonds des écoles publiques, on ne se base plus sur la population d'une municipalité établie d'après le recensement fédéral, mais plutôt sur le nombre d'enfants inscrits aux registres des écoles.¹²

11. ANQ-Q, E013, art. 1016, loc. 1A24-2403B, dos. 1676. Lettre de J.O. Laferrière à Pierre Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique, Hull, 13 juillet 1904.

12. RSIPQ, 1912-13, p. XVI.

Il est étrange de comparer le montant des subventions gouvernementales aux chiffres d'inscriptions que nous fournissent les rapports des commissaires de Hull. Puisqu'il se produit une hausse graduelle et régulière du nombre d'enfants inscrits aux écoles de Hull,¹³ on s'attendrait à ce que l'octroi provenant du fonds des écoles publiques augmente en conséquence. Or, tel n'est pas le cas et, étrangement, les commissaires d'écoles demeurent silencieux sur cette question.

Il en est de même en ce qui concerne les octrois gouvernementaux provenant du fonds de l'éducation supérieure. Ils varient beaucoup au cours de la période. En 1900-01, la Commission scolaire de Hull reçoit un total de \$384,07 pour les cours supérieurs de l'Académie Ste-Marie et du Collège Notre-Dame; en 1911-12, ces allocations chutent à \$179,40; en 1920-21, dernière année où nous pouvons effectuer le calcul, la subvention à l'éducation supérieure s'élève à \$321,06. Toutefois, ce montant est maintenant réparti entre quatre écoles: l'Académie Ste-Marie, le Collège Notre-Dame, l'École Carrière et l'École Cauvin.¹⁴ Une comparaison entre les inscriptions aux classes modèles et académiques de ces écoles et le montant de la subvention accordée ne démontre, encore une fois, aucune correspondance logique entre le nombre d'inscriptions et le montant de la subvention.

13. Voir chapitre 2, tableau 2.4, p.59.

14. ACSH, Rapport annuel de l'École Cauvin, 1916-17 à 1920-21; "Résumé des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés", dans RSIPQ, 1900-01 à 1920-21.

4) Les emprunts

La construction et l'entretien des bâtiments scolaires est l'une des premières responsabilités des commissaires d'écoles et, comme le nombre d'enfants inscrits aux écoles augmente considérablement au cours de la période étudiée, il en est ainsi pour le nombre d'écoles et de classes. Le peu de soutien financier qu'offre l'État aux commissions scolaires locales ainsi que les limites de la capacité de payer des contribuables expliquent pourquoi les commissions scolaires doivent avoir recours aux emprunts bancaires pour financer leurs activités et pourquoi cette source de revenus devient de plus en plus importante.

En effet, l'endettement des commissions scolaires québécoises devient de plus en plus apparent au début du XX^{ème} siècle. Plusieurs modifications à la Loi de l'Instruction publique viennent faciliter la tâche des commissaires d'écoles qui veulent avoir accès à l'emprunt bancaire ou à l'émission d'obligations pour financer la construction de bâtiments scolaires ou pour gérer les dettes de leurs corporations.¹⁵ D'autre part, le Département de l'Instruction publique et le Comité catholique du CIP adoptent des règlements obligeant les commissaires à entreprendre de nombreuses procédures avant de pouvoir contracter un emprunt. La refonte du Code Scolaire de 1899 mentionne que les corporations scolaires qui désirent capitaliser leurs dettes, ou encore celles qui désirent effectuer un emprunt et émettre des débentures ou obligations afin de financer leurs activités, peuvent le faire en ayant auparavant obtenu l'autorisation du Lieutenant-gouverneur en conseil, sur rapport du surintendant, et sous l'empire d'une résolution des commissaires d'écoles qui, elle, doit avoir

15. Ruby Heap, Op. cit., pp. 329-336.

été acceptée par la population.¹⁶ En 1915, le gouvernement Gouin adopte une loi qui autorise les commission scolaire, sur simple résolution des commissaires, à contracter des emprunts temporaires n'excédant pas six mois et dont le montant maximal est fixé à \$5 000. Or, ces contrôles croissants sur le mode d'obtention d'emprunts ne semblent pas freiner dramatiquement le processus l'endettement des commissions scolaires.¹⁷

TABLEAU 3.5
Part des emprunts dans l'ensemble des revenus
de la Commission scolaire de Hull
1908-1930

ANNÉE	EMPRUNTS (\$)	% des revenus	ANNÉE	EMPRUNTS (\$)	% des revenus
-----	-----	-----	-----	-----	-----
1908-09	10 000,00	15,%	1919-20	10 000,00	10,1%
1909-10	-----	-----	1920-21	30 000,00	21,1%
1910-11	24 000,00	31,9%	1921-22	196 000,00	64,3%
1911-12	-----	-----	1922-23	200 000,00	66,9%
1912-13	35 500,00	41,%	1923-24	110 000,00	33,2%
1913-14	-----	-----	1924-25	95 000,00	31,9%
1914-15	9 000,00	14,1%	1925-26	45 000,00	19,5%
1915-16	40 000,00	41,8%	1926-27	219 360,00	52,6%
1916-17	7 700,00	10,6%	1927-28	65 000,00	25,4%
1917-18	23 571,30	26,5%	1928-29	15 000,00	6,0%
1918-19	33 621,00	29,3%	1929-30	0,00	0,0%

Sources: ACSH, Rapports des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09, 1910-11, 1912-13, 1924-25, 1927-28 à 1929-30; États financiers des corporations scolaires, 1914-15 à 1923-24, 1925-26 à 1926-27.

Le cas de la Commission scolaire de Hull ne diffère pas de celui d'autres commission scolaires locales de la province puisqu'on constate qu'au fil des ans, le fardeau de la dette se fait de plus en plus pesant. Le recours à l'emprunt

16. Code scolaire, 1899, art. 233-234, pp. 84-85.

17. Ruby Heap, Op. cit., p. 330

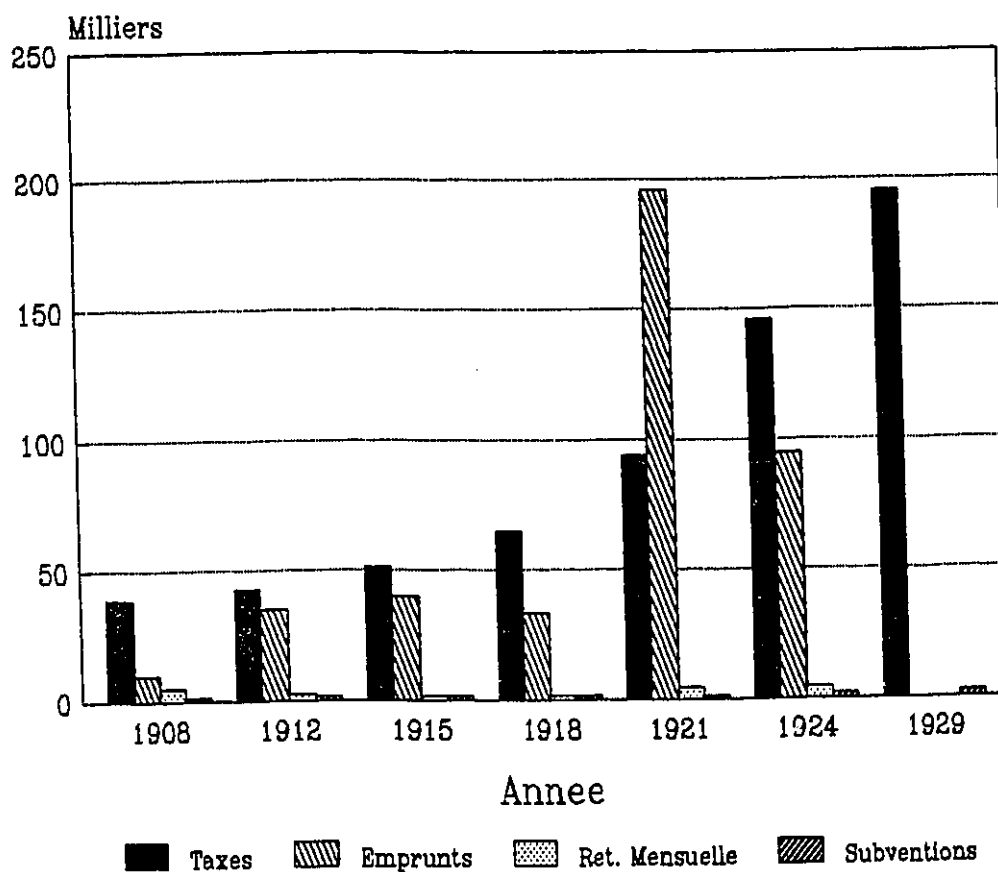
est occasionné principalement par la construction de nouvelles écoles ou par la réparation des bâtiments déjà existants. C'est ce que confirme le tableau 3.5. On peut observer qu'en général, l'année où le montant d'un emprunt est très élevé, la commission scolaire a procédé à des travaux de construction ou de rénovation. Ainsi, en 1915-16, l'École St-Joseph-de-Wrightville est construite; en 1921, l'École St-Jean-Baptiste est rallongée et l'École Larocque est construite; en 1923, l'Académie Ste-Marie est agrandie; en 1926, les écoles Lauzon et Laverdure sont construites.

Mais il ne s'agit pas là de l'unique raison qui pousse les commissaires à emprunter. Parfois, ils empruntent afin de consolider leurs dettes. C'est le cas en 1921, alors que les commissaires trouvent qu'il est "désirable et nécessaire" de consolider la dette flottante de la municipalité scolaire par un emprunt de \$22 000,¹⁸ et en 1922, alors que les commissaires veulent consolider une dette de \$27 505 due à la Banque provinciale du Canada.¹⁹

18. ANQ-Q, E013, art. 1498, loc. 1A28-1405A, dos. 517. Extrait des minutes de la session du 5 avril 1921, p. 1.

19. ANQ-Q, E013, art. 1498, loc. 1A28-1405A, dos. 517. Extrait des minutes de la session du 16 mai 1922, p. 1.

GRAPHIQUE 3.2
Revenus de la Commission scolaire de Hull,
1908, 1914, 1919, 1924, 1929



Sources: ACSH, Rapports des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09, 1924-25, 1929-30; états financiers des corporations scolaires, 1914-15.

En guise de conclusion, le graphique 3.2 illustre le modèle de financement du réseau scolaire de Hull au début du XX^{ème} siècle. On constate que les tendances observées dans le mode de financement du réseau scolaire provincial se reproduisent dans le cas de Hull. On peut donc conclure à un système scolaire financé essentiellement par les contribuables locaux. L'état ne joue qu'un rôle

financé essentiellement par les contribuables locaux. L'Etat ne joue qu'un rôle très discret, ce qui explique dans une large mesure le fait que les emprunts deviennent de plus en plus nécessaires pour combler les besoins.

B) Les dépenses

Il y a quatre catégories majeures de dépenses encourues par une commission scolaire. Le traitement des instituteurs et institutrices et les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments scolaires constituent à chaque année une importante partie du budget. Exception faite des hausses régulières que connaissent ces dépenses au fil des ans en raison de l'augmentation des salaires, du nombre d'enseignants, elles ont tendance à se maintenir à un niveau relativement stable, du moins en comparaison aux autres dépenses. En effet, les dépenses relatives à la construction et à la rénovation des bâtiments scolaires, tout comme celles encourues pour le paiement de la dette fluctuent considérablement. Finalement, une partie importante des dépenses sont incluses dans la catégorie que nous appelons "varia". Elle comprend le salaire du secrétaire-trésorier et d'autres dépenses qui ne sont malheureusement pas spécifiées dans les rapports financiers. Comme les états financiers de la Commission scolaire de Hull assimilent les revenus aux dépenses, les montants des deux catégories sont les mêmes. On retrouvera alors le total des déboursés au Tableau 3.1.

1) le salaire des enseignantes et enseignants

De 1908 à 1930, le montant annuel consacré aux salaires augmente de 573% (Tableau 3.6). Deux raisons expliquent ces hausses dramatiques. La hausse du

nombre d'enseignantes et enseignants et l'amélioration de leurs conditions salariales.

TABLEAU 3.6
Total des salaires des institutrices et
instituteurs laïcs de la Commission scolaire de Hull
1908-1930

ANNÉE	SALAIRES (\$)	ANNÉE	SALAIRES (\$)
-----	-----	-----	-----
1908-09	14 336,00	1919-20	50 806,65
1909-10	-----	1920-21	57 605,36
1910-11	16 879,00	1921-22	71 213,00
1911-12	-----	1922-23	75 005,00
1912-13	20 995,00	1923-24	78 861,68
1913-14	-----	1924-25	81 691,00
1914-15	20 630,00	1925-26	86 045,00
1915-16	23 954,96	1926-27	89 907,25
1916-17	28 969,88	1927-28	93 426,25
1917-18	31 520,34	1928-29	95 256,25
1918-19	36 118,47	1929-30	96 546,52

Sources: ACSH, Rapport des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09 à 1912-13, 1924-25, 1927-28 à 1929-30; états financiers des corporations scolaires, 1914-15 à 1923-24, 1925-26 à 1926-27.

Comme nous l'avons vu précédemment, le surintendant et l'inspecteur d'écoles insistent auprès des commissaires pour que ces derniers apportent des améliorations aux conditions salariales du corps enseignant afin d'attirer les meilleures candidates et de limiter le renouvellement trop fréquent de sa composition. Entre 1918-19 à 1921-22 seulement, le total des salaires augmente de 111%. Le chapitre 4 traitant du corps enseignant indique en effet une hausse importante des salaires octroyés aux enseignantes et enseignants, laïcs et religieux. Les augmentations salariales de 1919-20, où les enseignantes laïques

voient leur salaire moyen augmenter de \$342 à \$495, et de 1921-22, alors que le salaire passe de \$495 à \$595, sont très évidentes à la lecture du tableau 3.6.

2) Constructions et réparations

La part de dépenses de la Commission scolaire de Hull allouée à la construction de nouvelles écoles et de rallonges varie selon les objectifs des commissaires et selon les besoins de la clientèle scolaire.

TABLEAU 3.7
Dépenses relatives à la construction de nouvelles écoles
et de rallonges de la Commission scolaire de Hull,
1908-1930

ANNÉE	CONSTR.(\$)	ANNÉE	CONSTR.(\$)
-----	-----	-----	-----
1908-09	17 978,50	1919-20	0,00
1909-10	-----	1920-21	17 758,65
1910-11	31 595,15	1921-22	131 084,21
1911-12	-----	1922-23	28 845,24
1912-13	25 781,78	1923-24	96 794,45
1913-14	-----	1924-25	607,13
1914-15	5 895,00	1925-26	30 012,32
1915-16	30 174,00	1926-27	117 718,07
1916-17	12 591,87	1927-28	1 357,86
1917-18	3 323,56	1928-29	6 324,02
1918-19	702,39	1929-30	0,00

Sources: ACSH, Rapport des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09 à 1912-13, 1924-25, 1927-28 à 1929-30; États financiers des corporations scolaires, 1914-15 à 1923-24, 1925-26 à 1926-27.

Les exemples de construction relevés dans le chapitre 2 facilitent la lecture du tableau 3.7. Nous pouvons alors situer la construction de l'école Lecomte, en 1910-11, l'école St-Joseph-de-Wrightville en 1915-16, l'école Larocque en 1921, et les rallonges effectuées aux écoles Ste-Anne et Reboul en 1915-16 et St-Jean-Baptiste en 1921-22. Ces quelques exemples illustrent bien

le coût élevé de la construction et de la rénovation de bâtiments scolaires. Comme nous l'avons vu précédemment, ces travaux nécessitent des emprunts considérables qui contribuent, à leur tour, à l'endettement de la commission scolaire.

Enfin, les dépenses relatives à la construction de nouvelles écoles et de rallonges pour les bâtiments déjà existants suit de très près la croissance du nombre d'enfants inscrits dans les écoles. C'est en effet au cours des années 1920 que la commission scolaire dépense le plus à cette fin. De 1908-09 à 1918-19, elle dépense près de \$130 000, alors que de 1919-20 à 1929-30, les dépenses s'élèvent à plus de \$430 000.

3) Le paiement de la dette

Le tableau 3.5 indique clairement que la Commission scolaire de Hull a de plus en plus recours à l'emprunt pour financer ses activités. Or plus les emprunts augmentent, plus les dépenses relatives au paiement des intérêts sur ces emprunts augmentent.

TABLEAU 3.8
Paiement de la dette et des intérêts sur
les emprunts de la Commission scolaire de Hull
1908-1930

<u>ANNÉE</u>	<u>PAIEMENT</u>	<u>ANNÉE</u>	<u>PAIEMENT</u>
-----	-----	-----	-----
1908-09	3 782,10	1919-20	13 982,33
1909-10	-----	1920-21	13 543,03
1910-11	5 461,84	1921-22	21 720,55
1911-12	-----	1922-23	90 337,27
1912-13	14 461,84	1923-24	41 471,78
1913-14	-----	1924-25	149 654,04
1914-15	7 725,38	1925-26	39 665,24
1915-16	8 520,24	1926-27	143 805,45
1916-17	10 028,96	1927-28	105 767,91
1917-18	11 029,35	1928-29	63 143,11
1918-19	37 105,27	1929-30	58 534,66

Sources: ACSH, Rapport des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09 à 1912-13, 1924-25, 1927-28 à 1929-30; États financiers des corporations scolaires, 1914-15 à 1923-24, 1925-26 à 1926-27.

Le paiement de la dette et des emprunts occupe une partie de plus en plus importante des dépenses de la Commission scolaire de Hull. La lecture du tableau 3.8 nous dévoile également qu'à quelques reprises, la taille de ces paiements est inhabituelle. Ceci s'explique par le fait que la commission scolaire doit effectuer des paiements sur des emprunts qui viennent à terme. En 1922-23, les commissaires payent un total de \$90 000 sur la dette et sur les emprunts. L'année 1924-25 voit la commission scolaire allouer près de \$150 000 au paiement de la dette et des emprunts. Le montant de ce paiement est encore une fois directement relié à l'arrivée à terme d'un emprunt et au fait qu'au cours de cette année et de l'année précédente, la commission scolaire a emprunté plus de \$200 000 pour financer ses activités.

4) L'entretien

Le chauffage, le nettoyage, l'ameublement des écoles ainsi que les réparations mineures effectuées aux bâtiments constituent ce que l'on peut appeler l'entretien des écoles. Il s'agit de dépenses quotidiennes. Exception faite des années où les commissaires effectuent des achats de mobilier, il s'agit habituellement de dépenses stables.

TABLEAU 3.9
Dépenses relatives à l'entretien des bâtiments
scolaires de la Commission scolaire de Hull,
1908-1930

<u>ANNÉE</u>	<u>ENTRET.(\$)</u>	<u>ANNÉE</u>	<u>ENTRET.(\$)</u>
1908-09	9 373,00	1919-20	13 792,61
1909-10	-----	1920-21	18 536,36
1910-11	11 610,67	1921-22	22 488,90
1911-12	-----	1922-23	22 923,39
1912-13	9 288,34	1923-24	32 118,21
1913-14	-----	1924-25	18 512,73
1914-15	10 131,38	1925-26	20 338,75
1915-16	5 150,49	1926-27	30 885,42
1916-17	9 501,00	1927-28	20 837,36
1917-18	13 167,53	1928-29	21 562,75
1918-19	25 584,04	1929-30	20 544,87

Sources: ACSH, Rapport des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09 à 1912-13, 1924-25, 1927-28 à 1929-30; États financiers des corporations scolaires, 1914-15 à 1923-24, 1925-26 à 1926-27.

La commission scolaire effectue habituellement l'achat d'ameublement lors de la construction d'une nouvelle école ou lors de la construction de nouvelles classes. Il est toutefois impossible de préciser la part de ces dépenses dans la somme totale des dépenses consacrées à l'entretien.

5) Les impondérables

Bien que les tableaux ci-dessus démontrent où va l'argent de la Commission scolaire de Hull, ces chiffres doivent toutefois être majorés par ce qu'il nous a semblé convenu d'appeler les impondérables. Il s'agit ici de dépenses composées du salaire du secrétaire-trésorier, de l'argent en caisse qu'a la commission scolaire et d'"autres montants payés" par les commissaires. Aucun détail supplémentaire n'est fourni dans les rapports financiers de la corporation scolaire de Hull. Il s'agit toutefois de montants non négligeables ainsi que l'indique le tableau 3.10. Ainsi, pour l'année 1914-15, ils représentent jusqu'à 30% des dépenses totales de la commission scolaire.

TABLEAU 3.10
Montants des impondérables dans les dépenses
de la Commission scolaire de Hull,
1908-1930

<u>ANNÉE</u>	<u>VARIA (\$)</u>	<u>ANNÉE</u>	<u>VARIA (\$)</u>
1908-09	17 444,39	1919-20	20 195,59
1909-10	-----	1920-21	34 838,28
1910-11	9 658,76	1921-22	58 309,23
1911-12	-----	1922-23	81 716,65
1912-13	14 144,91	1923-24	81 663,19
1913-14	-----	1924-25	47 173,84
1914-15	19 332,47	1925-26	54 342,59
1915-16	28 060,03	1926-27	34 340,39
1916-17	11 907,73	1927-28	34 020,43
1917-18	30 064,77	1928-29	66 916,84
1918-19	15 157,36	1929-30	35 508,47

Sources: ACSH, Rapport des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09 à 1912-13, 1924-25, 1927-28 à 1929-30; États financiers des corporations scolaires, 1914-15 à 1923-24, 1925-26 à 1926-27.

Le modèle de financement de la commission scolaire catholique de Hull nous permet de confirmer, au niveau local, les tendances révélées au niveau

provincial. On constate premièrement que le réseau scolaire est essentiellement financé par les contribuables locaux: l'importance de la taxe scolaire et de la rétribution mensuelle en fait foi. Le gouvernement du Québec ne s'implique que timidement dans le financement de ce réseau scolaire et ce, malgré une hausse des subventions provinciales. Finalement, l'exemple de Hull démontre que le recours à l'emprunt bancaire pour financer les activités des commissions scolaires, principalement la construction de nouvelles écoles, devient de plus en plus nécessaires pendant le premier tiers du XXème siècle.

CHAPITRE 4

L'enseignement

"Tant vaut le maître, tant vaut l'élève."¹ C'est sous cette maxime que Cyrille-F. Delâge entreprend en 1916 son premier rapport en tant que surintendant de l'Instruction publique. C'est dire l'attention portée aux instituteurs et institutrices en tant qu'agents essentiels du système scolaire québécois. Les problèmes du personnel enseignant préoccupent en effet les responsables de l'enseignement primaire tout au long de notre période.

Les rapports annuels du surintendant de l'Instruction publique, de l'inspecteur général et des inspecteurs de district font état de ce que ces derniers considèrent être les principaux problèmes reliés au corps enseignant: la faiblesse des salaires, l'absence ou le peu de qualification du personnel enseignant, le changement trop fréquent dans sa composition et le trop petit nombre d'hommes qui se destinent à l'enseignement. Les efforts déployés depuis le début du siècle pour établir un réseau d'écoles normales démontrent aussi l'importance accordée à la question de la formation des institutrices. La loi scolaire de 1875 avait transféré la responsabilité des écoles normales du surintendant et du Département de l'Instruction publique au Conseil de l'Instruction publique et à ses comités, bien que la décision finale d'établir ou non une école normale demeure la prérogative de l'état. En 1902, le Comité

1. RSIPQ, 1915-16, p. XVII.

catholique recommande ainsi la fondation de quatre écoles normales, dont l'une à Hull. A partir de 1906, le réseau d'écoles normales de filles du Québec se développe rapidement. A cette époque, seules les écoles normales Laval et Jacques-Cartier sont ouvertes aux filles. En 1915-16, ces dernières peuvent fréquenter neuf établissements.² C'est dans cette poussée que Hull obtient l'École normale St-Joseph en 1909.³

Le Loi de l'Instruction publique et les Règlements du Comité catholique renferment plusieurs dispositions précises concernant les conditions de travail des instituteurs et institutrices. La refonte du Loi de l'Instruction publique de 1899 les oblige à se munir d'un brevet d'enseignement afin de se qualifier légalement à l'exercice de cette profession.⁴ Les membres de communautés religieuses sont toutefois dispensés de cette obligation.⁵ Leurs habits font foi de compétence. Par ailleurs, la loi scolaire stipule que le versement de la subvention gouvernementale aux commissions scolaires est conditionnelle à l'engagement d'instituteurs et d'institutrices brevetés.⁶ Une catégorie de brevet est émise par le Bureau central d'examineurs, créé en 1898 afin de remplacer les bureaux locaux qui n'appliquaient pas tous la même rigueur à leurs

2. RSIPQ, 1901-02, p. XVI; 1915-16, pp. 465-466.

3. Bernard Lefebvre, Op. cit., pp. 182, 214-215.

4. L'autorisation d'enseigner sans brevet peut être toutefois octroyée à un candidat ou une candidate ayant reçu un certificat du curé de leur paroisse, et une recommandation de l'inspecteur d'école et du curé de la paroisse où il ou elle ira enseigner. Cette personne devra également accepter de subir le prochain examen du Bureau d'examineurs.

5. Code scolaire, 1899, art. 93; 1912, art. 2586; 1919, art. 2586; 1927, art. 68; Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, 1899, art. 24 et 25; 1912, art. 25 et 26; 1919, art. 25 et 26; 1927, art. 25 et 26.

6. Code scolaire, 1899, art. 438, alinéa 7; 1912, art. 2931, alinéa 7; 1919, art. 2931, alinéa 7; 1927, art. 458, alinéa 7.

examens.⁷ Ces brevets, les plus répandus chez le corps enseignant, ne sont en rien comparables aux diplômes d'école normale. L'examen du candidat ou de la candidate ne porte en effet que sur la connaissance des matières du cours d'études et non sur les aptitudes pédagogiques. D'après les Règlements du comité catholique de 1899, un instituteur ou institutrice doit avoir atteint l'âge de 18 ans pour être engagée par une commission scolaire.⁸ En 1912, on abaisse toutefois à 17 ans l'âge exigé des institutrices.⁹ Les principaux devoirs des enseignantes et enseignants, sans les énumérer au complet, sont les suivants: ils doivent exécuter fidèlement le programme d'études approuvés par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique; enseigner toutes les matières de ce programme; n'utiliser que des manuels approuvés par le Comité catholique; exercer une surveillance active sur la conduite de leurs élèves; tenir un registre des élèves, un journal d'appel, un registre des visiteurs, préparer les rapports et les statistiques qui seront exigés d'eux; et se conformer aux instructions qui lui seront transmises par l'inspecteur.¹⁰

Ce sont les commissaires d'écoles qui transigent directement avec les instituteurs et institutrices puisque la responsabilité d'engager et de destituer le personnel enseignant leur revient de droit. D'après les Règlements du Comité catholique, ils doivent avant tout s'assurer que tous les candidats possèdent un brevet de capacité; l'engagement des enseignants et enseignantes doit être

7. Linteau, Durocher et Robert, Op. cit., p. 540; Louis-Philippe Audet, Op. cit., p. 311.

8. Règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, 1899, art. 125.

9. Ibid., 1912, art. 23; 1919, art. 23; 1927, art. 23.

10. Ibid., 1899, art. 145; 1912, art. 172-173; 1919, art. 227-228; 1927, art. 227.

fait pour une période minimale et maximale d'une année; et aucun instituteur ou institutrice ne doit avoir plus de 50 élèves dans sa classe.¹¹ Les règlements refondus de 1912 obligent les commissaires à payer mensuellement les instituteurs et institutrices tout en leur donnant le droit de résilier un engagement pour juste cause.¹²

Malgré ces multiples règlements auxquels doivent se soumettre en principe les commissaires d'écoles, ceux-ci exercent un privilège fondamental: celui de sélectionner le candidat ou la candidate de leur choix. Nous verrons plus loin que cette liberté des commissaires d'écoles aura un impact majeur sur l'évolution de la composition du corps professoral et, du même coup, sur l'évolution du système scolaire public catholique de la ville de Hull.

A) Le corps enseignant

1) Instituteurs et institutrices laïcs

Un regard rapide sur les statistiques concernant la composition du corps enseignant du Québec au début du XX^{ème} siècle révèle que les femmes constituent l'essentiel de la main-d'oeuvre enseignante laïque. En 1902-03, les femmes laïques forment 95% du personnel laïc breveté des écoles élémentaires, modèles et académiques catholiques de la province; en 1928-29, cette proportion baisse quelque peu, mais elle se situe tout de même à 91% de l'ensemble.¹³ Le discours dominant concernant le rôle de la femme dans la société explique en partie

11. Ibid., 1899, art. 125, pp. 75-76; art. 129, p. 76.

12. Ibid., 1912, art. 247, p. 83; 1919, art. 32, p. 9; 1927, art. 32, p. 9; Ibid., 1912, art. 32, p. 9; 1919, pp. 7-8; 1927, art. 32, p. 9.

13. "Sommaire des statistiques des écoles de la province", dans RSIPQ, 1902-03, pp. X-XI; 1929-30, p. XX.

pourquoi elles occupent si massivement cette profession. Le maternage que les institutrices sont censées procurer aux enfants en bas âge est associé aux soins que procure la mère à son enfant.¹⁴ Mais ce sont avant tout les bas salaires versés par les commissaires d'écoles qui expliquent d'abord la domination numérique des femmes. Le fait d'engager une jeune fille permet alors aux commissions scolaires d'effectuer des économies considérables. La féminisation du personnel enseignant, initié au XIX^{ème} siècle, se poursuit tout au long des trente premières années du XX^{ème} siècle.¹⁵ Le surintendant de l'Instruction publique déplore fermement la sous-représentation des hommes aux échelons inférieurs du système scolaire québécois. Selon lui, elle affecte directement la qualité de l'enseignement aux garçons entrés dans l'adolescence: "L'instruction des garçons est confiée, à peu d'exception près, à des institutrices, la plupart trop jeunes pour exercer une maîtrise salutaire sur leurs élèves et pour leur donner l'éducation virile dont ils ont besoin."¹⁶

A Hull, la situation est encore plus dramatique que pour l'ensemble du Québec au cours de cette période. M. Arthur Labrie est le seul laïc qui enseigne dans les classes primaires. Engagé pour la première fois en 1926-27, il n'est pas sur la liste de la commission scolaire en 1927-28, mais il réapparaît en 1928-29 et 1929-30.¹⁷ Dans son rapport pour 1927-28, l'inspecteur

14. Le Collectif Clio, L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, Montréal, Le Jour, 1992, p. 304

15. Ibid., p. 288.

16. RSIPQ, 1906-07. p. XVIII.

17. ACSH, Rapports des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1925-26-1929-30.

Maltais affirme qu'il n'y a que trois instituteurs laïcs dans son district d'inspection. Il estime qu'il y a là "tout un problème dont il importe d'aborder l'étude promptement" car si les instituteurs laïcs finissent par disparaître complètement, "ce ne sera à l'avantage de personne, encore moins de la province."¹⁸

D'autre part, le tableau 4.1 révèle que le nombre d'institutrices laïques engagées par la Commission scolaire de Hull quadruple presque entre 1908-09 et 1929-30. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du nombre d'élèves fréquentant les écoles de la ville et, par le fait même, du nombre de classes. Mais cette hausse des effectifs féminins ne suit pas fidèlement celle, beaucoup plus forte, du nombre d'enfants assis sur les bancs d'écoles. Comme nous le verrons, les communautés religieuses jouent, en effet, un rôle grandissant dans l'enseignement de la jeunesse hulloise.

TABLEAU 4.1
Nombre d'institutrices laïques employées à la Commission
scolaire de Hull; salaire moyen à Hull; salaire moyen au Québec
(Ecoles élémentaires, modèles et académiques catholiques publiques)
1908-09 - 1929-30

ANNÉE	NOMBRE D'INSTITUTRICES	SALAIRE MOYEN CSH	SALAIRE MOYEN QUÉBEC
-----	-----	-----	-----
1908-09	17	\$186	\$192
1914-15	29	\$244	\$292
1919-20	31	\$495	\$476
1924-25	56	\$595	\$651
1928-29	67	\$588	\$736

Sources: ACSH, Rapport des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09 à 1929-30; "Sommaire statistiques des écoles de la province", RSIPQ, 1908-09 à 1930-31.

18. "Rapport de l'inspecteur Maltais", RSIPQ, 1927-28, pp. 139-142.

On constate aussi que le salaire moyen payé par la Commission scolaire de Hull est inférieur à celui que reçoivent les institutrices de la province. Selon le surintendant de l'Instruction publique et les inspecteurs, les faibles salaires font fuir les meilleurs candidats et expliquent les problèmes de recrutement qui demeurent particulièrement aigus après la Première Guerre Mondiale.¹⁹ Toutefois, ces problèmes ne semblent pas se faire sentir à Hull.

De son côté, l'inspecteur général des écoles catholiques fait la promotion d'une mesure gouvernementale allouant des primes aux commissions scolaires qui offrent des hausses de salaires aux enseignants mais, de son propre aveu, les augmentations demeurent insuffisantes.²⁰ En 1924-25, il presse les inspecteurs de poursuivre leurs pressions auprès des autorités locales. Les inspecteurs Guay, Marien et Jolin adressent alors à tour de rôle aux commissaires de Hull, soit des félicitations, soit des récriminations, selon le cas.²¹ L'inspecteur Guay les prie d'accorder autant d'importance aux salaires des institutrices qu'aux constructions et à l'ameublement des maisons d'écoles.²² La situation se rétablit de 1919-20 à 1923-24 alors que les salaires octroyés grimpent de façon considérable, allant même jusqu'à dépasser le salaire moyen des institutrices de la province. L'inspecteur Jolin ne manque pas d'en féliciter les

19. RSIPQ, 1903-04, p. VII; 1919-20, p. XII

20. "Rapport de l'inspecteur général des écoles catholiques: les écoles primaires", dans RSIPQ, 1912-13, p.436; 1914-15, p. 263; 1919-20, p. 244.

21. ACSH, "Rapport de l'inspecteur F.X. Guay fait aux commissaires", Registre de l'inspecteur, 1910-11, pp. 41-43; "Rapport de l'inspecteur J.G. Marien fait aux commissaires", dans Ibid., 1916, pp. 61-62; "Rapport de l'inspecteur Jolin", dans RSIPQ, 1919-20, p. 90.

22. ACSH, "Rapport de l'inspecteur Guay fait aux commissaires", dans Registre de l'inspecteur, 1906-07, pp. 32-34; 1907-08, pp. 35-36.

commissaires.²³ Mais elle se détériore au cours de six dernières années de notre étude, alors que la moyenne des salaires payés aux institutrices laïques de Hull tend à diminuer alors que la moyenne provinciale est définitivement à la hausse. En 1930, elles reçoivent considérablement moins que l'ensemble des enseignantes laïques du Québec. L'endettement de la Commission scolaire de Hull à cette époque, alors qu'elle a procédé à l'implantation d'une infrastructure capable de répondre adéquatement aux besoins de la population, peut expliquer une telle détérioration.

Le renouvellement fréquent du personnel constitue un autre problème attribuable à la faiblesse des salaires. En 1915-16, l'inspecteur général des écoles catholiques déplore ce mal à haute voix. Deux ans plus tard, il publie un tableau qui montre que, des 6031 institutrices laïques enseignant dans les écoles primaires publiques catholiques, 63% ont une expérience d'enseignement de un à cinq ans; 22% de cinq à dix ans, alors que seulement 15% enseignent depuis plus de dix ans. En 1927-28, ces proportions sont respectivement de 58%, 27% et 15%.²⁴ A Hull, sur 189 enseignantes recensées de 1904 à 1930, la durée moyenne du séjour à la commission scolaire n'est que de cinq ans.²⁵ Le problème

23. ACSH, "Rapport de l'inspecteur Jolin fait aux commissaires", dans Registre de l'inspecteur, 29 décembre 1919, p. 71.

24. "Rapport de l'inspecteur général des écoles catholiques" dans RSIPQ, 1915-16, p. 285; 1917-18, p. 231; "Renseignements relatifs aux institutrices catholiques, laïques et brevetées" dans Statistiques de l'enseignement, 1928-29, p. 188.

25. ACSH, Rapport annuel des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1910-11 à 1930-31; ANQ-Q, E013. Engagements d'instituteurs et d'institutrices, 1904, 1905, 1908-1923, 1925.

du renouvellement est donc bien réel à Hull, ce que l'inspecteur Jolin ne manque pas de souligner.²⁶

TABLEAU 4.2
Durée du séjour des institutrices laïques
à la Commission scolaire de Hull,
1904-1930

1 à 4 années =	112
5 à 9 années =	50
10 à 14 années =	18
15 à 19 années =	5
20 années et plus =	4

Sources: ACSH, Rapport des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1904-1929-30; Engagements d'instituteurs et d'institutrices, 1904, 1905, 1908, 1909-1923. ANQ-Q, E013, art, 1021, loc. 1A24-2503B.

Les institutrices laïques de Hull travaillent habituellement dans une école placée sous la direction d'une communauté religieuse. Nous avons vu, au chapitre 2, qu'à la fin de la période étudiée, toutes les écoles primaires publiques catholiques de Hull étaient sous la direction d'une communauté, même les trois écoles mixtes qui demeurent. Par ailleurs, avant la fondation de l'École normale St-Joseph, en 1909, aucune des institutrices laïques enseignant dans les écoles primaires publiques catholiques de Hull n'était munie d'un diplôme d'école normale. A partir de cette date, le nombre d'institutrices munies d'un tel brevet augmente de façon dramatique. En 1910-11, seulement deux institutrices sur un total de 17 sont munies d'un diplôme de l'École St-Joseph, les 15 autres détenant un brevet de capacité du bureau d'examineurs de Hull. Deux ans plus tard, 33% des institutrices sont munies d'un tel diplôme. En 1929-30, cette

26. "Rapport de l'inspecteur Jolin", dans RSIPQ, 1919-20, p. 90.

proportion grimpe à plus de 71%.²⁷ L'École normale St-Joseph constitue donc un bassin de recrutement fondamental pour les commissaires, qui peuvent y trouver des enseignantes mieux formées.

Si la responsabilité de l'embauche des institutrices revient de droit aux commissaires d'écoles, les inspecteurs gardent tout de même l'oeil ouvert face au travail de ces dernières. En 1911, l'inspecteur Guay fait référence aux "nullités qui sont loin de faire honneur aux belles classes" des écoles de la ville.²⁸ On retrouve aussi le cas de cette institutrice de l'École St-Joseph-de-Wrightville que l'inspecteur Marien juge ne "pas avoir les aptitudes requises pour l'enseignement", ou les reproches que fait l'inspecteur Jolin sur le manque de qualifications des institutrices de cette même école, où "les résultats pourraient être meilleurs".²⁹ Cependant, l'inspecteur reconnaît parfois la qualité de leur travail et leur accorde le maximum de points pour la mise en opération du programme d'études et les succès remportés.³⁰ Les inspecteurs de districts ne peuvent qu'émettre des commentaires sur le travail des institutrices, l'embauche et le renvoi de celles-ci ne relevant que des commissaires.

Sans en abuser, les commissaires de Hull ont recours à leur pouvoir de congédiement durant la période étudiée. Ainsi en 1904, une institutrices de

27. ACSH, Rapport des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09; 1910-11; 1912-13; 1929-30.

28. ACSH, "Rapport de l'inspecteur Guay fait aux commissaires", dans Registre de l'inspecteur, 1910-11, pp. 41-43.

29. ACSH, "Rapport de l'inspecteur J.G. Marien fait aux commissaires", dans Registre de l'inspecteur, 8 avril 1918; "Rapport de l'inspecteur Jolin fait aux commissaires", dans Ibid., 16 juin 1919.

30. ACSH, "Rapport de l'inspecteur R. Maltais fait aux commissaires", dans Registre de l'inspecteur, 14 janvier 1921, pp. 74-77, 11 mai 1924, pp. 90-91.

l'École Cauvin est remerciée de ses services alors que les commissaires envisagent de remplacer le personnel laïc de cette école par des Frères. Ce remplacement ne s'effectuant pas comme prévu, les commissaires doivent embaucher des institutrices pour enseigner aux classes visées par ce changement. L'institutrice démise n'est toutefois pas ré-engagée, ce qui l'amène à porter plainte auprès du surintendant de l'Instruction publique. Celui-ci refuse d'intervenir en lui rappelant que l'engagement des institutrices relève uniquement des commissions scolaires.³¹

D'autre part, les institutrices sont soumises à des règles de conduite strictes. Les commissaires les obligent à assister aux conférences données par le Père Duhaut qui leur souligne alors leurs principaux devoirs.³² On règlemente aussi leur tenue vestimentaire. A deux reprises, les commissaires et l'inspecteur Guay rappellent aux institutrices de se vêtir en rapport à la dignité de leur charge et de porter une robe "avec collet haut et fermé, et manches atteignant les poignets".³³

Enfin, des problèmes s'élèvent parfois entre les institutrices laïques et les communautés religieuses. Signalons cet incident où une institutrice doit s'adresser directement au surintendant de l'Instruction publique afin de clarifier une question de discipline. Il semble que l'institutrice en question croit que l'usage d'un "tout petit martinet en cuir plein" est nécessaire afin d'établir l'ordre dans sa classe alors que la directrice de l'Académie Ste-Marie

31. ANQ-Q, E013, art. 1446, loc. 1A27-1503B, dos. 1515, Lettre de Mélina Boucher à Cyrille-F. Delâge, surintendant, Hull, 15 août, 1919; Lettre de Cyrille-F. Delâge, surintendant, à Mélina Boucher, Québec, 18 août, 1919.

32. ACSH, PVCSH, 9 août 1904.

33. ACSH, "Rapport de l'inspecteur Guay fait aux commissaires", dans Registre de l'inspecteur, 1911-12, pp. 44-46; PVCSH, 4 août 1924.

juge que le renvoi temporaire de la classe est suffisant. Une fois encore, le surintendant demeure à l'écart, répondant que les questions de discipline doivent être adressées aux commissaires.³⁴

2) Les communautés religieuses enseignantes

Les Frères des Écoles Chrétiennes et les Soeurs Grises de la Croix s'installent toutes deux à Hull au cours de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Issue de la double volonté des commissaires et des parents, leur présence grandissante a un impact majeur sur le développement du système scolaire public catholique de la ville.

a) Les Frères des Écoles Chrétiennes

Les Frères de Écoles Chrétiennes arrivent à Hull en 1878 afin de prendre la direction du Collège Notre-Dame.³⁵ Des quatre Frères initialement engagés pour enseigner aux jeunes garçons de Hull, leur nombre dépasse la trentaine à la fin de notre période d'étude.

TABLEAU 4.3
Nombre de FEC enseignant à Hull
1900-1930

1901 =	17 Frères
1910 =	22 Frères
1915 =	25 Frères
1920 =	28 Frères
1925 =	29 Frères
1930 =	34 Frères

Source: AFEC, Tel que rapporté par le frère Léopold Latulipe, 16 février 1993.

34. ANQ-Q, E013, art. 1182, loc. 1A25-3204B, dos. 1558. Lettre de Marie Hudon à Boucher de la Bruère, surintendant, Hull, 10 mai 1910.

35. Lucien Brault, Un siècle d'administration scolaire, p. 106.

En 1900, seul le Collège Notre-Dame est sous la direction des Frères. Sous la pression des citoyens du quartier St-Rédempteur qui entrent en contact avec les commissaires d'écoles, et avec l'aide du curé Carrière, quatre Frères prennent en charge l'enseignement des garçons de l'École Cauvin en 1907.³⁶ L'école sera alors sous la dépendance entière des autorités du Collège Notre-Dame pour l'organisation interne des classes.³⁷ En 1923, Joseph Provost, secrétaire-trésorier, adresse une lettre au Frère-visiteur Nivard mentionnant "le besoin urgent d'une ferme direction à l'École Larocque"³⁸, construite en 1921 et dirigée depuis par les Soeurs Grises.³⁹ L'année suivante, les citoyens du quartier Wrightville font pression auprès des commissaires afin d'obtenir des Frères pour prendre en charge les classes de l'école. Les commissaires adressent deux autres demandes aux Frères, qui acceptent finalement en 1926 de s'occuper de l'enseignement des garçons.⁴⁰

D'autre part, les commissaires d'écoles essuient souvent des refus. Ainsi, en 1901, ils demandent en vain deux Frères supplémentaires pour les classes du Collège Notre-Dame.⁴¹ L'année suivante, ils sollicitent un Frère pour remplacer les maîtres laïcs qui assistent à l'enseignement au Collège Notre-Dame, encore

36. ACSH, PVCSH, 21 février 1906; 16 mars 1906; Lucien Brault, Op. cit., p. 97.

37. ACSH, PVCSH, 16 août 1907.

38. ACSH, Lettre de Joseph Provost, secrétaire-trésorier, au Frère Nivard, Visiteur, Hull, 23 février 1923.

39. ACSH, PVCSH, 9 sept. 1924.

40. ACSH, PVCSH, Lettre de Joseph Provost au Frère Nivard, Visiteur général, Hull, 26 mars 1924; Ibid., 17 février 1925; AFEC, tel que rapporté par le frère Léopold Latulipe, 16 février 1993.

41. ACSH, Lettre de J.O. Laferrière au Frères des Écoles Chrétiennes, Hull, 24 juin 1901.

une fois, on rejette cette requête.⁴² Le scénario se répète en 1919, cette fois dans le cas de l'École Cauvin.⁴³

Aucune raison précise n'est donnée par les Frères pour justifier ces refus. Il appert que la communauté n'a pas de sujets disponibles. Les Frères Visiteurs mentionnent simplement "qu'aucun Frère n'est disponible", ou encore qu'il est "impossible" de répondre à la requête des commissaires.⁴⁴

La communauté est aussi réticente lorsqu'il s'agit de prendre en charge la direction d'une nouvelle école. Ainsi, en 1921, les commissaires d'écoles lui demandent deux fois, sans succès, s'il serait possible d'assumer la direction de l'École St-Joseph-de-Wrightville, récemment construite dans la paroisse St-Joseph.⁴⁵

Or, une fois établis à Hull, les Frères peuvent s'embrouiller avec les commissaires d'écoles. L'historien Nive Voisine a montré comment, à la fin du XIX^{ème} siècle, les Frères et les commissaires d'écoles de la ville de Hull s'affrontent sur des questions aussi diverses que les améliorations à apporter aux bâtiments scolaires, la vente des manuels et la performance d'un Frère

42. AFEC, Lettre de J.O. Laferrière aux Frères des Écoles Chrésiennes, Hull, 6 juin 1902; Lettre des Frères des Écoles Chrésiennes à J.O. Laferrière, Montréal, 18 juin 1902.

43. AFEC, Lettre de Joseph Provost au Frère Mandellus, Hull, 3 avril 1919; Lettre du Frère Mandellus à Joseph Provost, Montréal, 8 août 1919.

44. AFEC, Lettre des Frères des Écoles Chrésiennes à J.O. Laferrière, Montréal, 18 juin 1902; Lettre du Frère Mandellus, Visiteur, à Joseph Provost, Montréal, 13 avril 1918; Lettre du Frère Mandellus, Visiteur, à Joseph Provost, Montréal, 8 août 1919.

45. ACSH, PVCSH, 8 mars 1921; AFEC, Lettre de Joseph Provost au Frère Mandellus, Hull, 20 juin 1921.

directeur.⁴⁶ De tels conflits éclatent également au début du XXème siècle. En 1900, l'assemblée des commissaires adopte une résolution blâmant sévèrement le travail du Frère Directeur du Collège Notre-Dame. On mentionne le "ralentissement manifeste qui s'est produit (...) dans le progrès et l'avancement éducationnel" des garçons fréquentant la dite institution, et on qualifie la direction du collège de "rétrograde".⁴⁷ Elle demande donc à la communauté de remplacer le Frère directeur. En 1902, on demande cette fois qu'un Frère cesse de maltraiter les enfants et d'utiliser à leur égard des expressions "grossières, blessantes et indignes".⁴⁸ En 1914, l'inspecteur Marien signale dans son rapport sur le Collège Notre-Dame la faiblesse de l'enseignement dispensé: "le cours académique est plutôt faible, surtout en mathématiques; le cours modèle aussi n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être. Quant au cours élémentaire 2ème degré, il n'est pas tout à fait à la hauteur du programme d'études".⁴⁹ C'est sans doute peut-être pour ces multiples raisons que la commission scolaire envisage, dès 1909, de faire appel à une autre communauté religieuse masculine pour enseigner aux garçons de la ville, projet qui n'aura toutefois pas de suite.⁵⁰

Les contrats d'engagement entre les Frères et la commission scolaire sont très précis. Un contrat signé en 1901 indique que les commissaires doivent

46. Nive Voisine, Une ère de prospérité. Les Frères des Écoles Chrétiennes au Canada, 1880-1946, tome 2, Ste-Foy, Anne Sigier, 1991, pp. 309-316.

47. ACSH, PVCSH, 24 avril 1900.

48. ACSH, PVCSH, 10 octobre 1902.

49. AFEC, Rapport de l'inspecteur J.G. Marien concernant le Collège Notre-Dame, mai 1914.

50. ACSH, PVCSH, 6 avril 1909.

fournir le logement aux Frères, leur permettant ainsi d'exercer pleinement la vie commune dont ils font profession; les réparations, l'achat de combustible, ainsi que l'employé chargé du nettoyage des bâtiments et des dépendances seront à la charge de la commission scolaire. Ceci peut engendrer des dépenses importantes pour la commission scolaire, comme en témoigne l'emprunt de \$10 000 qu'elle doit contracter en 1907 afin "de donner un logis plus confortable aux chers Frères".⁵¹ De plus, les commissaires concèdent une large autonomie aux Frères. Le Frère Directeur ne doit avoir charge d'aucune classe, afin qu'il puisse concentrer ses efforts à la surveillance et à l'inspection des classes. Il se chargera aussi lui-même de remplacer les Frères enseignants, le cas échéant. Les Frères admettent eux-mêmes les élèves et les renvoient si le besoin se fait sentir, en informant les commissaires de ces renvois. Enfin, les Frères n'enseignent que d'après leurs méthodes et qu'avec leurs propres manuels.⁵²

De plus, les salaires annuels payés aux Frères enseignants augmentent au fil des ans, comme en fait foi le tableau 4.4.

51. ANQ-Q, E013, art. 1084, loc. 1A25-2301A, dos. 591. Lettre de Dolor Parent, secrétaire-trésorier, à Boucher de la Bruère, surintendant, Hull, 13 mars 1907.

52. AFEC, Engagement entre les commissaires d'écoles de la ville de Hull et les Frères des Écoles Chrétiennes pour la direction des écoles de garçons de cette ville, 1901.

TABLEAU 4.4
Salaire moyen des FEC à Hull,
1900-1930

1900-01 =	\$250
1905-06 =	\$235
1910-11 =	\$270
1915-16 =	\$350
1919-20 =	\$600
1925-26 =	\$720
1929-30 =	\$720

Sources: AFEC, Engagement entre les commissaires d'écoles de la ville de Hull et les Frères des Écoles Chrétiennes pour la direction des écoles de garçons de cette ville, 1901; "Institutions catholiques subventionnées sur le fonds de l'enseignement supérieur", dans RSIPQ, 1905-06, 1910-11; ACSH, Rapports des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1915-16, 1919-20, 1925-26, 1929-30.

Ces hausses s'effectuent par contre à un rythme plus lent que celles octroyées aux institutrices. Alors que ces dernières reçoivent des augmentations de l'ordre de 216% entre 1908 et 1930, les Frères voient leurs salaires augmenter de 188% entre 1900 et 1930. Il reste que ces derniers reçoivent plus que les institutrices tout au long de la période étudiée (voir Tableau 4.1).

b) Les Soeurs Grises de la Croix

Une seule communauté religieuse masculine destinée à l'enseignement est présente à Hull entre 1900 et 1930. De même, les Soeurs Grises de la Croix sont les seules religieuses à enseigner à la jeunesse hulloise au cours de cette période. Déjà établies à Ottawa depuis 1844₅₃, la traversée de la rivière Outaouais qu'elles effectueront quelques années plus tard marquera l'histoire de la ville de Hull.

53. Hector Legros, ptre et Soeur Paul-Emile s.g.c., Op. cit., p. 572.

Tout comme les Frères des Écoles Chrétiennes, la communauté des Soeurs Grises de la Croix s'installe à Hull à la fin du XIXème siècle. C'est à partir de 1867 que les premières Soeurs viennent enseigner dans les écoles primaires publiques catholiques de la ville.⁵⁴ En 1898, l'Académie Ste-Marie, alors la seule école desservie par religieuses, compte 357 jeunes filles. La demande est tellement forte qu'au mois de décembre de la même année, on doit y ajouter une classe supplémentaire pour accueillir 44 nouvelles élèves.⁵⁵

L'oeuvre des Soeurs ne se limite pas à cette institution. Au fil des ans, les commissaires d'écoles de Hull vont de plus en plus faire appel à celles-ci afin qu'elles prennent en charge l'instruction des jeunes filles ainsi que des classes mixtes des écoles. En 1900, les Soeurs enseignent à l'Académie Ste-Marie ainsi qu'à l'École St-Thomas D'Aquin. En 1917, elles se voient confier la direction de l'École St-Joseph-de-Wrightville, construite deux années plus tôt. De 1921 à 1923, elles ont la charge de l'École Larocque mais, en 1924, les commissaires d'écoles réservent cette dernière aux garçons, et c'est alors aux Frères qu'en revient la direction. En 1926, les deux nouvelles écoles Laverdure et Lauzon sont prises en charge par les Soeurs. Bref, en 1930, les Soeurs Grise de la Croix dirigent huit écoles à Hull. Elles ont aussi la responsabilité de l'Ecole normale St-Joseph, construite en 1909. Cette présence croissante des Soeurs Grises dans les écoles de la ville cadre bien avec la tendance provinciale. Micheline Dumont signale en effet que le nombre de religieuses

54. Soeur Germaine Julien, Op. cit., p. 29.

55. Ibid., p. 30.

enseignant dans les écoles publiques du Québec augmente jusqu'au milieu du XXème siècle.⁵⁶

Les rapports entre la commission scolaire et la communauté des Soeurs Grises semblent moins tendus que ceux qui existent entre les commissaires et les Frères. Les commissaires n'invoquent pas de difficultés dans le recrutement pour leur classe. La croissance importante du nombre de Soeurs, dont les effectifs triplent de 1900 à 1930, en fait foi. Les Soeurs semblent aussi moins exigeantes que les Frères en ce qui concerne leur établissement dans la ville. Contrairement aux premiers, elles ne sont pas logées aux frais des commissaires. Elles se plaignent tout de même au surintendant lorsque ceux-ci tentent de taxer leur résidence, située dans la paroisse St-Joseph-de-Wrightville, et qui est séparée des écoles qu'elles dirigent.⁵⁷ D'autre part, un changement trop fréquent de directrice à l'Académie Ste-Marie amène le Père Bourassa, commissaire d'école, à s'adresser directement à la Supérieure-générale de la maison-mère des Soeurs Grises à Ottawa, pour lui signaler que la commission scolaire n'apprécie guère cette situation.⁵⁸

56. Micheline Dumont, Op. cit., p. 18.

57. ANQ-Q, E013, art. 1606, loc. 1A28-3301B, dos. 2740. Lettre des Soeurs Grises de la Croix à Cyrille-F. Delâge, surintendant, Hull, 9 décembre 1924.

58. ASCO, Lettre de Philémon Bourassa, o.m.i., à la Révérende Mère St-Albert, Supérieure-générale, Ottawa, 22 juillet 1925.

TABLEAU 4.5
Nombre de Soeurs Grises de la Croix enseignant à Hull
(comprenant l'École normale St-Joseph),
1900-1930

1900 =	16 Soeurs
1912 =	25 Soeurs
1925 =	45 Soeurs
1930 =	50 Soeurs

Sources: Lucien Brault, Un siècle d'administration scolaire, p. 124; Bulletin de la paroisse Notre-Dame de Hull, vol. 1, no. 32, 28 juillet 1912; ACSH, Rapport des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1925-26, 1930-31.

Les salaires que reçoivent les Soeurs sont très modestes au début de notre période. Ils subissent toutefois des hausses importantes au cours des trente prochaines années au point qu'ils dépassent, en 1930, les salaires payés aux institutrices laïques. Mais force est de constater qu'elles sont moins payées que les Frères enseignants. Bref, les femmes oeuvrant dans le monde enseignant, tant laïques que religieuses, sont plus "économiques" pour les commissaires d'écoles. De là découle largement leur popularité.

TABLEAU 4.6
Salaires versés aux Soeurs Grises de la Croix à Hull,
1901-1930

1901-02 =	\$190
1906-07 =	\$190
1910-11 =	\$200
1915-16 =	\$250
1919-20 =	\$500
1925-26 =	\$500
1929-30 =	\$600

Sources: "Résumé des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles catholiques subventionnés", dans RSIPQ, 1901-02; "Institutions catholiques subventionnées sur le fonds de l'éducation supérieure", dans RSIPQ, 1906-07, 1910-11; ACSH, Rapport des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1915-16, 1919-20, 1925-26, 1929-30.

Comme l'indique le tableau 4.7, les religieux des deux sexes constituent la majorité du corps enseignant catholique de Hull en 1930. Ceci reflète assurément une politique bien arrêtée de recrutement de Frères et de Soeurs pour les écoles publiques catholiques de Hull.

TABLEAU 4.7
Nombre de Frères des Écoles Chrétiennes, de Soeurs Grises
de la Croix et d'institutrices laïques enseignants
dans les écoles primaires publiques catholiques de Hull
1901-1930

ANNÉE	FEC	SGC	LAIQUES	TOTAL
-----	-----	-----	-----	-----
1901	17 (36,2%)	16 (34,0%)	14 (29,8%)	47 (100%)
1912	25 (33,8%)	25 (33,8%)	24 (32,4%)	74 (100%)
1925	29 (21,3%)	45 (33,1%)	62 (45,6%)	136 (100%)
1930	34 (22,7%)	50 (33,3%)	66 (44,0%)	150 (100%)

Sources: Lucien Brault, Un siècle d'administration scolaire, pp. 95-125; Bulletin de la paroisse Notre-Dame de Hull, vol. 1, no. 32, 28 juillet 1912; ACSH, Rapport des commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1925-26, 1930-31; AFEC, tel que rapporté par le Frère Léopold Latulipe, 16 février 1993.

Il reste que le nombre d'institutrices laïques augmente plus rapidement que celui des frères ou des soeurs. La proportion qu'elles occupent dans la composition du corps enseignant de Hull augmente du même coup durant la période étudiée. Malgré la volonté qu'expriment les commissaires d'écoles de confier leurs écoles à des religieux et religieuses, il s'avère nécessaire d'engager des institutrices pour répondre aux besoins grandissants dans les écoles dirigées par les religieuses, d'autant plus qu'on leur offre des salaires très faibles. En 1930, ces dernières reçoivent en effet un salaire inférieur à ceux versés aux Frères et aux Soeurs. D'autre part, si la proportion de Soeurs enseignant à Hull demeure stable, celle des Frères est à la baisse. Ceci concorde avec le fait

que de 1900 à 1930, les Frères prennent charge de l'enseignement dans trois écoles alors que les Soeurs se voient confier la responsabilité de neuf écoles.

B) Le programme d'études

Il a été démontré plus haut que l'établissement du programme d'études des écoles primaires publiques catholiques de la province est la responsabilité du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Il y a par contre une grande distance entre ces directives de l'administration centrale et l'instituteur et l'institutrice qui s'efforcent d'enseigner d'après ces directives. L'application du cours d'études dans les écoles primaires catholiques de la province revient donc aux commissions scolaires locales. Il est difficile d'observer jusqu'à quel point ce programme d'études est appliqué à Hull. Nous n'avons rien retracé, dans la correspondance de la commission scolaire, de l'inspecteur ou des communautés religieuses, qui aurait pu signaler que la programme d'études n'était pas fidèlement suivi. Le matériel pédagogique, essentiellement les manuels scolaires utilisé dans les écoles de la commission scolaire, ne soulève aucun commentaire de la part de l'inspecteur en poste. Ce silence peut être interprété comme un signe d'approbation.

Dans son rapport annuel, l'inspecteur de district donne également à la commission scolaire une note sur la mise en opération du cours d'étude. Or, dans le cas de Hull, cette note n'est jamais inférieure à 8 sur 10. En fait, entre 1900 et 1930, la note moyenne est de 9,1 sur 10; entre 1923-24 et 1929-30, l'inspecteur Maltais octroie même la note parfaite de 10 sur 10.⁵⁹

59. "Rapport de l'inspecteur", dans RSIPQ, 1900-1930.

On relève toutefois une ombre au tableau: la question des classes anglaises dans les écoles de la Commission scolaire de Hull.

La présence d'un contingent important de personnes d'origine irlandaise dans la population de la ville de Hull crée une situation délicate pour les commissaires d'écoles. Vu que les Irlandais doivent, d'après la Loi de l'Instruction publique, fréquenter les écoles de leur dénomination religieuse, soit les écoles catholiques, des classes anglaises furent aménagées dans les écoles de la Commission scolaire. En théorie, ces classes ne devaient être fréquentées que par la population catholique anglophone de la ville. L'emploi de l'anglais par la population de Hull, qu'il soit la conséquence de la proximité à la capitale nationale ou encore de l'utilisation fréquente de l'anglais à l'intérieur même des limites de la ville, encourage les parents d'enfants francophones à y envoyer leurs enfants. Dès 1914, l'inspecteur Marien rappelle aux commissaires d'écoles de Hull qu'aucun enfant francophone ne doit être admis dans ces classes. Il semble que les commissaires ne tiennent pas compte de cet avis puisque quatre ans plus tard, Marien revient à la charge. La question n'est pas résolue à la fin de notre période. En 1922, c'est au tour de l'inspecteur Maltais de mentionner que les enfants francophones ne doivent pas fréquenter les classes anglaises et en 1928, la situation demeure la même.⁶⁰

Cet épisode indique que les commissaires d'écoles peuvent parfois passer outre aux directives des inspecteurs. Il démontre aussi le poids des facteurs locaux dans l'évolution de l'organisation scolaire d'une municipalité donnée, en l'occurrence Hull.

60. ACSH, "Rapport de l'inspecteur Marien fait aux commissaires d'écoles de Hull", dans Registre de l'inspecteur, 21 décembre 1914, 30 décembre 1918; "Rapport de l'inspecteur Maltais fait aux commissaires d'écoles de Hull", dans Ibid., 27 mars 1922, 28 avril 1928.

CONCLUSION

L'étude de la Loi de l'Instruction publique a confirmé que la commission scolaire locale est une composante fondamentale dans le développement du système scolaire public catholique québécois et elle nous a également permis de constater les responsabilités étendues qui lui sont confiées dans l'administration du réseau scolaire au niveau local.

Dans cette perspective, que peut-on conclure de notre observation du développement du système scolaire public catholique de Hull au cours des trente premières années du XXème siècle, plus particulièrement en ce qui concerne le degré d'autonomie qui est accordé à la commission scolaire de cette ville?

Nous avons vu que la construction de bâtiments scolaires est l'une des principales tâches des commissaires d'écoles. Les procès-verbaux des réunions des commissaires d'écoles de Hull sont muets quant aux raisons précises qui expliquent la décision de construire une nouvelle école ou d'ajouter une rallonge à un bâtiment scolaire déjà existant. Les archives locales confirment l'étendue des règlements concernant la construction des bâtiments scolaires. Ajoutons à cela les nombreuses remarques des inspecteurs d'écoles en rapport à l'état des bâtiments scolaires et au nombre parfois trop élevé d'élèves dans les classes. Enfin, l'abondance de correspondance échangée entre les commissaires d'écoles de Hull et le surintendant démontre que les premiers tiennent compte des directives relatives à la dimension physique des écoles, à la quantité d'air et de lumière naturelle nécessaire à chaque élèves et aux mesures de sécurité. D'autre part, cette correspondance est échangée essentiellement lorsque la

décision de construire une nouvelle école ou une rallonge est prise. Bref, la liberté d'action des commissaires est restreinte en ce qui concerne l'état physique de la construction. C'est à eux que revient le soin de décider de la construction d'une école, de l'emplacement de cette dernière, ou de l'addition d'une rallonge à une école existante. Nous avons vu cependant que des facteurs tels que la croissance démographique, l'expansion géographique de la ville et l'état des finances de la commission scolaire influent grandement sur la décision des autorités locales de développer l'infrastructure scolaire.

Une seconde responsabilité qui incombe aux commissions scolaires est la gestion du corps enseignant. Les commissaires d'écoles de Hull disposent d'un large degré d'autonomie à cet égard. Pour la période 1900-1930, un seul maître laïc est embauché par la commission scolaire et ce, malgré les requêtes répétées du surintendant de l'Instruction publique et de l'inspectorat. L'emploi d'institutrices dont le niveau de compétence peut laisser à désirer va aussi à l'encontre des directives de l'administration centrale.

La question des salaires révèle, est aussi révélatrice de la liberté d'action des pouvoirs scolaires locaux. Au début du siècle, les inspecteurs interviennent à maintes reprises auprès des commissaires de Hull afin qu'ils augmentent les traitements de leurs institutrices. Il faut attendre la première moitié des années 1920 pour observer une hausse rapide des salaires. Il reste qu'en 1930, les institutrices reçoivent moins que les religieuses et religieux employés par la commission scolaire. A la faiblesse des salaires s'ajoutent le problème du renouvellement trop fréquent des institutrices. On a constaté qu'à Hull, le séjour moyen d'une institutrice laïque était environ le même que la moyenne provinciale, soit de cinq ans. Le surintendant de l'Instruction

publique tisse un lien très étroit entre cette situation et la faiblesse des salaires. Manifestement, à Hull comme ailleurs au Québec, les commissaires d'écoles catholiques ne semblent pas attaquer de front ces problèmes. Enfin, le refus du surintendant d'intervenir dans des questions concernant la discipline du corps enseignant et les rapports entre les parents et ces derniers témoigne également de l'autonomie des autorités locales en ce qui a trait à la gestion du corps enseignant.

Par ailleurs, la Loi de l'Instruction publique laisse aux commissions scolaires le choix de recourir ou non aux communautés religieuses enseignantes. Elle leur rappelle simplement que les religieux et religieuses ont le droit d'enseigner dans les écoles sous contrôle et qu'exception faite de leur exemption du brevet de capacité, ils doivent être traités comme les autres membres du corps enseignant. A Hull, la décision de recourir aux Frères des Écoles Chrétiennes et aux Soeurs Grises de la Croix aura trois effets majeurs sur le développement du système scolaire public catholique au cours de la période étudiée. Premièrement, les religieux et religieuses dominent les effectifs enseignants; deuxièmement, toutes les écoles de la ville passent sous leur direction; enfin, à cette prise de contrôle des écoles par les communautés religieuses correspond la division des écoles par sexe. Par ailleurs, il aurait été intéressant d'étudier en quoi cet appel aux communautés religieuses a pu faire perdre aux commissaires d'écoles de Hull un certain degré de contrôle sur la conduite de l'enseignement dans les classes dirigées par les Frères et les Soeurs. Malheureusement, l'état de nos sources ne nous a pas permis d'explorer cette question.

Nous avons vu que le développement vertical de l'infrastructure scolaire de Hull s'effectue au gré de la volonté des autorités locales. La Loi de l'Instruction publique n'oblige en rien celle-ci à établir des classes de niveau supérieur. Elle exige par contre un nombre minimum d'élèves par classe avant qu'une institution puisse obtenir et conserver son titre d'école modèle ou d'académie et être éligible à un octroi provenant du Fonds de l'Éducation supérieure. Il en est de même pour l'implantation des 9ème, 10ème et 11ème années, issues de la réforme de 1929. La 9ème n'apparaît à Hull qu'à la fin de la période étudiée tandis que les 10ème et 11ème années n'arrivent que près de dix ans plus tard, soit en 1938 pour les garçons et 1939 pour les filles.

C'est sans aucun doute en rapport à la gestion financière du réseau scolaire local que le système scolaire primaire public catholique du Québec est le plus décentralisé. Cette situation découle inévitablement du retrait considérable de l'État du financement des écoles publiques et du fait que la taxe scolaire représente la principale source de revenus des autorités locales. Cette décentralisation débouche sur une grande liberté d'action des commissaires. Ils peuvent fixer le taux de la taxe selon leur besoin, ainsi que l'indique le cas de Hull. Il en est de même pour la rétribution mensuelle. Malgré le règlement qui impose aux commissions scolaires l'application d'un taux unique pour la rétribution mensuelle exigible pour toutes les écoles primaires élémentaires sous leur contrôle, cette source de revenus demeure sous le contrôle de l'autorité locale. Par ailleurs, même si la Loi de l'Instruction publique autorise l'abolition de la rétribution mensuelle dès 1912, la commission scolaire de Hull n'agit dans ce sens qu'en 1925. Le dernier mode de financement des commissions scolaires locales est l'emprunt. Même si la Loi de l'Instruction publique et

le Comité catholique cherchent à régler davantage l'action des autorités locales, nous avons vu qu'il se produit à Hull une hausse dramatique des emprunts entre 1900 et 1930.

Enfin, si la commission scolaire de Hull possède un large pouvoir discrétionnaire au niveau des sources de revenus, il en est de même en ce qui concerne l'administration de ses dépenses. Sans jamais recevoir plus que des recommandations de la part de l'inspecteur d'écoles, les commissaires allouent les sommes qu'ils jugent nécessaires là où le besoin se fait sentir.

A travers les quatre principaux champs de responsabilités des commissions scolaires locales: la construction et le maintien des écoles, l'administration financière de la commission scolaire, la gestion du corps enseignant et l'application du programme d'études, nous avons tenté d'observer le degré d'autonomie dont bénéficie la commission scolaire locale au sein du système scolaire public catholique entre 1900 et 1930.

L'étude du cas de la commission scolaire catholique de Hull nous a permis de confronter les conclusions tirées antérieurement sur cette question. A la lumière de la Loi de l'Instruction publique et des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, qui déterminent de façon assez précise les devoirs et les pouvoirs qui reviennent aux autorités locales dans le gestion du réseau scolaire catholique, nous avons cherché à savoir l'étendue de sa liberté d'action et, du même coup, jusqu'à quel point elle se soumettait aux directives des autorités scolaires centrales et du législateur, dans l'exercice de ses attributions au début du XXème siècle.

Le cas de Hull semble confirmer le fait qu'au début du XXème siècle, la commission scolaire québécoise jouit d'un large degré d'autonomie dans la gestion

des affaires scolaires au plan local. De plus, les décisions qu'elle prend ont un impact direct sur le rythme du développement de l'infrastructure scolaire locale. Enfin, des facteurs d'ordre local jouent un rôle important à cet égard. La demande des parents, l'état financier de la commission scolaire, la croissance économique de la ville ainsi que la hausse de la population dictent également une ligne de conduite aux commissaires d'écoles.

Les autorités centrales manifestent donc une volonté de régler l'action de la commission scolaire dans les différents champs où elle intervient au niveau local, mais il reste que la décision d'agir ou non revient d'abord à la commission scolaire, qui choisit également le moment propice pour intervenir.

BIBLIOGRAPHIE

1) SOURCES PRIMAIRES

A. Sources manuscrites

I. Commission Scolaire Outaouais-Hull

Procès-verbaux des réunions des commissaires de la municipalité scolaire de la cité de Hull, 24 avril 1900 au 22 décembre 1930.

Rapports de commissaires de la municipalité scolaire de Hull, 1908-09, 1910-11, 1912-13, 1914-15 à 1919-1920, 1921-22 à 1929-30.

Registre de l'inspecteur, 1900 à 1925, 1 cahier.

Correspondance, 1925, 1928.

Rapport du nombre de classes par école, 1926 à 1930.

Rapports annuels des écoles de la ville de Hull, 1913 à 1922-23.

Élection des commissaires scolaires, 1913 à 1930.

II. Ministère de l'Éducation du Québec

Correspondance du Département de l'Instruction publique, 1900-1930.

III. Archives des Frères des Écoles Chrétiennes

Engagement entre les commissaires d'écoles de la ville de Hull et les Frères des Écoles Chrétiennes pour la direction des écoles de garçons de cette ville, 1901.

Frères des Écoles Chrétiennes, Les Frères des Écoles Chrétiennes à Hull, 1878-1978, manuscrit, s.d., 15 p.

Registre de l'inspecteur, Collège Notre-Dame, 1880 à 1930.

Correspondance, 1900 à 1930.

IV. Archives des Soeurs de la Charité d'Ottawa

Correspondances entre les Soeurs de la Charité d'Ottawa et la Commission scolaire de Hull

B. Sources imprimées

I. Sources gouvernementales

-Canada

Gouvernement du Canada, Recensements du Canada, 1901, 1911, 1921, 1931.

Gouvernement du Canada, Recensement postal des manufactures, 1916

La Gazette du travail, 1902-1913.

-Québec

Annuaire statistique, 1915.

Code scolaire de la province de Québec, 1899.

Code scolaire de la province de Québec, 1912.

Code scolaire de la province de Québec, 1919.

Code scolaire de la province de Québec, 1927.

États financiers des corporations scolaires, 1914-15 à 1929-30.

Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1965.

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique du Québec, 1900 à 1930.

Statistiques de l'enseignement, 1915-16 à 1929-30.

-Ville de Hull

Procès-Verbaux du Conseil municipal de la cité de Hull, 1919-1932.

2) SOURCES SECONDAIRES

A. Outils de recherche

BOULT, Jean-Claude, "Bibliographie de l'histoire de Hull: inventaire préliminaire", dans Asticou, cahier no 9, sept. 1972, pp. 31 à 43.

HOUYOUX, Philippe, Bibliographie de l'éducation au Québec des origines à 1960, Trois-Rivières, UQTR, 1978, 227 p.

ROUILLARD, Jacques (dir.), Guide d'histoire du Québec du régime français à nos jours. Bibliographie commentée, Montréal, Méridien, 1991, 367 p.

ST-AMOUR, Jean-Pierre, L'Outaouais québécois. Guide de recherche et bibliographie sélective, Hull, Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois, 1978.

B. Livres

AUDET, Louis-Philippe, Histoire du Conseil de l'instruction publique de la province de Québec 1856-1964, Montréal, Léméac, 1964, 346 p.

AUDET, Louis-Philippe, Histoire de l'enseignement au Québec, tome 2: 1840-1971, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, 496 p.

AUDET, Louis-Philippe et Armand GAUTHIER, Le système scolaire du Québec. Organisation et fonctionnement, Montréal, Beauchemin, 1969, 286 p.

BÉLANGER, Pierre W. et Guy ROCHER (éd.), École et société au Québec, 2 tomes, Montréal, Hurtubis HMH, 1970, 711 p.

BERNIQUEZ, Chantal, Emma Massie. L'enseignement et les associations, Hull, Média Recherche, 1990, 168 p.

BLANCHARD, Raoul, L'Ouest du Canada-français, vol. 2, Montréal, Beauchemin, 1954, 334 p.

BONHOMME, Joseph, o.m.i., Notre-Dame de Hull. Ses origines, ses oeuvres, son jubilé de diamant, Hull, s.é., 1931, 126 p.

BOUCHER DE LA BRUERE, Pierre, Le Conseil de l'Instruction publique et le Comité catholique, Montréal, Le Devoir, 1918, 270 p.

BOUTET, Edgar, Le bon vieux temps à Hull, tome 1, Hull, Éditions Gauvin, 1971, 165 p.

BRAULT, Lucien, Hull 1800-1950, Ottawa, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, 1950, 262 p.

BRAULT, Lucien, Un siècle d'administration scolaire. La Commission des Écoles Catholiques de Hull 1866-1966, Hull, La Commission des Écoles Catholiques de Hull, 1966, 146 p.

BULLOUGH, William A., Cities and Schools in the Gilded age. The Evolution of an Urban Institution, Port Washington and London, Kennikay Press, 1974, 183 p.

CHARLAND, Jean-Pierre, L'enseignement spécialisé au Québec, Québec, IQRC, 1982, 327 p.

CHARLAND, Jean-Pierre, Les pâtes et papiers au Québec 1880-1980, Québec, IQRC, 1990, 447 p.

CINQ-MARS, Ernest, Hull: son origine, ses progrès, son avenir, Hull, Bérubé Frères, 1908, 180 p.

COLLECTIF CLIO, L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, Montréal, Le Jour, 1992, 639 p.

COPP, Terry, Classe ouvrière et pauvreté. Les conditions de vie des travailleurs montréalais 1897-1929, Montréal, Boréal Express, 1978, 213 p.

CURTIS, Bruce, Building the Educational State: Canada-West, 1836-1871, London, The Althouse Press, 1988, 450 p.

DUMONT, Micheline, L'instruction des filles au Québec (1639-1960), Brochure Historique no 49, Ottawa, La Société Historique du Canada, 1900, 32 p.

DUMONT, Micheline et Nadia FAHMY-EID, Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960, Montréal, Boréal Express, 1986, 315 p.

DURKHEIM, Émile, Education et sociologie, Paris, PUF, Collection "Quadrige", no 80, 5e édition, 1985, 130 p.

FAHMY-EID, Nadia et Micheline DUMONT, Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec, Montréal, Boréal Express, 1983, 412 p.

FANDRICH, René, L'école primaire supérieure, s.l., Albert Lévesque, 1934, 181 p.

FILTEAU, Gérard, Organisation scolaire de la province de Québec, Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1954, 246 p.

FILTEAU, Gérard et Lionel ALLARD, Un siècle au service de l'éducation 1851-1951. L'inspection des écoles dans la province de Québec, 2 tomes, s.l., s.é., s.d., 297 p.

GALARNEAU, Claude, Les collèges classiques au Canada français 1620-1970, Montréal, Fides, 1978, 287 p.

- GIDNEY, Robert et W.P.J. MILLAR, Inventing Secondary Education: The Rise of the High-school in Nineteenth-century Ontario, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990, 411 p.
- GOW, James Ian, Histoire de l'administration publique québécoise 1967-1970, Montréal, PUM, 1986, 443 p.
- GRACE, Edward (éd.), Education and the City. Theory, History and Contemporary Practice, London, Boston, Melbourne and Henley, Routledge and Kegan Paul, 1984, 302 p.
- GROULX, Lionel, L'enseignement français au Canada, 2 tomes, Montréal, Granger Frères, 1934.
- HOUSTON, Susan E. et Alison PRENTICE, Schooling and Scholars in Nineteenth-Century Ontario, Toronto, Buffalo, London, Toronto University Press, 1988, 418 p.
- JOLICOEUR, Joseph, Histoire anecdotique de Hull, Hull, Gauvin, 1971, 165 p.
- JONES, David, C., SHEEHAN, Nancy M. et Robert M. STAMP, Shaping the Schools of the Canadian West, Calgary, Detselig, 1979, 256 p.
- KATZ, Michael B., The People of Hamilton: Family and Class in a Mid Nineteenth-century City, Cambridge, Harvard University Press, 1975, 324 p.
- KATZ, Michael B. et Paul H. Mattingly, Education and Social Change. Themes from Ontario's Past, New York, New York University Press, 1975, 324 p.
- LABARERRE-PAULÉ, André, Les laïques et la presse pédagogique au Canada français au XIXe siècle, Québec, PUL, 1963, 185 p.
- LABARERRE-PAULÉ, André, Les instituteurs laïcs au Canada français 1836-1900, Québec, Pul, 1965, 417 p.
- LEFEBVRE, Bernard, L'école sous la mitre, Montréal, Editions Paulines, 1980, 273 p.
- LEGROS, Hector, Ptre et Soeur Paul-Emile, s.g.c., Le diocèse d'Ottawa, Ottawa, le Droit, s.d., 905 p.
- LÉTOURNEAU, Jeannette, Les écoles normales de filles au Québec, Montréal, Fides, 1981, 239 p.

LINTEAU, Paul-André, DUROCHER, René et Jean-Claude ROBERT, Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929), Montréal, Boréal Express, 1979, 658 p.

LOWER, A.R.M., The North American Assault on the Canadian Forest: A History of the Lumber Trade Between Canada and the United States, Toronto, Ryerson Press, 1938, 377 p.

MAGNAN, C.-J., L'instruction publique dans la province de Québec, 2ème édition, Québec, s.é., 1934, 65 p.

MALOUIN, Marie-Paule, Ma soeur, à quelle école allez-vous?, Montréal, Fides, 1985, 171 p.

MELLOUKI, M'hammed, Savoir enseignant et idéologie réformiste. La formation des maîtres (1930-1964), Québec, IQRC, 1989, 392 p.

PARR, Joy (Ed.), Childhood and Family in Canadian History, Toronto, McClelland and Stewart, 1982, 221 p.

PIERLOT, Hubert, La législation scolaire de la province de Québec, Bruxelles, Albert Dewitt, 1911, 155 p.

PRENTICE, Alison, The School Promoters: Education and Social Class in Mid Nineteenth-Century Upper Canada, Toronto, McClelland and Stewart, 1977,

RAVITCH, Diane, The Great School Wars. New York City, 1805-1973. A History of the Public Schools as Battlefield of Social Change, New York, Basic Books, 1974, 449 p.

RAVITCH, Diane et Ronald K. Goodenoew (éd.), Educating an Urban People. The New-York City Experience, New-York and London, Teacher's College, Columbia University, 1981, 287 p.

ROBY, Yves, Histoire économique du Québec 1851-1896, Montréal, Fides, 1971, 436 p.

THIVIERGE, Nicole, Histoire de l'enseignement ménager-familial au Québec 1882-1970, Québec, IQRC, 1982, 465 p.

TYACK, David B., The One Best System. A History of American Urban Education, Cambridge, Harvard University Press, 1974, 353 p.

VIGOD, Bernard L., Québec before Duplessis. The Political Career of Louis-Alexandre Taschereau, Kingston and Montreal, McGill-Queen's University Press, 1986, 312 p.

VOISINE, Nive, Les Frères des Écoles chrétiennes au Canada. Une ère de prospérité. Tome II: 1880-1946, Sainte-Foy, Anne Sigier, 1991, 471 p.

WALBERG, Herbert J. et Andrew T. KOPAN, Rethinking Urban Education, San Francisco, Washington and London, Jossey-Bass Inc., 1972, 334 p.

WILSON, Donald J., An Imperfect Past. Education and Society in Canadian History, Vancouver, Centre for the Study of Curriculum and Instruction, 1984, 218 p.

WILSON, J. Donald et David C. JONES (Ed.), Schooling and Society in Twentieth Century British Columbia, Calgary, Detselig Entreprises Ltd, 1980, 191 p.

WILSON, J. Donald, STAMP, Robert M. et Louis-Philippe AUDET, Canadian Education: A History, Scarborough, Prentice-Hall, 1970, 528 p.

C. Articles

AUDET, Louis-Philippe, "L'enseignement dans le Québec, 1910-1935" dans Aux sources du présent. Études présentées à la section I de la Société Royale du Canada, Toronto, University of Toronto Press, 1960, pp. 34-50.

BONENEFANT, Jean-Charles, "La vie politique du Québec de 1910 à 1935", dans Aux sources du présent, 1960, pp. 25-33.

CELLARD, André, "Le petit Chicago. La "criminalité" à Hull depuis le début du XXe siècle" dans RHAF, vol. 45, no 4, printemps 1992, pp. 519-543.

DANYLEWYCZ, Marta, LIGHT, Beth et Alison PRENTICE, "The Evolution of the Sexual Division of Labour in Teaching: A Nineteenth-century Ontario and Québec Case Study", dans Histoire Sociale, vol. XVI, no 31, mai 1983, pp. 81-109.

DUNN, Timothy A., "The Rise of Mass Public Schooling in British Columbia, 1900-1929" dans WILSON, J. D. et David C. Jones (Ed.), Schooling and Society in Twentieth Century British Columbia, Calgary, Detselig Entreprises Ltd, 1980, pp. 23-51.

GAFFIELD, Chad, "Children, Schooling, and Family Reproduction in Nineteenth-Century Ontario", dans The Canadian Historical Review, vol. 72, no 2, 1991, pp. 157-191.

GIDNEY, R.D. et D.A. LAWR, "Bureaucracy vs. Community? The Origins of Bureaucratic Procedure in the Upper Canadian School System", dans Journal of Social History, vol. 13, no 3, printemps 1980, pp. 437-457.

GIDNEY, R.D. et D.A. LAWR, "Who Ran the Schools? Local Influence on Education Policy in Nineteenth-Century Ontario", dans Ontario Histoty, vol. LXXII, no 3, septembre 1980, pp. 131-134.

GIDNEY, R.D. et W.P.J. MILLAR, "From Volountarism to State Schooling: The Creation of the Public School System in Ontario", dans The Canadian Historical Review, vol. LXVI, no 4, 1985, pp. 443-473.

HAMEL, Thérèse, "Obligation scolaire et travail des enfants", dans RHAF, vol. 38, no 1, été 1984, pp. 39-58.

HEAP, Ruby, "La Ligue de l'enseignement (1902-1904): héritage du passé et nouveaux défis", dans RHAF, vol. 36, no 3, décembre 1982, pp. 339-373.

HEAP, Ruby, "Les relations Église-État dans le domaine de l'enseignement primaire public au Québec: 1867-1900", dans SCHEC, 1983, pp. 183-199.

HEAP, Ruby, "Urbanisation et éducation: La centralisation scolaire à Montréal au début du XXe siècle", dans Canadian Historical Association, Historical Papers/Communications Historiques, 1985, pp. 132-155.

HEAP, Ruby, "Le mouvement de ruralisation scolaire au Québec au début du XXème siècle", dans SCHEC, vol. 58, 1992, pp. 9-27.

HOGAN, Brian, "Church and Union: The Case of Hull, 1912-1921", dans Labour/Le travailleur, vol. 7, printemps 1981, pp. 131-149.

JULIEN, Soeur Germaine, "Des pionnières de l'éducation dans Hull", dans Le Hull disparu, Hull, IHRO, 1988, pp. 29-45.

LALONDE, Serge, "Condition ouvrière entre 1919 et 1929", dans Le Hull industriel 1900-1960, Hull, IHRO, 1986, pp. 49-62.

LAPORTE, Michelle, "Le syndicat catholique des allumettières de Hull, 1919-1924", dans RHAF, vol. 32, no 4, mars 1979, pp. 603-627.

ROCHER, Guy, "L'administration scolaire", dans Recherches Sociographiques, vol. IX, no 1-2, 1968, pp. 35-43.

VIGOD, Bernard L., "Qu'on ne craigne pas l'encombrement des compétences: le gouvernement Taschereau et l'éducation 1920-1929", dans RHAF, vol. 28, no 2, septembre 1974, pp. 209-244.

VINCENT-DOMEY, Odette, "L'enfance à Hull (1919-1929)", dans Le Hull industriel 1900-1960, Hull, IHRO, 1986, pp. 63-68.

D. Thèses et manuscrits

DUFOUR, Andrée, Les Soeurs Grises de la Croix d'Ottawa et l'éducation des jeunes filles de l'Outaouais 1909-1968, manuscrit déposé au Centre de Recherche en civilisation canadienne-française, 1983, 101 p.

GAFFIELD, Chad et al., Histoire de l'Outaouais, manuscrit, IQRC, (à paraître).

HEAP, Ruby, L'Église, l'État et l'enseignement primaire public catholique au Québec, 1897-1920, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1987, 1035 p.

KAYSER, Edmond, Industry in Hull: Its Origins and Development, 1860-1961, thèse de maîtrise (géographie), Université d'Ottawa, 1967, 93 p.

STRINGER, Guy, Évolution de l'autonomie des commissaires d'écoles de la province de Québec de 1846 à 1967, thèse de doctorat (éducation), Université d'Ottawa, 1969, 279 p.

VINCENT-DOMEY, Odette, Filles et familles en milieu ouvrier: Hull, Québec à la fin du XIXème siècle, thèse de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 198 p.